

PARIS DEMAIN

Rapport annuel sur la transition
écologique et sociale

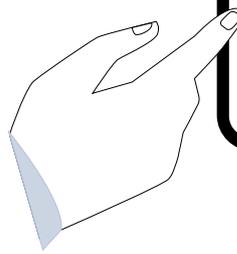
Édition 2024



Paris est en constante transformation.

Les données de la plupart des indicateurs de ce rapport sont arrêtées à fin 2024, mais les projets continuent.

Pour accéder aux données à jour, rendez-vous ici :

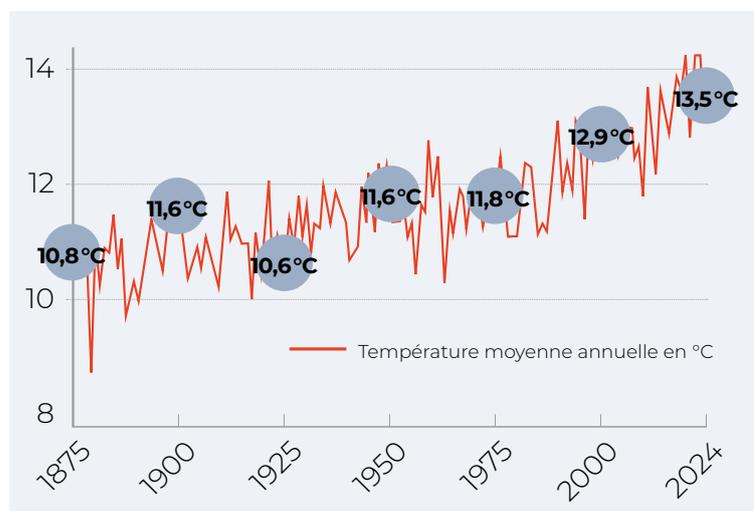


Indicateur **01** : évolution de la température moyenne annuelle à la station du Parc Montsouris à Paris

+ 0,7°C en 2024 (par rapport à la normale)

À Paris, en 2024, la température moyenne annuelle a été de 13,5°C. Une température supérieure de 0,7°C à la normale 1991-2020 (moyenne sur 30 ans qui sert de référence climatique). Si la température moyenne annuelle peut varier d'une année à l'autre, l'observation sur un temps long (depuis 1880) permet de montrer une augmentation globale et constante des températures dans la capitale.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a confirmé que 2024 était l'année la plus chaude jamais enregistrée. Les dix dernières années sont aussi les plus chaudes jamais constatées marquées par une série de records de températures.



Édito



Dan Lert, adjoint à la Mairie de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie.

@Jean-Julien Cassinat

Paris a été le berceau en 2015 de l'Accord de Paris, qui a posé les bases d'un engagement mondial et historique en faveur du climat. Depuis cette date, la lutte contre le changement climatique a été placée au cœur de l'action de la Ville de Paris. En transformant l'espace public pour réduire la place de la voiture, en rénovant massivement les bâtiments, en engageant une transition énergétique ambitieuse pour promouvoir les énergies renouvelables et engager la sortie des énergies fossiles. Ces mesures, que nous avons mises en œuvre avec toute la mobilisation de l'équipe municipale, nous ont permis de réduire de **26 % les émissions de gaz à effet de serre de Paris**.

Cette nouvelle édition du rapport « Paris Demain » revient sur les actions réalisées en 2024. Cette année a été singulière pour la transition écologique à Paris.

D'abord, parce que nous avons adopté un nouveau **Plan climat** et un nouveau **Plan local d'urbanisme**, qui planifient pour les années à venir l'action climatique de Paris. En particulier, l'adaptation au changement climatique, la réduction de notre empreinte carbone, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'air et le renforcement de la biodiversité. Ces plans traduisent de manière concrète notre ambition à faire de Paris une **ville juste et adaptée** au changement climatique.

Ensuite, parce que l'accueil des **Jeux Olympiques et Paralympiques** à Paris laisse un héritage tangible dont profiteront des milliers de Parisiennes et de Parisiens. Cet héritage se traduit par une amélioration concrète de la qualité de vie et de la santé. Je pense notamment à la restauration écologique de

la Seine, qui permettra dès cet été la baignade sur trois sites parisiens, au périphérique qui est en pleine transformation, et au réaménagement de quartiers entiers, comme celui de la Porte de la Chapelle (18^e).

Oui, la transition écologique que nous portons apporte des gains majeurs pour la santé. La **pollution de l'air a baissé de 40 %** ces 10 dernières années, mais reste encore trop élevée, comme aux abords du périphérique. En transformant progressivement cette autoroute urbaine en boulevard plus apaisé, nous créons un environnement plus sain et plus sûr pour les centaines de milliers de riverains qui vivent de part et d'autre.

Je suis convaincu qu'il n'y a pas de transition écologique sans **justice sociale**. C'est pourquoi la lutte contre les inégalités et la solidarité est au cœur de nos politiques environnementales. Car la transition doit bénéficier à tous : avec un air plus sain, un environnement plus frais pendant l'été, des logements dignes et rénovés, une alimentation saine et responsable. Nos politiques visent à réduire les inégalités et à garantir que chaque Parisienne et Parisien puisse profiter des avantages d'une ville écologique.

Le rapport « Paris Demain », repensé cette année pour mettre en avant **une trentaine d'indicateurs clés**, environnementaux et sociaux, témoigne de cette accélération. Il est le fruit du travail de toute l'administration parisienne, qui, dans chaque domaine, fait progresser la transition écologique à Paris.

Je tiens à **remercier chaleureusement toutes les équipes** qui ont contribué à la mise en œuvre de ces projets et à la préparation de ce rapport.

Sommaire

33 indicateurs chiffrés
pour suivre la transformation
écologique et sociale de la Ville de Paris

01

**Climat, la ville
agit et s'adapte**



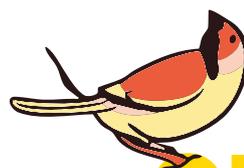
@Jean-Baptiste Gurliat

02

**Le cadre de vie
s'améliore**



@Guillaume Bontemps



03

**La nature gagne
du terrain**



@Benoît Gallot

02 Empreinte carbonep.09	09 Trafic routierp.29	15 Nombre d'arbres plantésp.40
03 Énergie consommée p.11	10 Véhicules à faibles émissions dans la flotte parisienne p.30	16 Indice de canopéep.41
04 Part des EnR&Rp.13	11 Linéaire d'aménagements cyclablesp.31	17 Espaces verts p.42
05 Îlots de fraîcheurp.15	12 Qualité de l'air p.34	18 Label EcoJardinp.43
06 Rénovation des logementsp.19	13 Bruit routier p.35	19 Espèces observéesp.44
07 Consommation énergétique de l'administration parisienne ...p.23	14 Prélèvements en eaup.37	
08 Budget vertp.25		

OURS

Présentation au Conseil de Paris de juillet 2025

Coordination technique : Direction de la transition écologique et du climat (DTEC), Pôle de coordination, développement durable et évaluation environnementale - **Conception éditoriale et graphique :** Agence Character - **Illustrations de la couverture :** Kibлинд
Merci aux contributeurs et contributrices de la Ville, notamment les référent-e-s développement durable au sein de chaque direction

Imprimé sur du papier FSC® 

04

Des modes de production et de consommation plus responsables



@Frédéric Combeau

- 20** Agriculture urbainep.48
- 21** Produits alimentaires BIO ...p.50
- 22** Déchets produits et triésp.52
- 23** Plastique à usage unique supprimép.55
- 24** Disposition environnementale dans les marchés publicsp.57

05

Les Parisiennes et les Parisiens s'engagent



@Guillaume Bontemps

- 25** Volontaires de Parisp.60
- 26a** Budget participatifp.62
- 26b** Projets du budget participatifp.63
- 27a** Nombre d'associations subventionnéesp.64
- 27b** Montant des subventionsp.65

06

La solidarité et la cohésion sociale se renforcent



@Clément Dorval

- 28** Pourcentage de logements sociauxp.69
- 29** Quartiers populairesp.70
- 30** Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie Ap.72
- 31** Sans abrismep.74
- 32** Séniorsp.76
- 33** Handicapp.78

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, un héritage durable

- La Seine rendue aux habitantes et habitants.....p.81
- L'accélération des mobilités douces et décarbonéesp.81
- Des événements sans plastique à usage unique.....p.82
- L'Adidas Arena, fer de lance de la rénovation de la Porte de la Chapelle.....p.82
- Le développement du sport pour toutes et tousp.83
- Une ville toujours plus accessiblep.83

Climat, la ville agit et s'adapte

01

*Transformer
le territoire
et les usages*

-32%

d'empreinte carbone
depuis 2004

-15,6%

de consommation
énergétique sur
le territoire parisien

50,7%

d'EnR dans le réseau
de chaleur parisien
(chiffre 2023)

1400

lieux pour se rafraîchir
dans la ville



Archipel des Berges de Seine Niki de Saint-Phalle / @Jean-Baptiste Gurliat

Depuis 2015 et la signature des Accords de Paris sur le Climat, la Ville s'est engagée dans l'application d'une série de mesures et d'actions visant à contribuer **à la neutralité carbone en 2050**. Elle poursuit également des objectifs ambitieux en matière d'adaptation au changement climatique.

Rénovation des bâtiments, diminution de la place de la voiture, baisse de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables ont déjà permis à la Ville de Paris de diminuer son empreinte carbone de 32% en 20 ans. Mais les conséquences du réchauffement sur le territoire s'accroissent et le temps presse : **l'année 2024 a sonné la mobilisation générale pour garantir la viabilité de Paris dans un avenir proche.**

C'est dans ce contexte que le nouveau Plan climat de Paris 2024-2030 réaffirme l'ambition de la Ville de transformer ses territoires et les usages. Il définit des objectifs et mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique - avec des actions concrètes pour réduire la consommation d'énergie aux horizons 2030 et 2050, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Indicateurs en action :

les avancées concrètes en 2024

Indicateur **02**

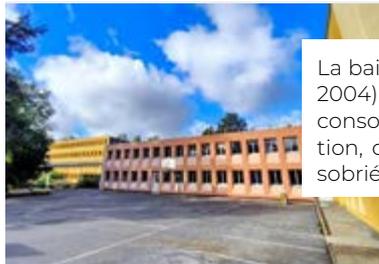
**Empreinte
carbone**



Les JOP Paris 2024 ont été les Jeux les plus sobres de l'Histoire, en divisant par deux les émissions de CO₂ par rapport à la moyenne des éditions de Rio 2016 et de Londres 2012.

Indicateur **03**

**Énergie
consommée**



La baisse de la consommation d'énergie (**-19 %** depuis 2004) s'explique en premier lieu par la réduction de la consommation des bâtiments. Les efforts de rénovation, d'efficacité énergétique des équipements et de sobriété portent ici leur fruit.

Indicateur **04**

**Part des
EnR&R**



Comment rafraîchir sans utiliser de climatiseurs ? Une solution innovante et durable avec la **12^e centrale de froid** parisien, inaugurée en juin 2024 dans les sous-sols de l'Adidas-Arena, porte de la Chapelle.

Indicateur **05**

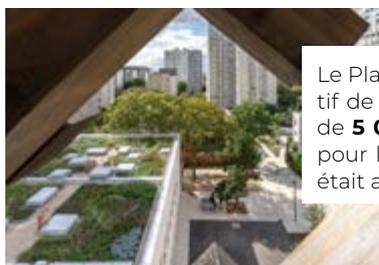
**Îlots de
fraîcheur**



En 2024, **100 %** des Parisiennes et Parisiens se trouvent à 7 minutes d'un îlot de fraîcheur en journée et **68 %** à 7 minutes la nuit.

Indicateur **06**

**Rénovation des
logements**



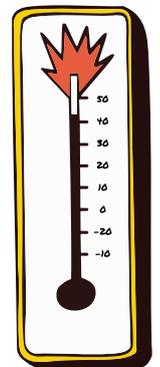
Le Plan Climat de 2024 a fixé l'objectif de financement de la rénovation de **5 000** logements sociaux par an pour les années à venir. Cet objectif était atteint dès 2023.

Indicateur **07**

**Consommation
énergétique de
l'administration
parisienne**



En 2024, la Ville a réalisé un diagnostic de l'empreinte environnementale du numérique dans son administration et sur son territoire.



Indicateur **08**

Budget vert



En 2024, près de **17,4 %** des dépenses, soit 1,4 milliard d'euros, sont dédiés à des actions de réduction des émissions.

Sur la voie de la neutralité carbone en 2050

Paris est résolument engagée vers la neutralité carbone. Elle vise une réduction de moitié de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2004. Pour y parvenir, la Ville s'est fixé chaque année des niveaux d'émissions à ne pas dépasser afin d'objectiver les efforts attendus sur chacun des secteurs et d'aligner ses politiques publiques sur la trajectoire de décarbonation.

Une empreinte en baisse sur tous les secteurs

Depuis plus de 20 ans, l'action de la Ville a permis de **réduire l'empreinte carbone de Paris de 32%** entre 2004 et 2022. Cette baisse concerne tous les secteurs, à commencer par celui des transports.

La politique de réduction de la place de la voiture a conduit à une **diminution de 59% des émissions de gaz à effet de serre** du secteur des transports dans Paris (-54% de trafic routier depuis 2002). La Ville agit aussi sur la décarbonation du secteur des bâtiments en rénovant massivement (40 000 logements rénovés par an à horizon 2030), notamment grâce au programme **Eco-rénovons Paris+**. Elle accompagne leur adaptation à la nouvelle donne climatique. L'amélioration de l'efficacité énergétique, la décarbonation du réseau de chaleur et l'usage d'énergies moins carbonées réduisent les consommations énergétiques et donc les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire.

Malgré les progrès significatifs réalisés sur la réduction des émissions locales, des défis demeurent pour réduire les émissions des Parisiennes et Parisiens hors Paris, moins maîtrisables, notamment liées au transport aérien, à l'alimentation et aux déplacements hors de la capitale.

En 2024, la Ville a adopté son 4^e Plan climat de Paris (2024-2030). Il contient près de 400 mesures pour contribuer aux ambitions de l'Accord de Paris et atteindre la neutralité carbone en 2050. La trajectoire prévoit un plan progressif qui inclut des mesures de compensation : **une réduction de l'empreinte carbone de 40% d'ici 2030**, et de 80% d'ici 2050, le reste des 20% étant assuré par des mesures compensatoires. La mise en œuvre de ce plan nécessite un effort d'investissement évalué par l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) à **plus de 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2050 pour le territoire parisien**, tous acteurs confondus (État, Région, Métropole du Grand Paris, Ville, entreprises, ménages), **dont 500 M€ à la seule charge de la Ville de Paris**.

Objectifs empreinte carbone

-40 %
d'ici 2030

-80 %
d'ici 2050

On vous dit tout !

Une neutralité impossible à Paris ?

Paris est l'une des rares villes du monde à tenir compte de l'empreinte carbone de son territoire, et à comptabiliser les émissions du trafic aérien et de l'alimentation de ses habitantes et habitants.

Pour atteindre la neutralité carbone, Paris vise zéro émission locale nette à 2050 et une réduction de 80% de l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004. Les mécanismes de compensation en cours de développement permettront aux acteurs du territoire de compenser les émissions incompressibles restantes, associées principalement à l'empreinte de l'aviation, du fret et de l'alimentation. Parmi ces dispositifs, la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris ont créé la coopérative carbone afin d'accompagner le développement de projets locaux de contribution carbone.

En 2024, des JOP « spectaculaires » et « sobres »

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 ont été les Jeux de tous les records : audience, billetterie, satisfaction des visiteurs, rayonnement international... Avec 1,59 million de tonnes équivalent CO₂ émises, ils ont aussi remporté **la médaille des jeux les plus sobres de l'Histoire**, avec des émissions globales divisées par deux (-54,6 %) par rapport à la moyenne de celles des éditions de Rio 2016 et Londres 2012, qui culminaient à 3,5 MtCO₂eq.

Une réussite rendue possible en organisant les Jeux avec moins (d'infrastructures, d'énergie ou de déchets), en les organisant mieux (seconde vie des produits, énergie renouvelable, restauration durable), et en profitant de l'existant et de son héritage (infrastructures, solutions et outils pérennes...).

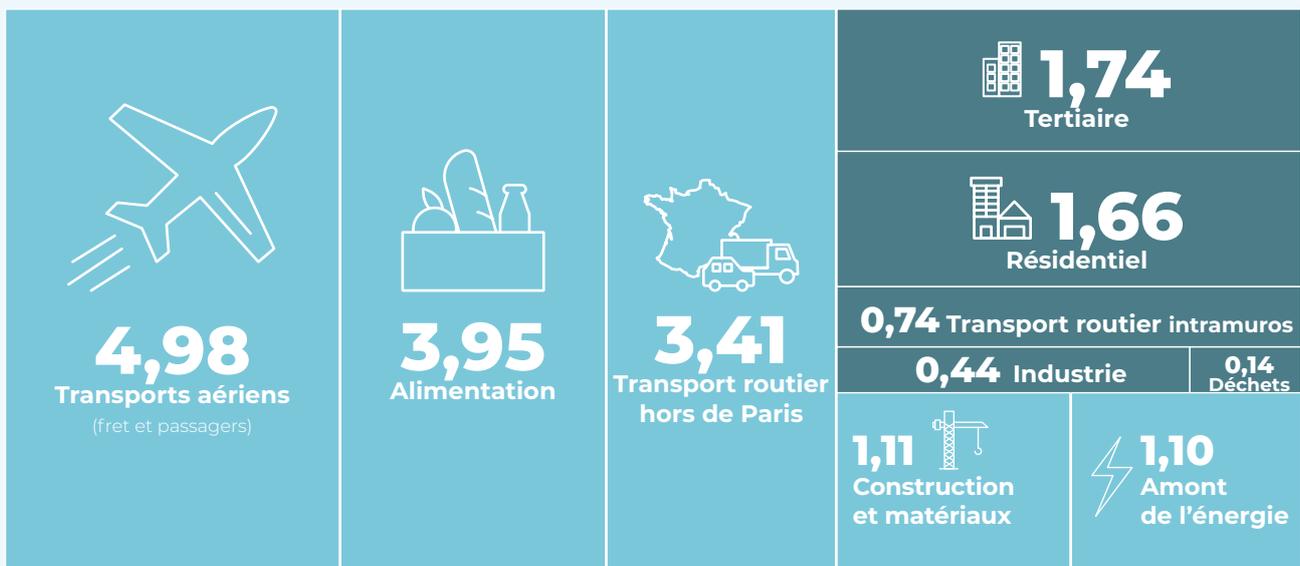
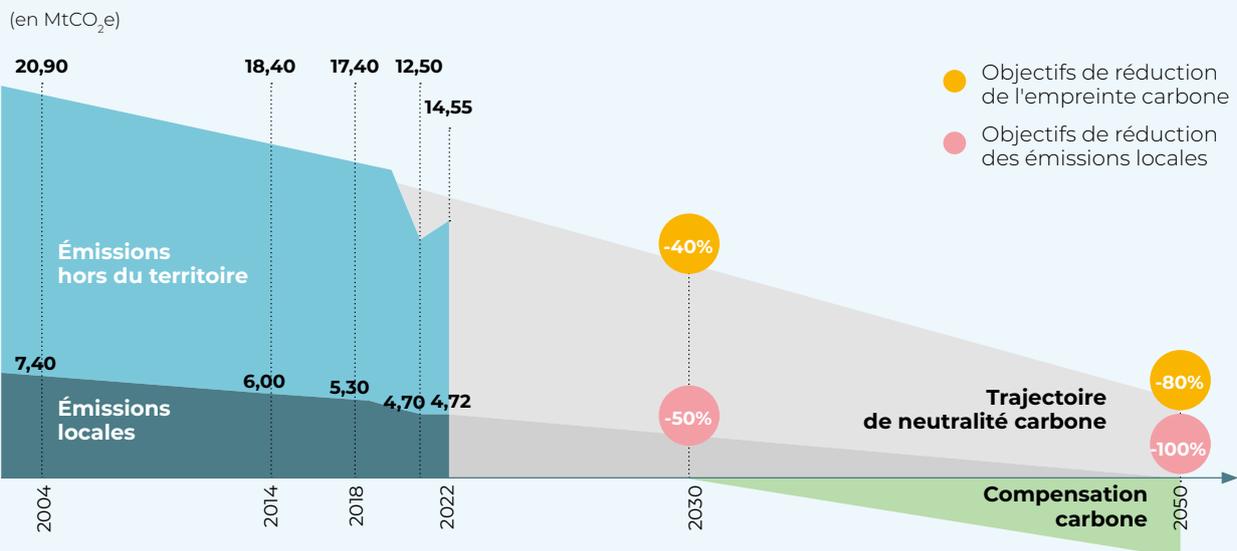
« Des efforts considérables ont été faits dans tous les secteurs de l'organisation, jusqu'à la dernière minute » expliquait Georgina Grenon, directrice Excellence environnementale des Jeux. « Nous avons un modèle d'organisation en rupture. Il a fallu réinventer, étudier, casser un certain nombre de codes et proposer un modèle différent. »

Indicateur **2** : empreinte carbone de Paris

19,27 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit **-32 %** entre 2004 et 2022

L'empreinte carbone de Paris comptabilise la quantité totale de gaz à effet de serre émis liée à la vie du territoire : les émissions locales (émissions directes de Paris), auxquelles s'ajoutent les émissions générées hors du territoire (transport aérien des Parisiens et Parisiennes, énergie grise des produits consommés à Paris...). En 2022, près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre étaient générées localement, le reste étant généré hors du territoire. En moins de 20 ans, Paris **a réduit son empreinte de 32 %**, passant de 28,3 à 19,27 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (MtCO₂eq), un bilan positif porté par la réduction massive des émissions du transport, la rénovation des logements ou encore la décarbonation progressive du réseau de chaleur. Une baisse visible sur l'ensemble des secteurs, marquée par une accélération en 2020, en raison de la crise sanitaire (Covid). Le retour à la normale en 2021-2022 n'a pas remis en cause cette trajectoire de baisse observée depuis 2004.

Cette trajectoire de neutralité carbone doit se poursuivre avec l'objectif d'une réduction de 80 % en 2050 par rapport à l'année de référence 2004, et la compensation carbone du reliquat de 20 % qui ne peut pas être éliminé.



Répartition de l'empreinte carbone (en MtCO₂e) : ■ Émissions locales ■ Émissions hors du territoire

L'énergie au cœur de la stratégie de décarbonation et de verdissement

Le bilan énergétique de la Ville de Paris conforte les choix stratégiques engagés depuis plusieurs années : réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre d'une part, hausse de la production et des consommations d'énergies d'origines renouvelables d'autre part. Malgré ces trajectoires encourageantes, le chemin à parcourir pour atteindre la neutralité carbone et l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables en 2050 reste considérable.

Un bilan énergétique en cohérence avec les objectifs de sobriété

La consommation d'énergie est la première source d'émission de gaz à effet de serre du territoire (résidentiel, tertiaire, industrie, amont de l'énergie).

Le bilan énergétique de Paris dresse un état des lieux quantitatif et qualitatif de ses consommations énergétiques : il s'élève à 27,35 TWh en 2023.

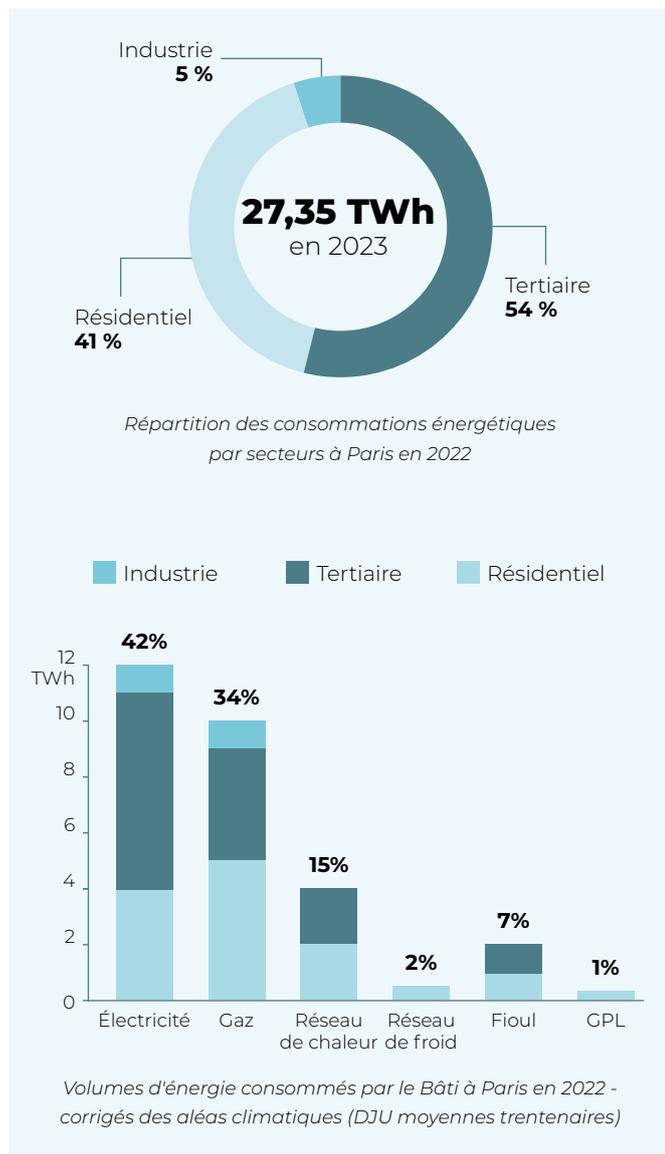
De 2004 à 2023, **la consommation énergétique de Paris a baissé de près de 19 %**. La Ville s'est fixé l'objectif de diminuer de 35 % cette consommation d'énergie d'ici 2030. Pour l'atteindre, la Ville de Paris s'appuie depuis 2007 sur plusieurs leviers : sobriété énergétique, réno-

vation énergétique du bâti et amélioration de la performance énergétique des équipements.

Afin de respecter les objectifs du Plan climat, chaque secteur a une trajectoire de baisse de ses consommations à tenir d'ici 2050 par rapport à 2021 :

- Résidentiel : -36 %
- Tertiaire : -23 %
- Transports : -45 %

(Projections réalisées à partir du bilan carbone 2018, du SDES avec application des tendanciels 2009, 2014 et 2018 ainsi que des scénarii ADEME et Negawatt)



@Guillaume Bontemps

Indicateur **03** : évolution de la consommation énergétique du territoire**-19,07 %**

entre 2004 et 2023



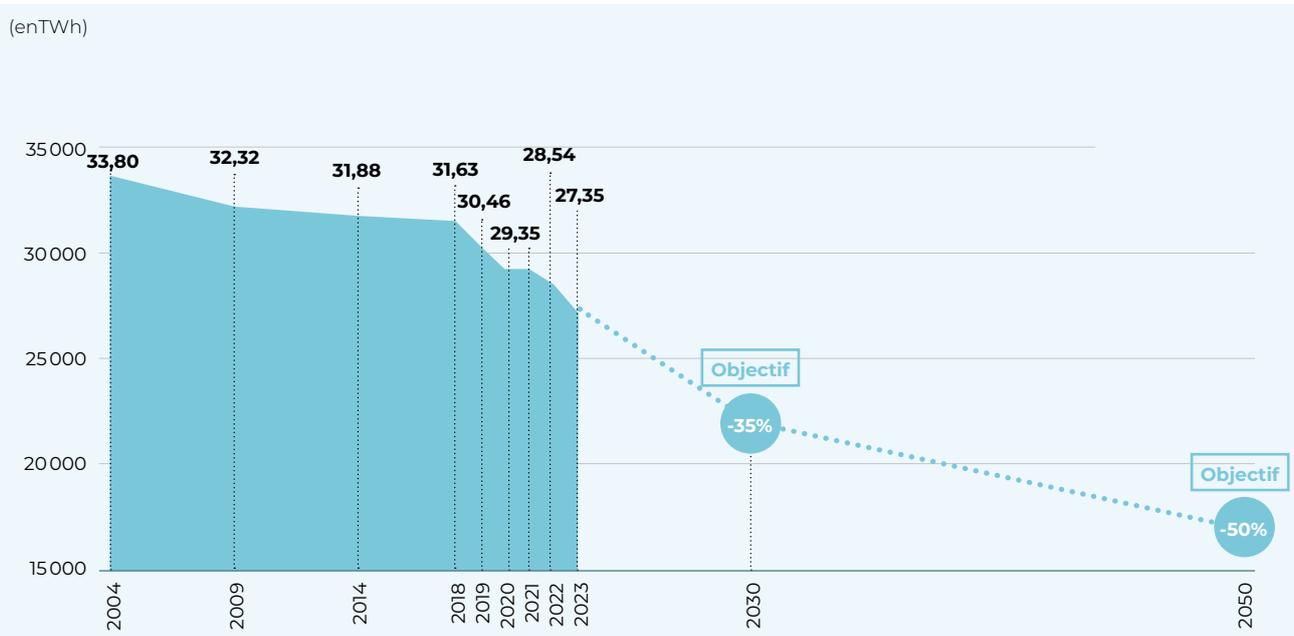
Si la consommation énergétique est en baisse continue de 2004 jusqu'à 2018, celle-ci s'est accélérée depuis 2018, une baisse qui ne s'explique pas uniquement par l'impact de la crise sanitaire.

Contrairement au reste de la France, Paris présente de faibles différences de volumes de consommation entre logements et activités économiques. L'industrie est peu présente sur la capitale et concerne essentiellement les activités de distribution de l'énergie. Depuis 2018, malgré sa faible part, le sous-secteur de l'agriculture est analysé finement pour suivre son évolution au regard des politiques parisiennes de promotion de l'agriculture urbaine. Entre 2004 et 2023, la consommation énergétique des bâtiments parisiens a diminué de près de 16 %. Cette baisse, plus soutenue que celle observée sur le territoire national, s'explique par l'amélioration de l'efficacité énergétique (chaudière à

condensation, relamping, amélioration de la classe énergétique des équipements, rénovation du parc immobilier, etc.) et les mesures de sobriété. Plus récemment, la hausse continue des prix de l'énergie, dans un contexte international tendu, a pu accentuer cette tendance.

Depuis 2004, **la plupart des énergies ont connu une baisse** de consommation à l'exception du réseau de froid (+23 %), utilisé principalement dans le secteur tertiaire. La baisse la plus importante est pour le fioul (-55 %). La consommation d'électricité a connu une baisse de 17 %. La consommation de gaz naturel a baissé de 17 % et celle du réseau de chaleur de 8 %.

L'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique du réseau de chaleur parisien a permis de diminuer les émissions liées à la vapeur distribuée.



Une chaleur plus responsable

1^{er} réseau de chaleur de France avec 525 km de long et une production bénéficiant à plus d'un million de Parisiennes et Parisiens, le réseau de chaleur urbain parisien alimente ses abonnés d'une chaleur composée à plus de **50,7%** (en 2023) **d'énergie renouvelable et de récupération** (EnR&R).

La baisse constante observée du taux d'émissions de CO₂ du réseau en fait un levier important de verdissement du mix énergétique territorial et de lutte contre le réchauffement climatique. L'année 2024 est d'ailleurs marquée par la sortie définitive du charbon du mix énergétique du réseau parisien. Ce réseau constitue également un levier de protection des Parisiennes et Parisiens contre la volatilité des prix de l'énergie et un outil local d'économie circulaire via la valorisation énergétique des déchets.

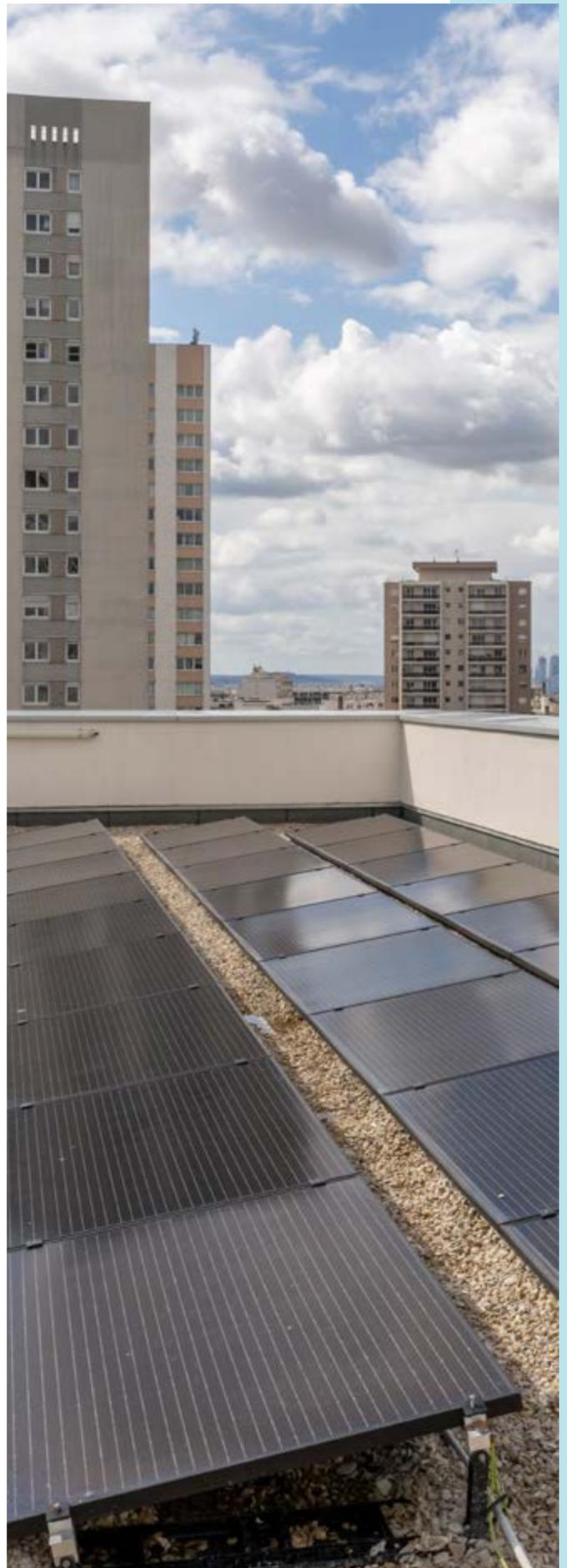
Proche de 40% en 2010, la progression du taux d'EnR&R du réseau a été possible grâce à des efforts menés pour diversifier les productions : développement de forages géothermiques, conversion de chaufferie du fioul ou charbon vers des biocombustibles solides ou liquides, intensification de l'utilisation de la biomasse.

L'année 2023 marque un développement record pour le réseau de chaleur urbain parisien, avec plus de 100 nouveaux raccordements, et des perspectives encore plus ambitieuses pour les années à venir. Cette dynamique a conforté la Ville de Paris dans sa décision de « classer » son réseau de chaleur. En vertu de ce classement, le raccordement à ce dernier est ainsi devenu obligatoire pour tout nouveau bâtiment ou bâtiment existant qui remplacerait son système de chauffage collectif, dans un périmètre de 60 m autour du réseau de chaleur existant.

La Ville de Paris veut fortement développer son réseau de chaleur, avec +26% de clients en 2030 et +65% en 2050. Cet essor est essentiel pour construire un modèle économique solide et verdir le réseau, avec un **objectif de 75% d'énergies renouvelables et de récupération en 2030, puis de 100% en 2050.**



@Guillaume Bontemps



@Clement Dorval

Indicateur **4** : part des EnR dans le réseau de chaleur urbain

50,7% d'énergie renouvelable et de récupération en 2023

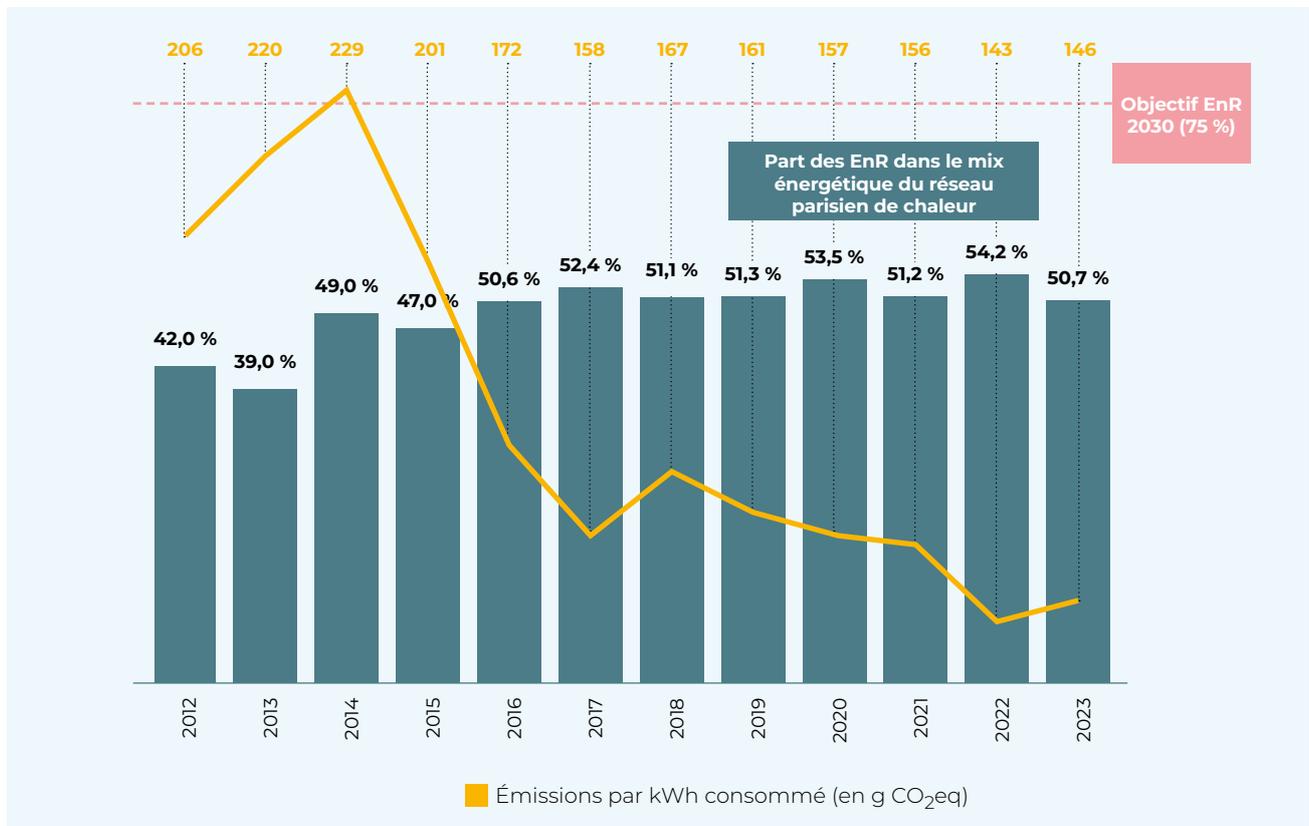
En 2023, le réseau de chaleur parisien était alimenté par 50,7% d'énergies renouvelables et de récupération issues de la valorisation énergétique :

- déchets ménagers (78,3 %) ;
- biomasse solide (12,6 %) ;
- biométhane (7,9 %) ;
- géothermie et biocombustibles liquides (1,2 %).

Le reste de l'énergie intégré au réseau de chaleur provient des énergies conventionnelles. Elles sont appelées à baisser à l'avenir.

L'objectif du Plan Climat parisien spécifique au réseau de chaleur urbaine est d'atteindre un taux de 75% d'énergies renouvelables et de récupération dans le réseau de chaleur parisien en 2030 et 100% en 2050.

Avec un taux d'émission de CO₂ en baisse depuis 2014, résultat du verdissement du réseau et d'une baisse régulière de la consommation énergétique de la ville, le réseau de chaleur urbain parisien est un atout indéniable pour mener efficacement la transition énergétique de la Ville.



Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Arena, Porte de la Chapelle / @Guillaume Bontemps

En 2024, une 12^e centrale alimente le réseau de froid de Paris

Comme elle le fait pour le réseau de chaleur, la Ville de Paris développe de manière ambitieuse son réseau de froid. Celui-ci est un atout important face au changement climatique. Il permet de limiter l'usage des climatiseurs, gourmands en énergie, facteurs d'augmentation de la température extérieure et émetteurs de gaz à effet de serre. Constitué autour d'un réseau de canalisations refroidi en partie grâce à la température de la Seine, **alimenté à 100% par des énergies renouvelables**, notamment grâce à des contrats d'achat direct d'électricité produite par des champs solaires créés pour le réseau de froid, le réseau de fraîcheur s'inscrit dans une stratégie visant à faire face aux pics de chaleur pouvant atteindre 50°C.

La Ville a inauguré en 2024 une nouvelle centrale de production frigorifique sous l'Adidas Arena, Porte de la Chapelle. Cette centrale repose sur deux principes : la **synergie** chaud-froid et la valorisation de la **chaleur fatale** issue de la production de chaleur, réinjectée dans le réseau de chaleur via la géothermie et des tours de refroidissement. Aucun air chaud n'est rejeté, limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain et améliorant l'efficacité énergétique. Elle renforce la résilience du réseau de froid urbain avec une technologie innovante et durable. Paris prévoit de poursuivre le développement de ce réseau de fraîcheur et de le tripler dans les 20 prochaines années, tout en étendant son accès aux équipements sensibles (EHPAD, crèches, hôpitaux) pour protéger leurs occupants et offrir des refuges contre la chaleur.

L'ouvrage intègre également un toit végétalisé de 6 300 m² et une structure faite de matériaux durables (bois et matériaux recyclés), contribuant à réduire l'îlot de chaleur urbain et à créer un espace de vie agréable pour les Parisiennes et les Parisiens au cœur d'un quartier entièrement transformé.



@Guillaume Bontemps

« La centrale de La Chapelle, d'une capacité de 6,6 MW, permettant de rafraîchir 200 000 m², est conçue pour répondre précisément aux besoins de l'Adidas-Arena et de son environnement proche. »

Audrey Guern,
Directrice générale
Fraîcheur de Paris

Chiffres clés du réseau de froid de la ville de Paris (au 31/12/2023)

103 km de long, une capacité quasi continue de 425 GWh, **le réseau de froid de Paris est le plus grand de France.**

- **12** sites de production, 4 réservoirs de stockage
- **103 km** de réseau
- **425 GWh** d'énergie frigorifique vendue
- **808** abonnés
- **7 millions de m²** rafraîchis dans Paris
- **100%** d'électricité garantie d'origine renouvelable, dont 52% issus de parcs solaires dédiés.

Des îlots de fraîcheur pour rafraîchir la ville et ses habitants

La politique parisienne d'adaptation au changement climatique s'appuie en priorité sur des solutions fondées sur la nature pour augmenter la résilience du territoire. Elles intègrent nécessairement les enjeux liés à la restauration de la biodiversité et à la préservation de la ressource en eau.

L'eau et le végétal pour rafraîchir la ville

Pour rendre la ville plus vivable, **plus respirable en période chaude** et atténuer le phénomène d'îlot de chaleur urbain qui accentue la chaleur en ville, Paris rafraîchit son territoire. De nombreuses actions d'adaptation sont mises en place pour créer des îlots de fraîcheur accessibles à toutes et tous, à moins de 7 minutes à pied dans la journée.

Les **solutions basées sur la nature**, c'est par exemple la végétalisation, l'utilisation de certains matériaux ou la présence de l'eau. Ces espaces répondent aux enjeux essentiels de l'adaptation de la ville face au changement climatique. Ils peuvent être extérieurs ou intérieurs, naturellement frais ou rafraîchis.

+2,7°C

estimés en France en 2050 par rapport à 1850-1900

(6e rapport de synthèse du GIEC - 2023)

2X

plus de vagues de chaleur d'ici 2050

(Météo France)

Indicateur **5** : îlots de fraîcheur

plus de

1 400 lieux

pour se rafraîchir

Fontaines, brumisateurs, piscines, espaces boisés ombragés, lieux publics climatisés... Au total, plus de 1 400 îlots de fraîcheur ont été répertoriés en 2024. Qu'ils soient permanents (jardins, équipements municipaux, etc.) ou temporaires (brumisateurs), ils sont recensés via une cartographie interactive (*îlots de fraîcheur à Paris*) qui permet à chaque Parisienne et Parisien de repérer les lieux les plus proches d'eux suivant

deux valeurs de temps : 7 min et 15 min (par rapport à la référence de la « Ville du quart d'heure »). **En 2024, 100% des Parisiennes et Parisiens se trouvaient à moins de 7 minutes** d'un îlot de fraîcheur en journée, et 68% à moins de 7 minutes de nuit.

La Ville de Paris prévoit de poursuivre les efforts, notamment sur la disponibilité des îlots de fraîcheurs la nuit. La fermeture de certains parcs et jardins place en effet 32% de la population (650 000 habitants) à plus de 7 minutes d'un îlot frais. Un taux que la Ville souhaite réduire à zéro d'ici 2030.



Brumisateurs aux abords de la Concorde / @Josephine Brueder

En 2024, 32 ombrières dans l'espace public et équipements publics

Les ombrières, pérennes ou temporaires, permettent de développer des zones ombragées dans l'espace public, là où la plantation d'arbres est rendue impossible du fait de l'occupation du sous-sol. L'été 2023 a vu l'installation de 22 ombrières saisonnières. Et l'été suivant, 32 sites en ont été équipés : 7 dans l'espace public, 11 dans les parcs et jardins, 14 dans les écoles et crèches sans compter celles déployées spécifiquement pour les jeux olympiques et paralympiques. Un chiffre qui s'ajoute au patrimoine de 107 pergolas et kiosques historiques pérennes dans les parcs et jardins.

En 2024, un espace public repensé, végétalisé et apaisé

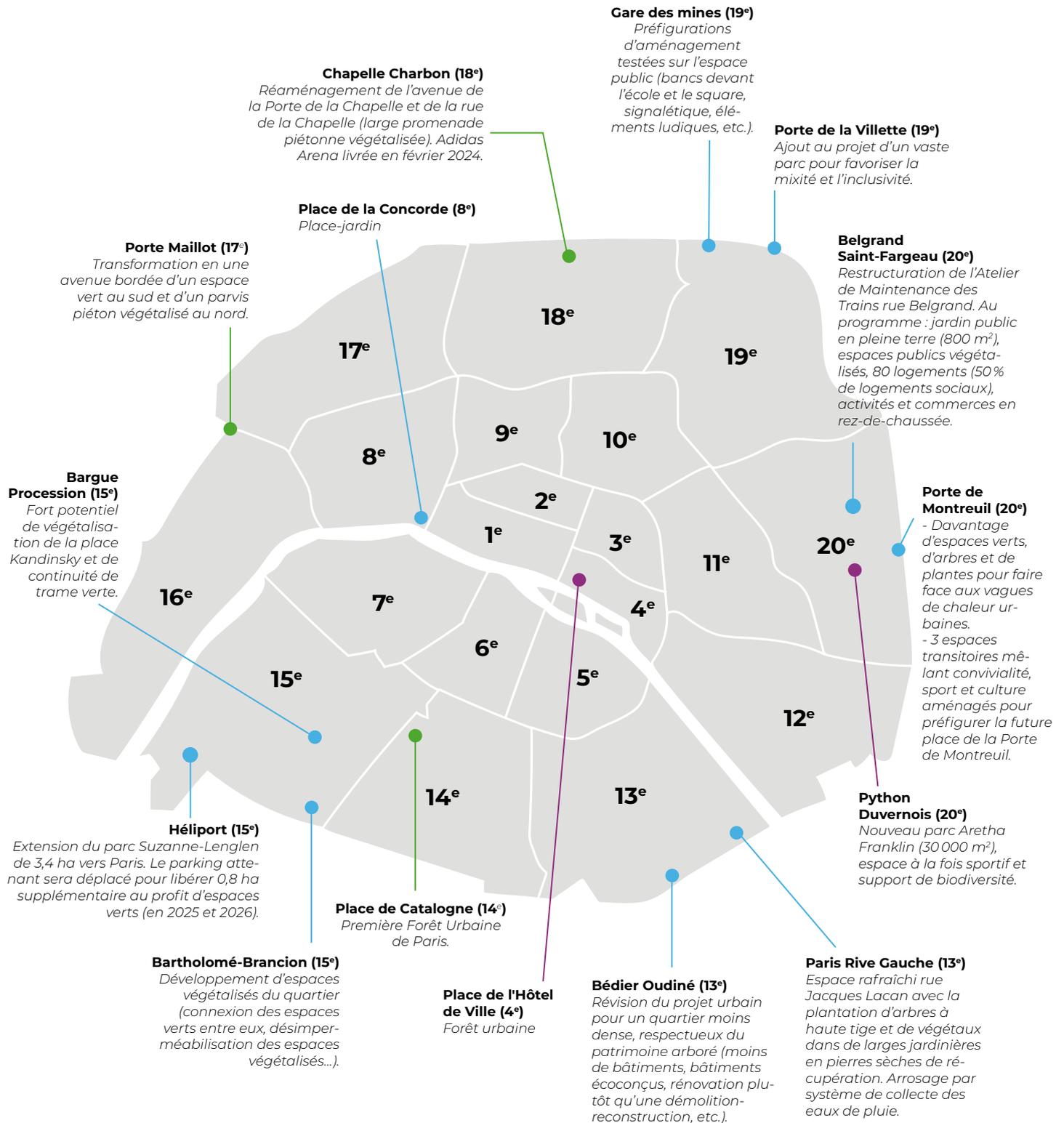
La Ville s'adapte et se transforme afin de limiter les conséquences du réchauffement climatique sur ses habitants, ses infrastructures, sa nature et sa biodiversité. Végétalisation de l'espace public, promotion des mobilités douces, efforts de piétonnisation, réhabilitations d'espaces industriels... **À Paris, les réponses aux défis climatiques sont indissociables de l'amélioration du cadre de vie.**



Ombrières Station Rosa Park / @Jean-Baptiste Gurliat

Projets emblématiques de la transformation de l'espace public

● Livré ● En cours ● À venir



L'éco-rénovation, un enjeu environnemental et social

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, le rythme actuel de baisse de la consommation d'énergie et de décarbonation des logements doit fortement s'accélérer. Isolation, ventilation... Dans une ville rafraîchie et respirable, adaptée aux nouvelles conditions climatiques, les Parisiennes et les Parisiens doivent aussi pouvoir se loger dignement.

L'accompagnement à la rénovation

La transition environnementale du parc de logements à Paris est un élément clé de la politique climatique parisienne. Elle participe à l'adaptation de la Ville à l'augmentation des températures (transformation des toits, installation de volets, végétalisation massive de l'espace public, déploiement de fontaines et brumisateurs, etc.). Cette évolution du parc passe également par **l'accompagnement des bailleurs sociaux et des copropriétés dans la rénovation environnementale de leur patrimoine.**

À l'origine exclusivement tournées vers la protection contre le froid et la baisse des consommations énergétiques liées au chauffage, les rénovations énergétiques traitent aujourd'hui systématiquement de la problématique du confort d'été (avec par exemple la pose de volets) et le rafraîchissement des parcelles (îlots de fraîcheur).

Depuis plus de 15 ans, la Ville de Paris accompagne les bailleurs sociaux pour accélérer la rénovation énergétique de leur patrimoine. À ce titre, elle fixe les performances énergétiques et environnementales à atteindre, apporte des aides financières, contrôle les projets pour faciliter la mise en œuvre des opérations sur le volet technique et dans le cadre des relations avec les locataires.

La Ville accompagne aussi la **rénovation de copropriétés parisiennes** depuis 2014. Le programme Eco-rénovons Paris (ERP+), lancé en 2016, a déjà accompagné 53 610 copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique, et a mobilisé près de 83 M€ de subventions publiques au bénéfice des 17 439 logements parisiens ayant voté un projet de rénovation.

En 2024, La Ville de Paris a financé la rénovation énergétique de plus de 5 000 logements sociaux et a permis à 2 401 logements privés de voter l'engagement de travaux de rénovation. Des aides à la rénovation qui permettent de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant le confort des habitants.

Dans le cadre de son Plan climat 2024-2030, la Ville se donne comme objectifs :

- D'atteindre le seuil de 40 000 logements rénovés/an dans le parc privé en 2030;
- De renforcer le programme ERP+ pour soutenir deux projets de rénovation énergétique sur trois réalisés à Paris ;
- De poursuivre le financement de la rénovation à hauteur de 5 000 logements sociaux/an tout en visant un gain moyen de 60% sur les consommations énergétiques.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

On vous dit tout !

Une rénovation énergétique qui rime avec baisse des charges

Les projets de rénovation du parc social financés depuis 2009 ont permis des gains énergétiques moyens de 28% avec des écarts variables de 18% à 31% en fonction des opérations. Ces baisses agissent directement sur les factures des locataires.

400 €

d'économies de charges en moyenne par logement et par an grâce aux rénovations énergétiques



@Guillaume Bontemps

Indicateur **6a** : logements sociaux financés pour rénovation**5 063 logements sociaux à rénover**

financés par la Ville en 2024

Depuis 2009, la Ville a financé une moyenne de 4 581 logements sociaux par an. L'objectif a été rehaussé à 5 000 logements sociaux financés par an. Il a été atteint et dépassé en 2024.

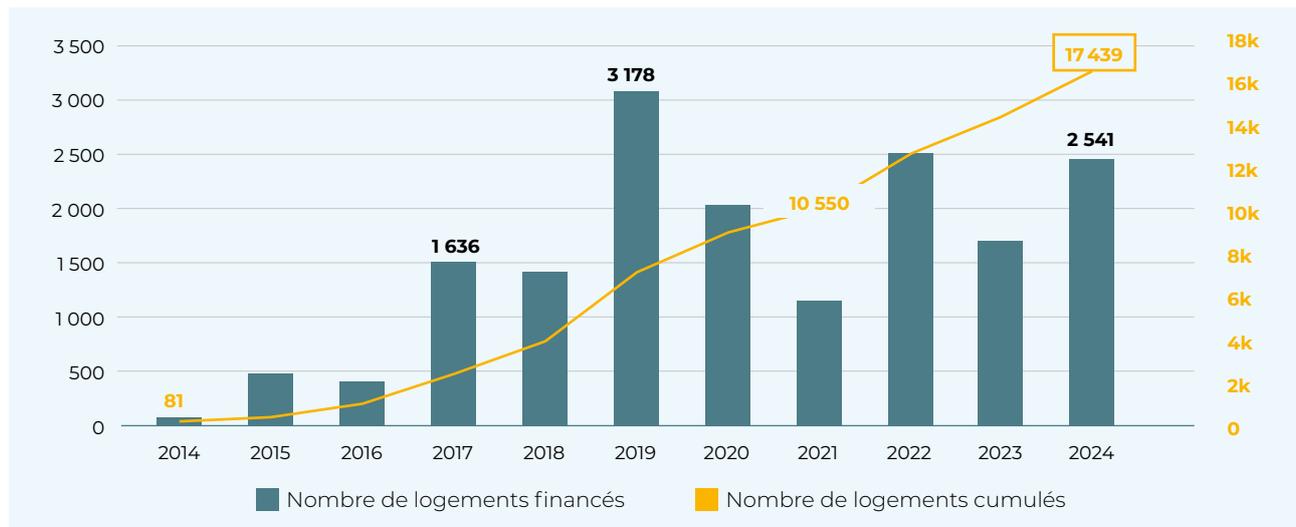


Indicateur **6b** : logements concernés par un vote favorable en assemblée générale pour des travaux de rénovation environnementale

17 439 logements privés

ayant bénéficié d'un vote de travaux de rénovation énergétique depuis 2014, dont 2 541 en 2024

17 439 logements (251 copropriétés) ont bénéficié d'un vote de travaux de rénovation énergétique et environnementale depuis 2014. La nette progression jusqu'en 2019 (fin du 1^{er} dispositif Eco-rénovons Paris) a été freinée par le confinement Covid et la suspension des assemblées générales de copropriétaires. Mais la dynamique a été relancée avec la loi Climat et résilience en 2021 et le lancement du nouveau dispositif Eco-rénovons Paris en 2022.



Le 238 rue de Belleville / @Soliha

En 2024, une rénovation exemplaire livrée au 238, rue de Belleville dans le 20^e arrondissement

Cette copropriété construite en 1959, composée de 64 logements, a été intégrée au programme Eco Rénovons Paris en 2016. Après le vote d'un audit en 2017 et les travaux énergétiques globaux ont été votés en 2020. L'isolation des façades, l'étanchéité de la toiture, le changement des menuiseries, l'ajout de volets ont permis de réaliser un gain énergétique de 41% pour un coût de travaux de 2,3 millions d'euros. Avec à l'octroi de près de 700 000 € d'aides publiques, le reste à charge pour les locataires s'est établi à 25 858 € par logement. Les locataires consomment moins et ont gagné en confort l'hiver comme l'été.

En 2024, la médiathèque James Baldwin (19^e), une architecture écoresponsable à forte ambition sociale

Le projet de transformation des deux bâtiments de l'ancien Lycée Jean Quarré en médiathèque et en Maison des Réfugiés devient une référence d'architecture écologique et sobre, au service d'une ville résiliente. Il lie culture et intégration, dans un bâtiment à faible impact environnemental.

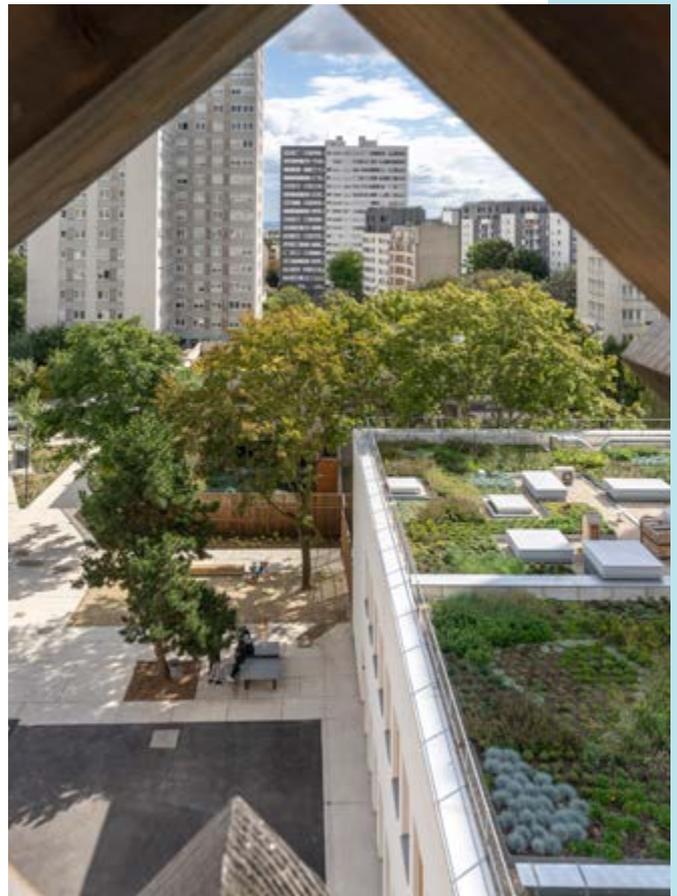
Première médiathèque de l'arrondissement, elle offrira **2 500 m² de culture au cœur de 5 000 m² d'espaces verts**. La Maison des Réfugiés, espace de 1 000 m², accompagnera **l'intégration** à travers l'apprentissage du français, la formation professionnelle et des initiatives citoyennes.

À cette ambition culturelle et sociale s'ajoute une **exigence écologique forte** : matériaux biosourcés, réemploi des éléments existants, optimisation de la ventilation et de la lumière naturelle. La structure du bâtiment a été conservée, et 470 m² de murs en béton réutilisés.

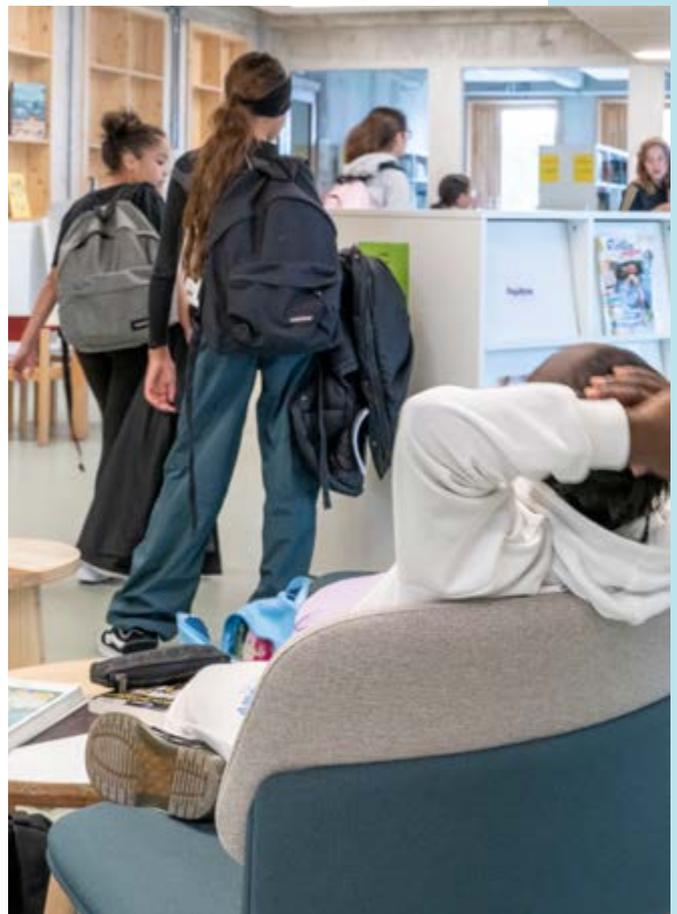
Le projet est entièrement conçu en ventilation naturelle : la médiathèque reste fraîche pour ses usagers, même en cas de canicule. Le bâtiment neuf en bois, reliant les structures existantes, est autotempéré ; il n'est pas chauffé, l'inertie étant apportée par la réalisation d'un mur en terre crue coulée. Le chauffage repose sur le réseau CPCU (50 % d'énergie renouvelable), complété par des panneaux photovoltaïques couvrant 14 % des besoins électriques.

Un ambitieux programme paysager, labellisé BiodiverCity, transforme le site :

- 4500 m² d'espaces libres dédiés à des jardins partagés, à un espace de lecture extérieur et à un grand parvis central ;
- 800 m² de toiture végétalisée ;
- 1800 m² de plantations pleine terre ;
- 87 m² de patio végétalisé.
- Le terrain passe ainsi de 70 % d'espaces imperméables à 70 % d'espaces perméables, réduisant ainsi les îlots de chaleur et favorisant la biodiversité francilienne.



@Clement Dorval



@Clement Dorval

L'administration parisienne exemplaire dans ses consommations



La Ville de Paris poursuit son engagement dans la transition énergétique et la réduction des consommations de son administration. Un objectif pour lequel elle sensibilise et mobilise tous ses services et agents.

Un Plan de sobriété énergétique pour l'administration parisienne

Paris renforce son engagement en faveur de la sobriété énergétique de ses bâtiments administratifs. Bien que représentant seulement 4 % de la consommation énergétique du territoire, ces équipements doivent en effet être exemplaires.

En 2023, la consommation énergétique des 3 600 bâtiments municipaux (crèches, écoles, gymnases, bibliothèques, etc.) a **diminué de 9,61%** par rapport à 2020. Les émissions de CO₂ ont chuté de 17 %, grâce aux mesures du Plan de sobriété mis en place en septembre 2022 pour faire face à la crise énergétique : ajustement de la saison de chauffe, réduction des températures de chauffage (18°C, hors équipements sensibles, -1°C dans les piscines), rénovations et

campagnes de sensibilisation. Sur la saison 2023-2024, la consommation de gaz et de chaleur urbaine a encore reculé de 5 %, et celle d'électricité de 8 %.

Pour pérenniser ces efforts, la Ville déploie **un réseau de « référents sobriété »** afin d'accélérer les économies et ancrer une culture durable de sobriété énergétique.

À travers l'adoption de son 4^e Plan Climat, la Ville de Paris vise une réduction de 15 % des consommations énergétiques de ses bâtiments municipaux d'ici 2030, dépassant l'objectif initial de son Plan de sobriété 2022 de 10 %. Et d'ici 2050, ce sont 100 % des écoles et des crèches qui auront été rénovées.

-10%

de consommation énergétique entre 2004 et 2023

-17%

d'émissions de GES entre 2004 et 2023

En 2024, des « référents » pour accélérer la sobriété

Pour atteindre ses objectifs de **réduction de 15 % de la consommation énergétique du parc municipal d'ici 2030**, la Ville a testé le déploiement d'un réseau de « référents sobriété » dans le 18^e arrondissement. Ces agents volontaires sensibilisent leurs collègues aux bonnes pratiques, notamment lors d'ateliers portant sur des actions concrètes à déployer.

Lors de la "première saison", le dispositif a permis de réduire de 11 %* la consommation de 14 bâtiments, générant plus de 900 MWh d'économies énergétiques, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 4 écoles parisiennes. Une réussite qui a permis à la mairie du 18^e de remporter un prix d'économies d'énergie dans le cadre du concours CUBE Ville. Face au succès de l'initiative, le dispositif s'est étendu aux 11^e, 14^e et 17^e arrondissements, impliquant désormais une cinquantaine d'équipements. Des diagnostics et ateliers de sensibilisation sont organisés.

La Ville teste par ailleurs des capteurs de suivi de consommation dans plusieurs bâtiments (école, piscine, crèche, salle de spectacle, etc.) afin d'identifier les leviers d'action selon les usages (ventilation, éclairage, équipements électroniques).

** Estimation de gains sur les volumes énergétiques consommés, partagés entre actions de sobriété et actions d'efficacité énergétique (type relamping).*



@Guillaume Bontemps

Indicateur **7** : évolution de la consommation énergétique des bâtiments administratifs de la Ville

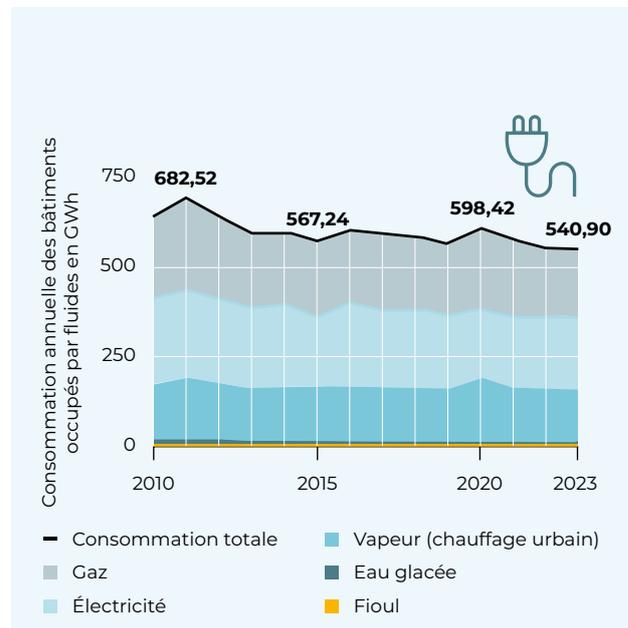
-9,61%

de consommation énergétique entre 2020 et 2023

En 2023, la consommation énergétique totale des bâtiments occupés par l'administration parisienne s'élevait à 540,90 GWh, contre 598,42 GWh en 2020. Cette baisse, constante depuis 2020, se vérifie pour chaque source d'énergie mesurée.

Elle porte sur toutes les consommations énergétiques des bâtiments occupés par la Ville pour lesquelles la municipalité a souscrit un contrat de fourniture d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul) et ne comprend pas la production d'énergie renouvelable à l'échelle des bâtiments (ex. : production d'électricité par des panneaux photovoltaïques).

Elle met la Ville dans une excellente trajectoire pour atteindre ses objectifs : 430 GWh consommés sur l'ensemble du territoire en 2030, soit 35% de moins que les 661 GWh consommés durant l'année de référence 2004.



En 2024, un numérique responsable au service des Parisiens et de l'environnement

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'engage dans une politique de numérique responsable, conciliant **inclusion sociale** et **transition écologique**.

En 2024, le bilan à mi-parcours de la Stratégie parisienne d'inclusion numérique 2022-2026, démarche partenariale visant à donner accès aux outils numériques à tous les Parisiens et les Parisiennes, et à développer leur autonomie numérique, confirme la pertinence de cette démarche. Le territoire parisien compte aujourd'hui, dans tous les arrondissements, près de **440 lieux de médiation et d'inclusion numérique**, offrant un large éventail de services : accès libre à Internet et aux équipements, accompagnement aux démarches administratives en ligne, initiation et formation au numérique.

Cet engagement se traduit aussi par un fort soutien financier aux associations et structures œuvrant pour l'inclusion numérique. En 2024, la Ville a versé près de **1 million d'euros aux associations** du secteur et 81 % des 83 000 bénéficiaires recensés résidant dans des quartiers politique de la ville.



@Sophie Robichon

La Ville agit également en faveur de l'**éducation au numérique** et à ses risques, auprès des enfants, des familles et des professionnels.

Afin de lutter contre la fracture numérique matérielle, Paris privilégie une approche solidaire et écologique. En 2024, l'opération **La Collecte**, portée par Emmaüs Connect et financée par la Ville, a permis à 3 500 personnes de recevoir un ordinateur reconditionné.

Enfin, la Ville a réalisé en 2024 un diagnostic de l'empreinte environnementale du numérique dans son administration et sur son territoire. Ce travail préparatoire contribuera à définir les axes prioritaires de la future Stratégie numérique responsable, dont l'adoption est prévue d'ici fin 2025.

La transparence

au service de la transition écologique

Depuis 2020, la Ville de Paris évalue l'impact de ses dépenses par rapport à l'atténuation du changement climatique, afin de vérifier la cohérence entre les objectifs de décarbonation de la Ville et les dépenses exécutées. Aussi appelée "évaluation climat du budget", cette analyse est publiée chaque année dans le rapport financier du compte administratif de la Ville.

Le « budget vert »

Chaque année, la Ville évalue l'impact climatique de son budget pour mettre en évidence les impacts de ses dépenses sur la lutte contre le changement climatique, et de renforcer la cohérence et la transparence de l'action municipale.

Cette analyse des comptes administratifs repose sur une méthodologie développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). Elle permet de dresser un état des lieux annuel de **l'impact des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité au regard de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre** (GES). Il s'agit d'un système de cotation catégorisant les dépenses comme étant très favorables, plutôt favorables, neutres, défavorables ou indéfinies. L'amélioration continue de la méthodologie permet une fiabilisation croissante des résultats, ainsi qu'un élargissement progressif du champ des dépenses analysées.

On vous dit tout !

Paris déjà prête

La loi de finances 2024 impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de renseigner une annexe aux comptes administratifs intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». L'évaluation climat du budget parisien permet déjà à la Ville de répondre à cette obligation. Cette évaluation devra être étendue aux budgets annexes et à la biodiversité à partir du compte administratif 2025.

En 2024, priorité donnée à l'aménagement du territoire et au logement

Les dépenses de la Ville de Paris se divisent en deux catégories principales :

- les **dépenses de fonctionnement** → coûts nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à la gestion de la ville (salaires des agents, dépenses d'entretien, charges énergétiques...)
- les **dépenses d'investissement** → financement de projets durables pour préparer l'avenir.

En décembre 2024, le Conseil de Paris a voté le budget primitif pour l'année 2025. En cohérence avec les précédents exercices, il maintient un haut niveau d'investissements en faveur de la protection des plus vulnérables et de la lutte contre le changement climatique, avec notamment **396,1 M€ de crédits et 428,1 M€ d'autorisation de paiement supplémentaires investis dans la transition écologique pour 2025**.

Un important effort d'investissement est ainsi maintenu afin de créer de nouveaux logements et de transformer la capitale en l'adaptant au changement climatique : près de la moitié des montants investis serviront ces objectifs. Le reste des investissements porte sur les thématiques de la culture, des sports, de l'environnement ou des transports.



Rénovation de la caserne des Minimes /
@Joséphine Brueder

Indicateur **8** : montant des dépenses de la Ville favorables au climat**1,4 md €**

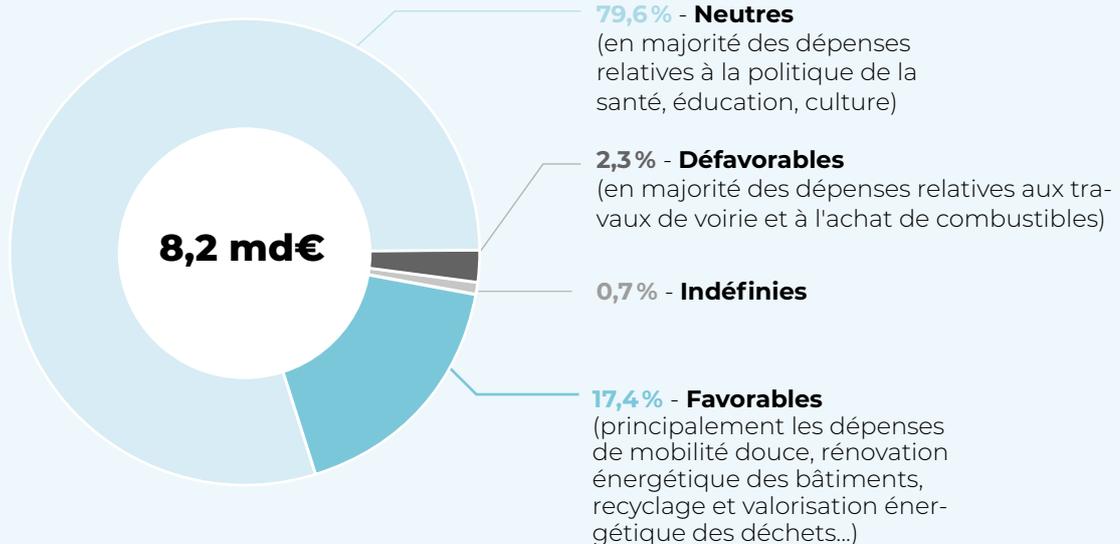
des dépenses favorables au climat en 2024

L'analyse du budget 2024 confirme les efforts environnementaux de la Ville, avec une **hausse de près de 40% des dépenses** favorables à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2024. La part des investissements « favorables » (selon la méthodologie I4CE) a également doublé.

En 2024, environ 17,4% des dépenses, soit 1,4 milliard d'euros, sont évaluées comme étant dédiées à des actions de réduction des émissions : développement de la mobilité douce (transports en commun, extension des métros et tramways), réemploi, tri et recyclage des déchets, rénovation énergétique des bâtiments.

Comme les années précédentes, 79,6% des dépenses sont jugées « neutres », car liées à des services essentiels (éducation, culture, santé, accessibilité) sans impact direct sur les émissions de carbone.

La part des dépenses à impact « défavorable » poursuit sa baisse, représentant 2,3% des dépenses analysées en 2024. Il s'agit notamment de travaux de voirie, d'achats de carburant pour véhicules thermiques en cours de remplacement, de gestion des déchets enfouis et d'éclairage décoratif.

Évaluation des dépenses du Compte Administratif de 2024**8,2 md€****1,4 md €**

somme des dépenses favorables
(permettant une réduction des
GES à court ou long terme)

Le cadre de vie s'améliore

02

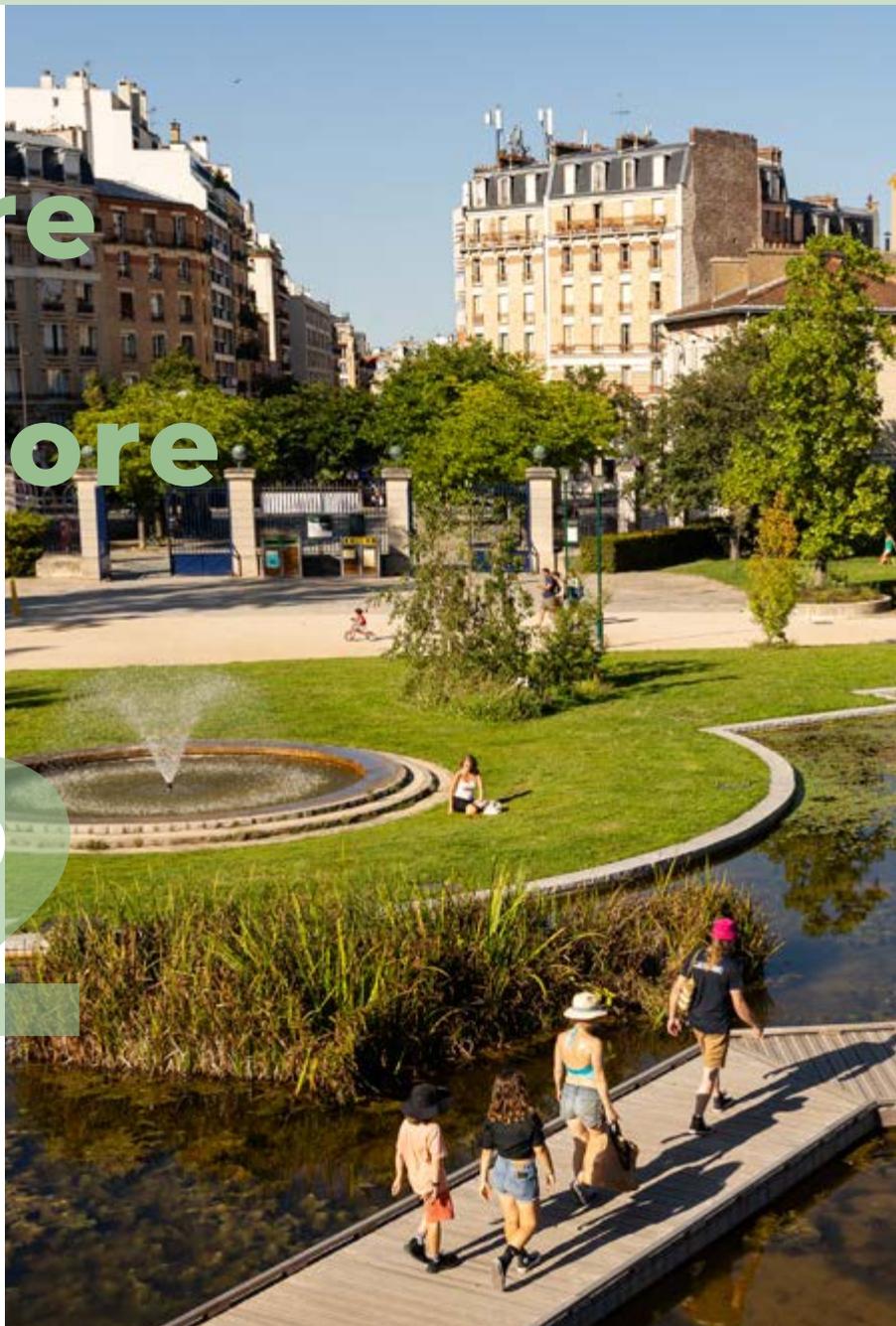
Améliorer le cadre de vie et préserver la santé publique

-8,9 %

de trafic routier en 2024 (vs 2023)

-35 à 45 %

de polluants atmosphériques de 2013 à 2023



Parc Georges Brassens / @Guillaume Bontemps

Avec plus de 2 millions d'habitants et plus de 35 millions de touristes chaque année, Paris est l'une des villes les plus denses et fréquentées d'Europe. Améliorer la qualité de l'environnement et faire de Paris une ville de plus en plus agréable à vivre et plus saine nécessite **un effort constant de la part de la Ville de Paris.**

En 2024, **les actions menées pour réduire la place de la voiture individuelle, et les manières de se déplacer moins polluantes** ont porté leurs fruits : 73 % des déplacements se font aujourd'hui à pied, les déplacements à vélo sont presque trois fois supérieurs à ceux réalisés en voiture. La qualité de l'air s'est améliorée, et le bruit urbain a diminué. Cette amélioration de l'environnement est en partie liée aux différentes mesures prises pour réduire le trafic routier. Cependant, les concentrations en polluants de l'air dépassent encore les seuils définis par l'Organisation mondiale de la santé. La Ville de Paris poursuivra donc son action.

Indicateurs en action :

les avancées concrètes en 2024



Indicateur **09** Trafic routier



Baisse de la vitesse, rues aux enfants, ZTL dans Paris centre... Paris a œuvré à l'apaisement du trafic routier en 2024.

Indicateur **10** Véhicules à faibles émissions dans la flotte parisienne



Les véhicules à faibles émissions remplacent progressivement les véhicules polluants. En 2024, ils représentent **47 %** de la flotte municipale, comme ici pour la police.

Indicateur **11** Linéaire d'aménagements cyclables



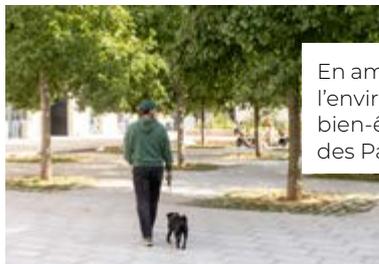
Avec **+5 %** de linéaire cyclable en 2024, la stratégie de la politique municipale porte ses fruits : il y a désormais plus de déplacements réalisés à vélo qu'en voiture.

Indicateur **12** Qualité de l'air



En 2024, la piétonnisation de places et de rues, la mise en place d'une zone à trafic limité, ont contribué à réduire la circulation automobile et donc à améliorer la qualité de l'air.

Indicateur **13** Bruit routier



En amélioration constante depuis 2015, l'environnement sonore participe au bien-être physique et psychologique des Parisiennes et des Parisiens.

Indicateur **14** Prélèvements en eau



En 2024, le territoire parisien a consommé **4 millions de mètres cubes** d'eau potable de moins qu'en 2022. Le système de réutilisation des eaux non potables pour les espaces verts et le nettoyage urbain a constitué un projet majeur en 2024 permettant ce résultat.

La transformation des mobilités en ville

À Paris, les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports ont baissé de 60 % depuis 2004. Paris entend poursuivre ses efforts pour réduire la place de la voiture en ville, premier levier pour réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements, mais aussi la pollution de l'air et le bruit.

La marche, les transports en commun, le vélo... et la voiture

En près de 20 ans, **la circulation automobile a chuté de 50 % dans Paris** (hors périphérique), laissant place à des transports moins polluants. La Ville poursuit ses actions en faveur de modes de transport plus écologiques, et se fixe un objectif à l'horizon 2030 de réduction de 50 % du trafic routier dans Paris (hors périphérique) par rapport à 2015.

Le processus de démotorisation est profond : seul **un tiers des ménages parisiens possède aujourd'hui une voiture**, désormais le quatrième mode de déplacement après la marche, les transports en commun et - depuis 2023 - le vélo (étude de l'Institut Paris Région, 2024).

L'année 2024 confirme la tendance de fond à la baisse de la circulation automobile dans Paris intra-muros et sur le boulevard périphérique. La fréquentation des réseaux de transport en commun est en augmentation et se rapproche pour certains de ceux enregistrés avant la crise sanitaire.

Un nouveau partage de l'espace public

Paris accélère le rééquilibrage de l'espace public. Le territoire se partage entre différentes formes de mobilités, donne la priorité aux piétons, à la végétalisation...

- **Baisse de la vitesse réglementaire** : en 2024, la vitesse maximale sur le Boulevard Périphérique a été abaissée à 50 km/h et depuis 2021, la vitesse maximale de 30 km/h est devenue la norme à Paris intra-muros.
- **Zone à Trafic Limité (ZTL)** : le 5 novembre 2024, la Ville de Paris a mis en place une ZTL dans Paris centre. Le trafic de transit (traverser la zone sans s'y arrêter) y est désormais interdit.
- **Plus de 200 « rues aux écoles »** : ces piétonnalisations, souvent à horaires ou durée limitée, sécurisent le trajet des enfants jusqu'à leur établissement. L'espace récupéré sur la voiture permet de végétaliser la ville, de jouer, de flâner, etc. Parmi elles, 96 « rues aux enfants » en 2024 avaient également pu bénéficier d'un programme d'aménagement spécifique avec la création d'aménagements piétonniers en revêtement clair et de vastes espaces végétalisés pleine terre avec plantations d'arbres.
- **Prolongement de 3,2 km du tramway T3b** : entre Porte d'Asnières et Porte Dauphine, les boulevards des Maréchaux se transforment en ruban vert. L'arrivée du tramway est accompagnée de l'élargissement des trottoirs et de l'installation de 6,4 km de pistes cyclables bidirectionnelles sécurisées.
- **Voies réservées pour les bus** : la Ville a profité de l'héritage JOP pour pérenniser certaines des voies et en créer d'autres.
- **« Embellir votre quartier »** : Il s'agit ici d'opérations de végétalisation et d'amélioration des aménagements dans les quartiers réalisées de façon ciblée et concertée. En 2021 et 2022, 17 quartiers ont bénéficié de ce programme (300 projets retenus sur plus de 2 200 propositions des Parisiennes et Parisiens).

Objectifs empreinte carbone

-56 %

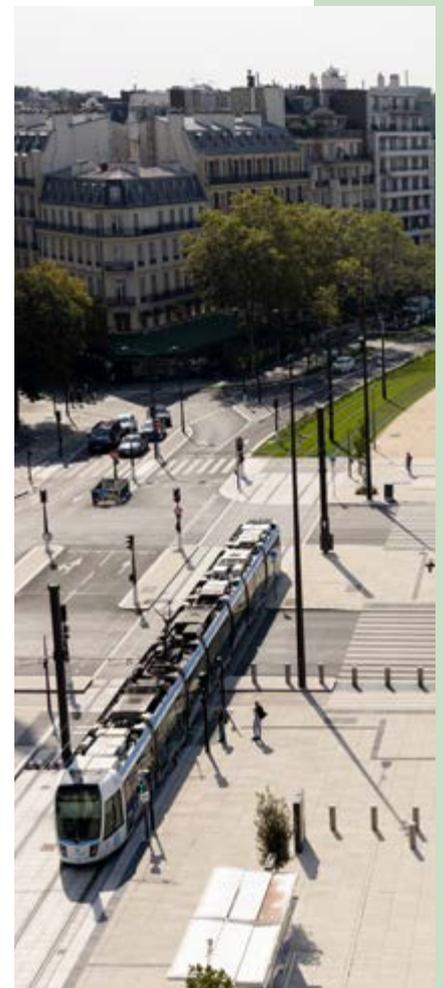
de trafic routier depuis 2004

-60 %

d'émissions de GES dans le secteur des transports depuis 2004

11,3 km/h

de vitesse moyenne intra-muros en 2024, en baisse de 8,9 % par rapport à 2022



Prolongement du tram T3B /
@Jean-Baptiste Gurliat

Indicateur 9 : Évolution annuelle du volume de trafic routier dans Paris intra-muros

-56 %

de trafic routier intra-muros entre 2004 et 2024

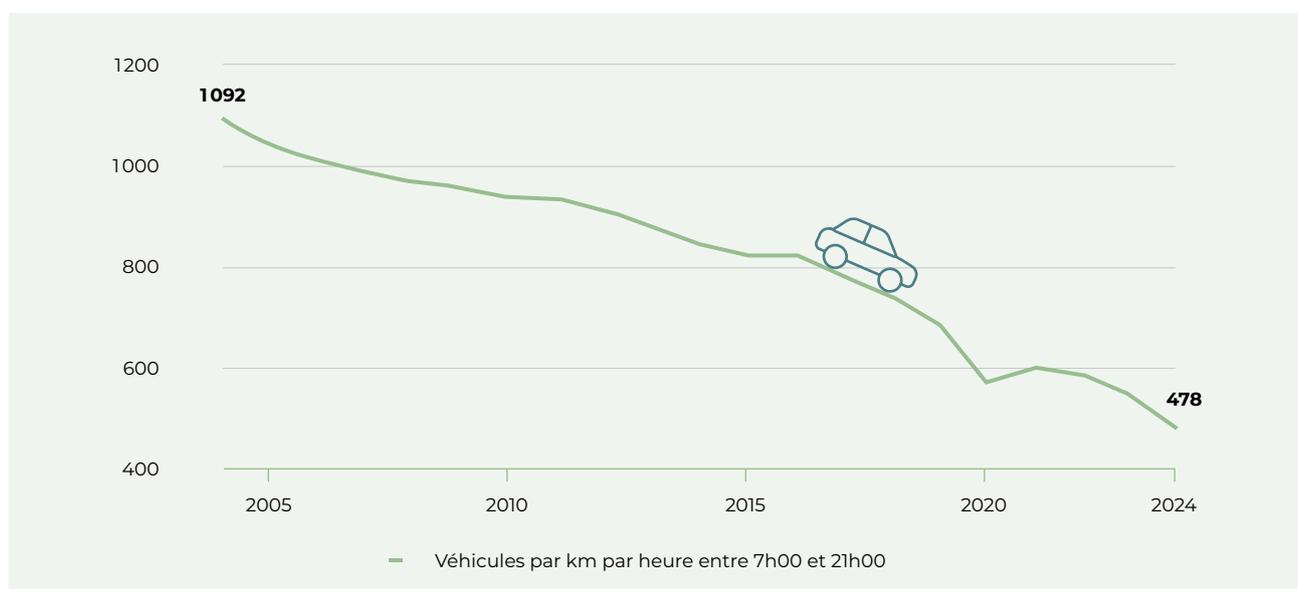
En 2024, la circulation automobile continue de décroître dans Paris intra-muros et sur le boulevard périphérique. **Le volume de circulation automobile dans Paris intra-muros a baissé de 8,9 %** en 2024 par rapport à 2023, et est désormais inférieur au volume de circulation observé pendant la crise sanitaire de l'année 2020.

Cette baisse de la circulation dans Paris intra-muros est encore plus spectaculaire sur la durée : **-56 % depuis 2004** ! Plusieurs mesures volontaristes prises par la Ville ont permis d'apaiser le trafic et de dimi-

nuer ses externalités négatives (nombre d'accidents, pollution de l'air, bruit) :

- la vitesse maximale de 30 km/h est désormais la norme sur le territoire parisien depuis 2021 à l'exception de quelques axes maintenus à 50 km/h ;
- des actions de limitation du trafic routier, comme les « rues aux écoles », la zone à faible émission, la zone à trafic limité...

Lire ce graphique : le volume de circulation est exprimé en véhicules/heure/kilomètre du réseau routier instrumenté, entre 7 h et 21 h, les jours ouvrables.



En 2024, des aménagements pour une circulation apaisée

Plusieurs aménagements majeurs livrés en 2024 ont contribué à apaiser le trafic et réduire la place de la voiture.

- **La rue de la Chapelle**, avec auparavant 6 files de circulation et 2 contre-allées, a été transformée en une large promenade piétonne végétalisée avec 4 files de circulation au centre.
- **La place de Catalogne**, a vu le rond-point central laisser place à la première forêt urbaine sur une moitié de l'espace, la circulation motorisée étant organisée en périphérie de l'autre moitié.
- **La Porte Maillot** est passée d'un espace routier, organisé autour d'un giratoire, à une avenue bordée d'un espace vert au sud et d'un parvis piéton végétalisé au nord.



Le verdissement des véhicules de la Ville

La flotte de véhicules municipaux parisiens évolue : de 36 % de véhicules à faibles émissions en 2023, elle atteint **39 % en janvier 2024** (47 % début 2025). La Ville s'est donné pour objectif de disposer d'une flotte 100 % décarbonée d'ici 2030. En réduisant le nombre de véhicules motorisés tout d'abord, en remplaçant les modèles thermiques par des véhicules « propres » (électrique, hydrogène) ensuite. Le déploiement de motorisations à faibles émissions s'avère parfois nécessaire pour certains véhicules dont les alternatives technologiques propres n'existent pas ou ne sont pas adaptées aux besoins. Par exemple, certains poids lourds électriques ne disposent pas d'une autonomie ou d'une capacité de recharge suffisante pour assurer certaines missions, ou encore certains véhicules techniques type nacelles n'existent pas en électrique.

Le Plan Climat adopté en novembre 2024 fixe un objectif intermédiaire de 50 % de véhicules à faibles émissions d'ici 2026. En parallèle, la Ville encourage les mobilités douces pour ses agents : plus de 1 000 vélos sont déjà disponibles, avec un objectif de 35 % de part modale d'ici 2030.

On vous dit tout !

Des véhicules « propres », vraiment ?

Un véhicule est dit « propre » lorsque sa propulsion est décarbonée (électrique ou hydrogène). Lorsque son émission est faiblement carbonée, on parle alors de véhicules à faibles émissions (bio-GNV, motorisation hybride). Mais ces véhicules dits « propres » à motorisation électrique, souvent plus lourds, émettent également des particules fines lors du freinage, génèrent davantage d'émissions lors de leur fabrication et utilisent certaines ressources rares, en plus de questionner sur leur réelle recyclabilité en fin de vie avec, par exemple, la question des batteries. On devrait donc préférer dire « propres à l'usage ».

2 615

véhicules composent la flotte de la ville de Paris au 1^{er} janvier 2025

1 489

vélos (VAE, VTT, cargo, etc.) mis à disposition des agents au 1^{er} janvier 2025

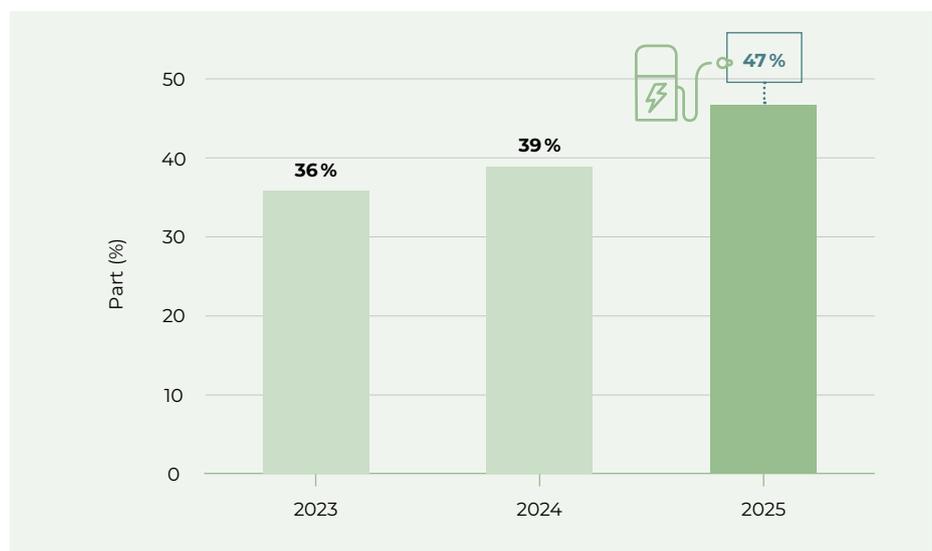
Indicateur **10** : Part des véhicules à faibles émissions de l'administration parisienne

47 %

au sein de la flotte de la Ville de Paris fin 2024

Cet indicateur présente la part des véhicules à faibles émissions mis à disposition des directions de la Ville (véhicules métiers de la Propreté de Paris et des Espaces Verts non inclus) : véhicules à motorisations décarbonées (électrique et hydrogène), alimentés au bio-GNV, au GPL et hybrides.

Une augmentation de 3 points de la part des véhicules à faibles émissions est observée entre 2023 et 2024 et de 8 points entre 2024 et 2025.



Le vélo plutôt que la voiture

Écologique, économique et bon pour la santé, le vélo est une alternative à la voiture en ville et un complément aux transports en commun. Depuis plus de 10 ans, Paris développe massivement les infrastructures cyclables pour **encourager le report modal et améliorer la qualité de l'air**.

Avec le premier Plan Vélo (2015-2020), le réseau cyclable parisien a dépassé 1 000 km (contre 200 km en 2001). Les aménagements cyclables, les grèves de 2019 et la crise sanitaire ont accéléré l'essor du vélo.

Le second Plan Vélo (2021-2026) renforce cette dynamique avec un réseau cyclable mieux intégré au niveau métropolitain et régional. Il prévoit 130 km de nouvelles pistes, la pérennisation de 52 km de voies provisoires, le développement de 390 km supplémentaires de doubles sens cyclables et des solutions de stationnement sécurisé, pour faire de Paris une ville 100 % cyclable.



@ Joséphine Brueder

11,2 %

des déplacements se font à vélo, contre 4,3 % en voiture (Institut Paris Région, avril 2024)

+77,7 km

d'itinéraires cyclables en 2024 (vs 2023)

Indicateur 11 : Évolution du linéaire d'itinéraires cyclables

1 565 km

en 2025

Avec 1 565,4 km fin 2024, le linéaire cyclable a augmenté de 5,2 % par rapport à 2023, soit 77,7 km d'itinéraires supplémentaires.

Sont pris en compte les pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, couloirs de bus ouverts aux vélos, double sens cyclables simples, voies fermées à la circulation générale, voies piétonnes.

Précision méthodologique : ce sont les itinéraires cyclables et non pas les kilomètres d'aménagements qui sont comptabilisés. Ainsi, les voies piétonnes et les pistes cyclables bidirectionnelles sont comptées en double, les cyclistes étant autorisés à y circuler dans les deux sens.



En 2024, plus de trajets en vélo qu'en voiture

En 2024, la Ville poursuit ses objectifs de rendre Paris 100 % cyclable. Cette stratégie porte ses fruits. Selon une étude de l'Institut Paris Région parue en avril 2024, il y a désormais plus de déplacements réalisés à vélo qu'en voiture.

- **Le boulevard Sébastopol** a enregistré près de 4,9 millions de passages de bicyclettes !
- **La rue de la Chapelle**, axe majeur du nord de Paris, est métamorphosée en une vaste promenade avec des pistes cyclables de part et d'autre de la rue.
- **La rue Lafayette** offre désormais un itinéraire cyclable sécurisé et confortable de la Place de la bataille de Stalingrad au boulevard Haussmann.
- **Place de Catalogne**, les cyclistes disposent d'une piste bidirectionnelle leur permettant de traverser la place et de rejoindre les pistes cyclables des rues adjacentes.



Place de la Catalogne / @Guillaume Bontemps

L'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire parisien

L'amélioration régulière de la qualité de l'air depuis plus de 10 ans a permis de diminuer significativement la part de la population exposée à des dépassements des seuils de pollution.

La voiture, une des causes de pollution parmi d'autres

Les stratégies et plans d'action mis en œuvre depuis plusieurs années auprès de secteurs d'activité cibles ont contribué à réduire les sources de pollution. La baisse du trafic routier, le renouvellement du parc automobile (accéléré par la ZFE), la rénovation énergétique des logements et le déploiement du réseau de chaleur et de froid innovants dans Paris **ont permis de diminuer les niveaux de pollution moyens**.

Ainsi, en 2023, 2 000 Parisiennes et Parisiens vivaient dans des zones où les concentrations moyennes annuelles de polluants dans l'air étaient supérieures aux valeurs limites réglementaires, alors qu'ils étaient 10 000 l'année précédente.

Toutefois, si les teneurs en polluants dans l'air baissent, des dépassements de seuils réglementaires de qualité de l'air fixés pour la protection de la santé humaine persistent. C'est le cas pour le dioxyde d'azote (NO₂), les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) et l'ozone (O₃) dont les concentrations dans l'air font l'objet d'une surveillance constante. Pour mieux protéger la santé des populations, ces seuils seront prochainement revus. Les actions doivent toutefois être amplifiées pour atteindre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

-35 à -45 %

de polluants atmosphériques de 2014 à 2023

5 jours :

nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires pour l'ozone en 2023

NO₂, PM₁₀ et PM_{2,5}... gaz et particules sous surveillance à Paris

En matière de pollution de l'air, on distingue les polluants **primaires**, émis dans l'atmosphère, issus de sources comme le trafic routier, les industries, le chauffage... et les polluants **secondaires**, provenant de réactions chimiques de gaz entre eux. Certains, comme le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules en suspension dans l'air (PM₁₀ et PM_{2,5}) appartiennent aux deux catégories. Ils ont des conséquences néfastes sur l'environnement comme sur la santé, avec des effets tant à moyen et long termes (exposition chronique à la pollution) qu'à court terme (pics de pollution).

On vous dit tout !

Viendra-t-on à bout des concentrations trop élevées d'ozone ?

L'ozone est le seul polluant dont la concentration annuelle augmente en Île-de-France, en raison de la fréquence croissante des périodes d'ensoleillement et de chaleur. En effet, il est principalement formé par réaction chimique entre le dioxyde d'azote (NO₂), et les Composés Organiques Volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire. Gaz à effet de serre, il a un impact sur le changement climatique. On constate toutefois une baisse des valeurs extrêmes lors des pics de pollution à l'ozone, probablement grâce aux réglementations mises en place pour réduire les émissions de ses précurseurs (NO₂ et Composés Organiques Volatils).

Polluant	Sources	Effets	
NO₂ Dioxyde d'azote	Activités industrielles, traitement des déchets et chantiers, transport (routier, aérien, fluvial), activités domestiques (chauffage), agriculture...	Gaz irritant pour les bronches, déclencheur d'asthme et infections pulmonaires	
PM_{2,5} Particules fines, diamètre < 2,5 micromètres		Particules assez fines pour pénétrer jusqu'aux alvéoles pulmonaires, où elles peuvent parfois passer dans la circulation sanguine.	Irritations et problèmes respiratoires. Souvent associées à une augmentation de la mortalité (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, problèmes neurologiques, etc.).
PM₁₀ Particules au diamètre < 10 micromètres		Particules retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures.	
O₃ Ozone	Réactions entre différents polluants (NO _x , COV...) sous l'action de la chaleur et des rayons UV	Gaz nocif en raison de son caractère oxydant. Irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux. Souvent associé à l'augmentation du taux de mortalité (pics de pollution).	

Indicateur **12** : **Concentration moyenne de dioxyde d'azote (NO₂) et de particules fines (PM_{2,5}) à Paris**

33 µg/m³,

concentration moyenne de dioxyde d'azote (NO₂) (proximité trafic)

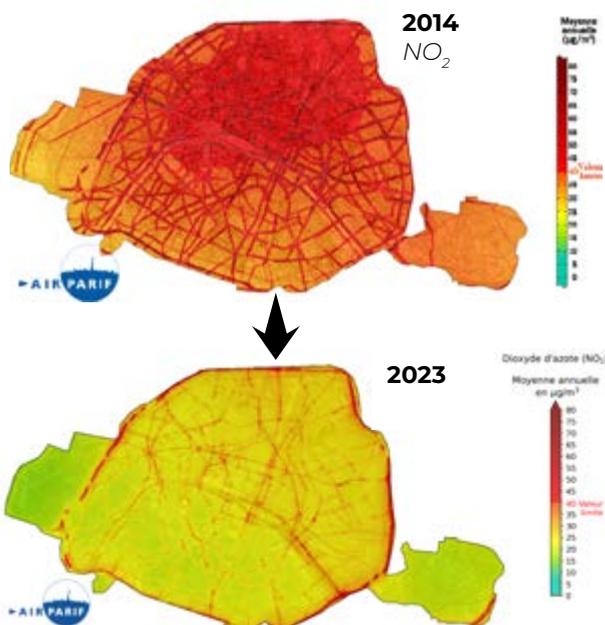
On observe une **baisse régulière des niveaux de pollution** dans l'agglomération parisienne depuis 10 ans. Cette diminution est en grande partie due à la diminution du trafic routier et à l'évolution des motorisations, moins polluantes. La réglementation européenne est désormais respectée dans Paris intramuros bien que les niveaux en NO₂ restent au-delà des valeurs limites réglementaires aux abords des grands axes routiers et que les niveaux moyens annuels sont supérieurs aux recommandations de l'OMS.

La mesure des polluants permet de suivre à la fois la pollution du fond urbain, et celle constatée à proximité d'une zone de fort trafic routier. Plus que les pics de pollution, c'est l'exposition chronique sur le long terme à ces deux polluants qui constitue un enjeu de santé publique.

À noter : la réglementation européenne fixe des limites de concentrations de polluants dans l'air à ne pas dépasser, exprimées en valeurs moyennes annuelles, et sur un pas de temps plus court (horaire) pour les pics de pollution.

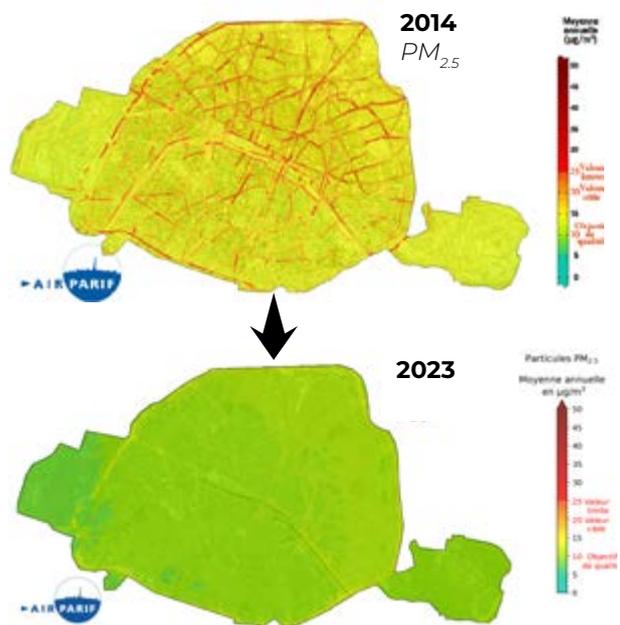
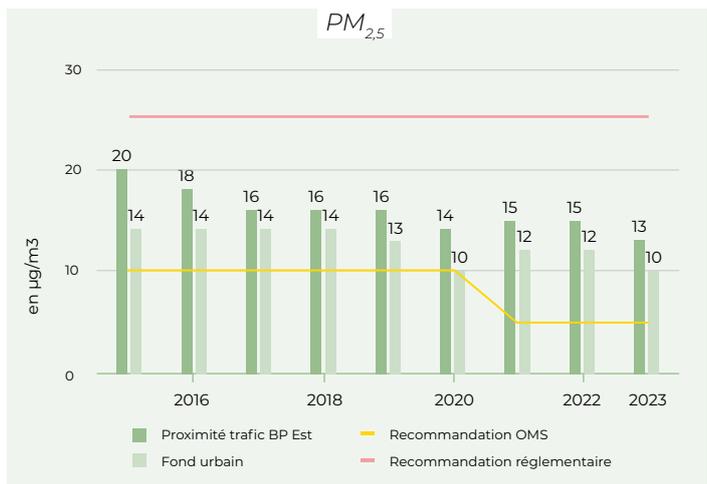
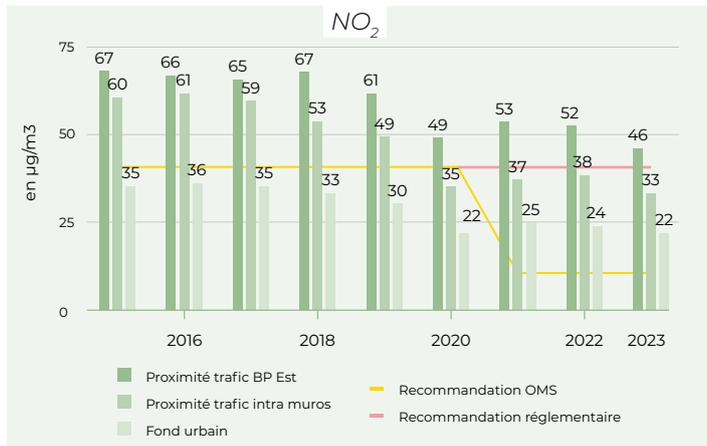
En France, les associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont des organismes indépendants, agréés par l'État, en charge de produire les données de référence sur l'état de la qualité de l'air sur tout le territoire. Airparif est l'AASQA pour l'Île-de-France. Les données produites depuis plus de 10 ans permettent à la Ville de Paris de suivre l'évolution de la concentration des polluants présents dans l'air et de prendre des mesures adaptées.

Mieux qu'un long discours...



11 µg/m³,

concentration moyenne de particules fines (PM_{2,5}) (proximité trafic)



Une diminution du bruit pour une meilleure qualité de vie

L'environnement sonore est un facteur important de la qualité de vie et un facteur de santé publique. En effet, le bruit est une pollution qui a d'importants effets sanitaires. Son niveau a baissé à Paris depuis 2015, en particulier du fait de la baisse du trafic routier.

Une ville apaisée

Entre 2015 et 2022, le nombre d'habitants exposés, de jour, à des niveaux sonores au-delà des seuils réglementaires a largement diminué, **passant de 35 % à 11 %**. C'est le résultat de politiques publiques mises en place par la Ville de Paris et les pouvoirs publics ces dernières années :

- diminution globale du **trafic routier** (principale source du bruit parisien) ;
- généralisation de la limitation de **vitesse** à 30 km/h (hors boulevard périphérique et grands axes stratégiques maintenus à 50 km/h) ;
- renouvellement du **parc automobile**, accéléré par le déploiement de la ZFE ;
- mise en place de **revêtement** routier à forte capacité d'absorption des bruits de roulement ;
- renforcement de **l'isolation** thermique et donc phonique des logements...

Ces actions ont permis de réduire d'environ 2 décibels le bruit routier à Paris entre 2015 et 2022. Depuis 2022, au travers du Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026, la Ville de Paris continue d'agir sur les infrastructures et sur les véhicules motorisés pour gagner encore entre 1 et 4 dB de baisse de la pression acoustique sur les bruits issus des transports.

-2 dB

de bruit routier
entre 2015 et 2020



@Christophe Belin

Indicateur **13** : exposition des Parisiennes et Parisiens à un bruit routier excessif

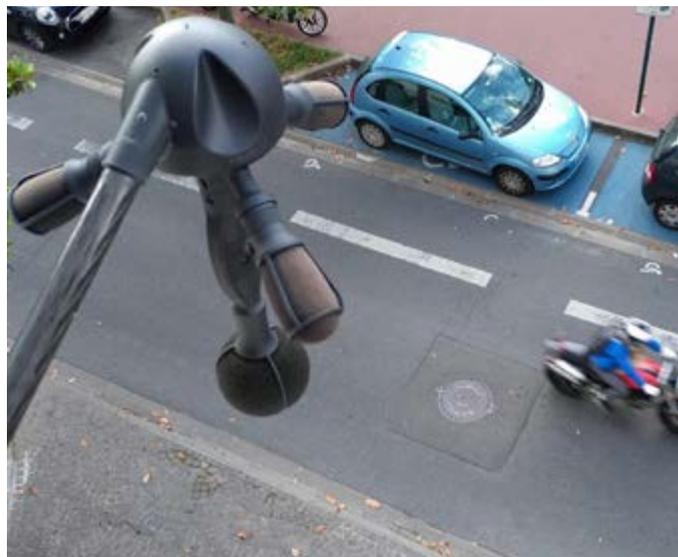
11 % de Parisiennes et de Parisiens

exposés à un bruit routier excessif en 2022, contre 35 % en 2015

Cet indicateur est évalué tous les 5 ans via les Cartes stratégiques du bruit (CSB), conformément à la directive européenne 2002/49/CE. Il mesure le nombre d'habitants dont l'exposition sonore à domicile dépasse 62 dB la nuit (indice Ln) ou 68 dB sur une journée complète (indice Lden).

Entre 2015 et 2022, le nombre de Parisiennes et Parisiens concernés par le bruit routier excessif a fortement diminué : 539 670 sont passés sous les seuils réglementaires en journée et 576 499 la nuit. En 2015, 35 % de la population dépassait les seuils en Lden et 31 % en Ln, contre 11 % et 4 % en 2022.

À noter : la modélisation acoustique permise par les Cartes stratégiques du bruit permet d'estimer un ordre de grandeur du bruit et d'observer les évolutions dans le temps. Elle ne permet pas de calculer précisément une valeur en raison de plusieurs incertitudes liées au trafic moyen journalier, aux modalités de comptage des habitants par immeuble, au paramètre du logiciel, etc.



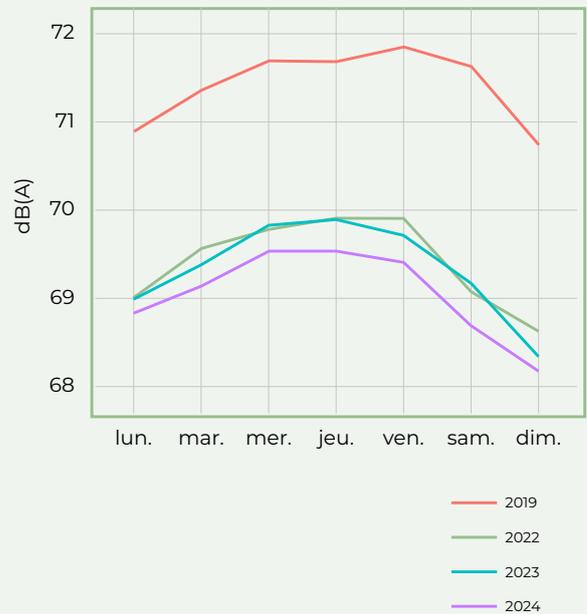
@Bruit Paris

En 2024, le bruit routier a continué à baisser boulevard de Sébastopol

Le réseau parisien de mesure du bruit (Bruitparif) est constitué de 67 stations permanentes consacrées, selon leur emplacement, au bruit festif (44 stations), au bruit routier (17), au bruit ferré (1), au bruit aérien (1), etc.

L'exploitation des données horaires de la station permanente de mesure du bruit routier, située 102 boulevard de Sébastopol, montre une diminution importante du bruit routier avant et après la période Covid. Après Covid, la baisse se poursuit entre 2022 et 2024. Les valeurs représentées par le graphique sont les moyennes du niveau sonore mesuré pour chaque jour de la semaine.

Illustration des données de mesure du bruit routier sur le boulevard de Sébastopol



Boulevard de Sébastopol / @ Joséphine Brueder

La préservation de l'eau pour préparer l'avenir

L'eau est l'une des ressources les plus directement touchées par le dérèglement climatique. La Ville de Paris a engagé une politique ambitieuse de sobriété en eau visant à réduire de 15 % les prélèvements d'ici 2030, comme prévu par le Plan climat 2024-2030.

Une ville sobre en eau

Depuis 2017, Paris puise de moins en moins d'eau pour répondre aux besoins du territoire. Mais face aux tensions croissantes sur la ressource, il faut aller plus loin. C'est pour cela que la Ville de Paris a adopté un Plan de sobriété en eau en 2024 : il fixe un objectif clair pour 2030 – **réduire de 10 % les consommations d'eau potable et de 20 % celle d'eau non potable**. La Ville repense ainsi ses usages de l'eau pour mieux préserver cette ressource essentielle, et anticiper les périodes de pénurie à venir.

Priorité est ainsi donnée à la réduction des fuites. 3 000 capteurs acoustiques aimantés ont été installés en 2022 sur les canalisations afin de détecter les fuites et accélérer leur réparation, ce qui permet d'économiser l'équivalent de la consommation d'une ville de 20 000 habitants sur une année. D'autres actions sont prévues, comme l'optimisation des systèmes de filtration pour limiter les vidanges des piscines et l'installation de boutons-poussoirs sur les fontaines Wallace, pour stopper leur écoulement continu et préférer un système de distribution d'eau à la demande.

On vous dit tout !

L'eau non potable, un atout écologique à Paris

Paris est la seule ville d'Europe à posséder un double réseau d'eau, potable et non potable. Alimenté par le canal de l'Ourcq et la Seine, le réseau d'eau non potable sert aux services pour nettoyer des espaces publics, arroser des parcs et jardins, curer les égouts... Une ressource alternative à l'eau potable, économe en traitement et en énergie.

120 L/jour
par Parisien (contre 150 L/jour pour un Français)

-9 %
de prélèvement en eau de 2016 à 2024

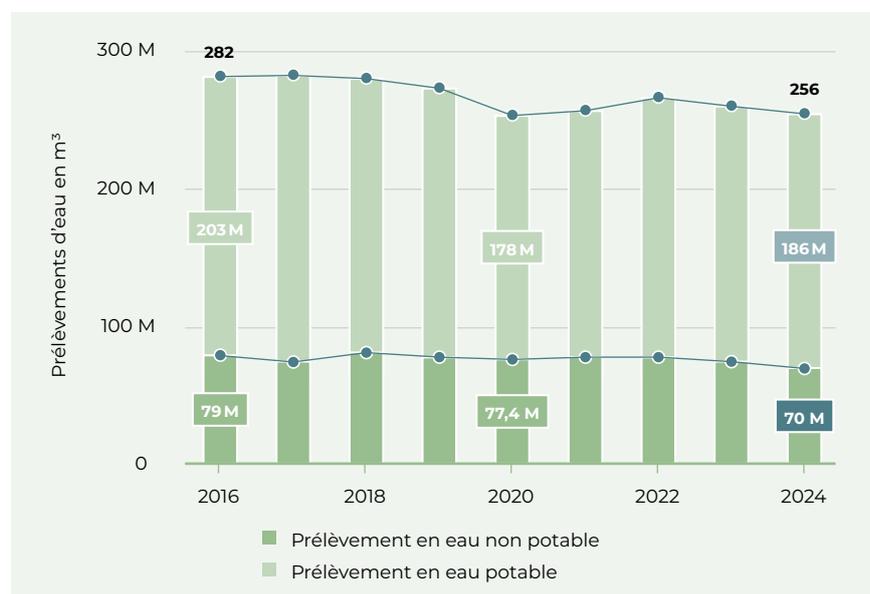
Indicateur 14 : Évolution des prélèvements en eau pour les besoins du territoire parisien

-26 millions de m³ d'eau prélevés en 2024 (vs 2016)



Si les prélèvements d'eau non potable sont relativement stables, ceux d'eau potable s'inscrivent dans une **baisse continue** depuis plusieurs années.

En 2024, les prélèvements d'eau pour satisfaire les besoins en eau du territoire parisien - y compris ceux de l'administration parisienne - se sont élevés à 256 millions de m³, à raison de 186 millions de m³ pour la production d'eau potable et 70 millions de m³ pour la production d'eau non potable. À titre de comparaison, ces prélèvements étaient en 2016 de 282 millions de m³.



La nature gagne du terrain

03

**Bâtir une ville
résiliente et un
futur désirable
pour les Parisiens**



3 460

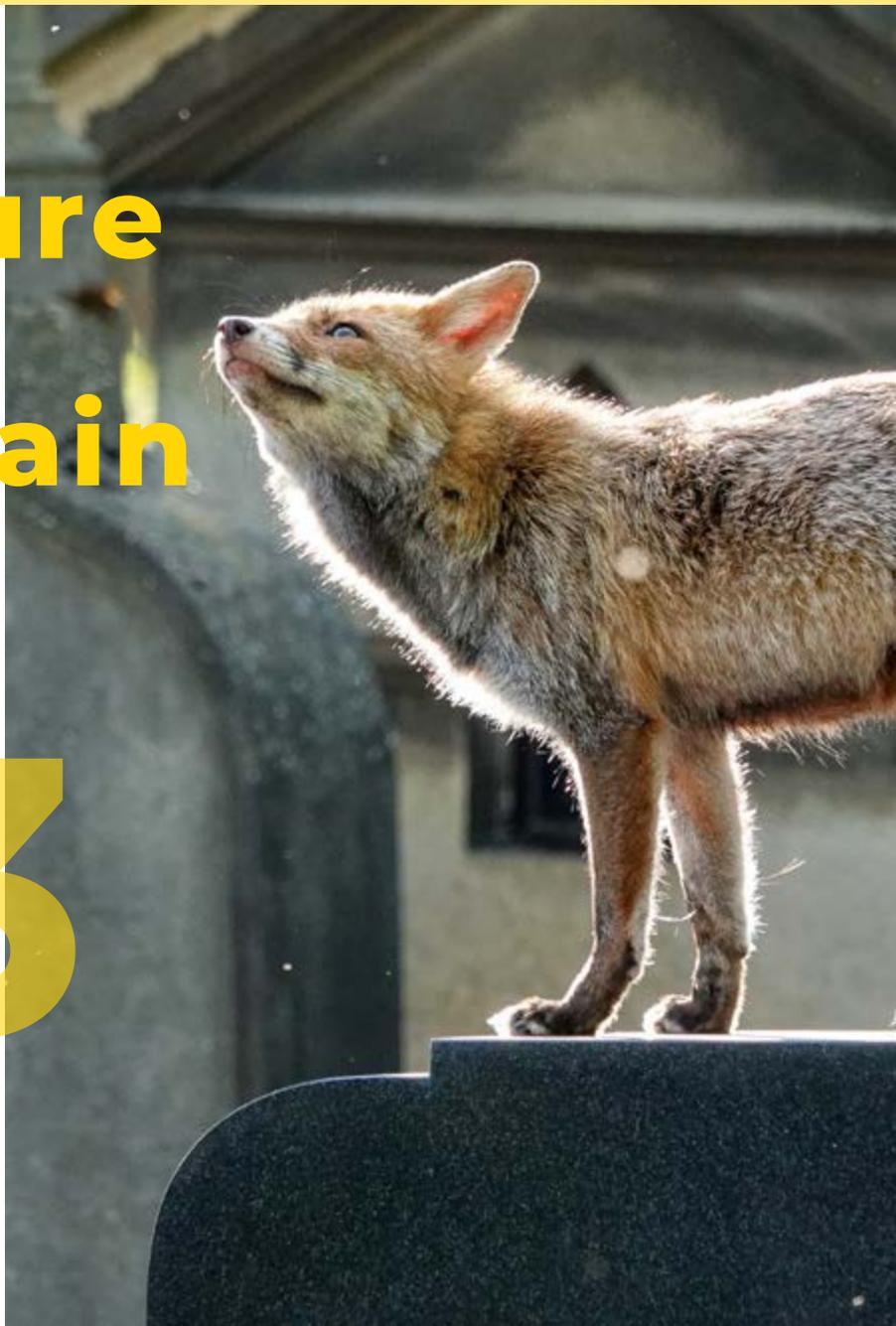
espèces sauvages observées
entre 2014 et 2024

115 345

arbres plantés de 2020 à 2024

+13 ha

d'espaces verts
supplémentaires
depuis 2020



Un renard au Père-Lachaise / @Benoît Gallot

Face au changement climatique, aux extinctions des espèces, Paris agit pour bâtir une ville résiliente et durable, respectueuse de son environnement et attentive à sa nature. Intégrer la nature en ville et mieux protéger la biodiversité parisienne sont au cœur des grands projets d'aménagement du territoire.

Les enjeux sont importants. **L'arbre et les espaces verts sont des alliés indispensables pour le territoire parisien face à la hausse des températures et à la pollution de l'air, autant que des gages de préservation de la biodiversité et du cadre de vie.**

Rues aux écoles, forêts urbaines, portes périphériques transformées en places, agriculture urbaine... Les projets de végétalisation s'accélèrent en 2023-2024. 31,8 % du territoire parisien est aujourd'hui végétalisé*. La Ville a ouvert 10 hectares d'espaces verts supplémentaires en 2024 et deux forêts urbaines ont d'ores et déjà vu le jour Place de Catalogne (14^e) et au bois de Charonne (20^e).

La ville offre ainsi de nombreux écrins pour la faune et la flore de la région, ainsi qu'une grande diversité naturelle avec près de 3 460 espèces sauvages animales et végétales observées à Paris entre 2014 et 2024.

* Comprend : promenades végétalisées et jardins, surface végétalisée sur voie publique, bois de Boulogne et de Vincennes, cimetières végétalisés, talus du boulevard périphérique, bâti végétalisé, 5 grands jardins parisiens de l'État et autres espaces verts de l'État, espaces verts protégés en cœur d'îlots, végétalisation dans les équipements sportifs.

Indicateurs en action :

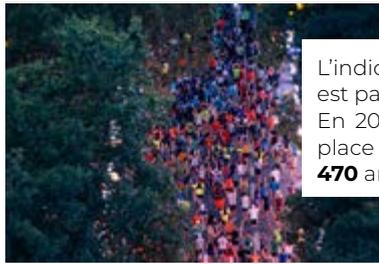
les avancées concrètes en 2024

Indicateur **15** Nombre d'arbres plantés



L'année 2024 a vu la transformation de la Porte Maillot et de la rue de la Chapelle, espaces publics totalement repensés et largement arborés. Elles comptabilisent à elles deux plus de **300** arbres nouvellement plantés.

Indicateur **16** Indice de canopée



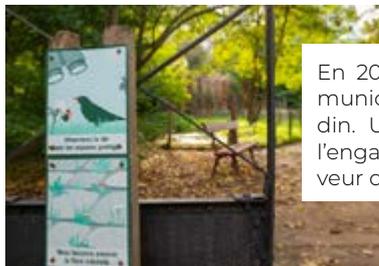
L'indice de canopée du territoire parisien est passé de 21,3 % en 2015 à **23,6 %** en 2023. En 2024, la réalisation d'une forêt urbaine, place de la Catalogne avec la plantation de **470** arbres contribue à cette amélioration.

Indicateur **17** Espaces verts



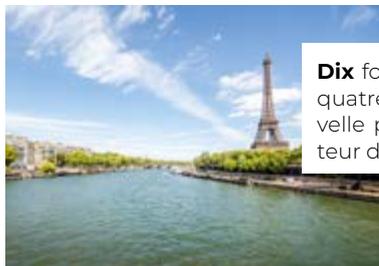
L'année 2024 a été marquée par une accélération des créations de nouvelles surfaces d'espaces verts, avec notamment la livraison du bois de Charonne et du jardin Aretha Franklin, dans le 20^e arrondissement.

Indicateur **18** Label EcoJardin

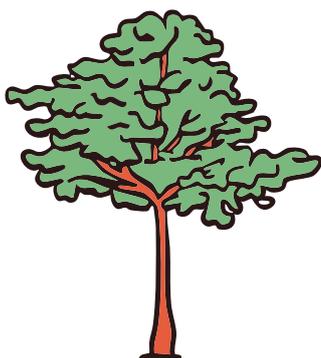


En 2024, **91 %** des parcs et jardins municipaux sont labellisés EcoJardin. Un marqueur fort, témoin de l'engagement de la Ville à agir en faveur de la biodiversité.

Indicateur **19** Espèces observées



Dix fois plus d'espèces de poissons en quatre décennies ! Une excellente nouvelle pour la biodiversité et un indicateur de la qualité des eaux de la Seine.



L'arbre, un allié précieux pour l'adaptation du territoire

- Développement d'îlots de fraîcheur
- Vitalité de la biodiversité
- Meilleure gestion des sols et des eaux de pluie
- Amélioration de la qualité de l'air
- Bénéfiques sur le bien-être, la réduction du stress
- Embellissement des quartiers

Des arbres pour adapter la ville au changement climatique

Planter 170 000 arbres entre 2020 et 2026. La tâche paraissait immense, mais à la fin de l'année 2024, près des deux tiers de l'objectif ont déjà été atteints. Le patrimoine arboré de Paris ne cesse de croître et d'évoluer pour s'adapter aux enjeux de demain.

Planter des arbres, partout où c'est possible

Avec plus de **200 000 arbres présents dans les rues**, les espaces verts et les équipements municipaux, sans oublier les plus de **300 000 arbres dans les bois** de Boulogne et Vincennes, la place de l'arbre augmente considérablement à Paris. Il en sera planté 170 000 de plus à l'horizon 2026, tant l'arbre est un allié pour s'adapter au changement climatique.

Pour préserver et développer son patrimoine arboré, Paris porte une politique ambitieuse à travers le **Plan Arbre**, feuille de route prioritaire pour la Ville qui déclina les grands objectifs de la mandature pour conforter et amplifier la canopée parisienne :

- Planter plus et mieux ;
- Maintenir un patrimoine arboré durable ;
- Placer l'arbre au cœur des projets ;
- Sensibiliser et inciter à la plantation dans les espaces privés.

Objectifs empreinte carbone

45 000

arbres plantés en 2023-2024

+2 pts

d'indice de canopée en 2023 par rapport à 2015

Indicateur **15** : nombre d'arbres plantés depuis 2020

115 345

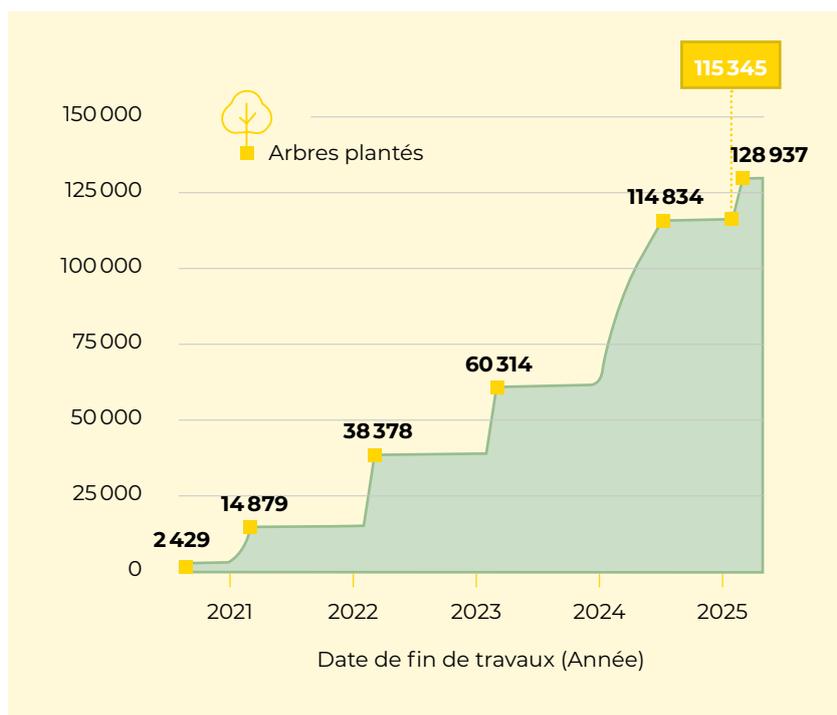
arbres plantés de 2020 à 2024, soit 68 % de l'objectif fixé avant la fin de la mandature



Avec plus de **45 000 nouveaux arbres plantés**, 2023 et 2024 marquent une nette accélération des plantations. Un foisonnement visible sur de nouveaux espaces arborés emblématiques Porte Maillot, rue de la Chapelle, dans le parc Python-Duvernois ou place de Catalogne, nouvelle forêt urbaine au cœur du quartier Montparnasse.

Depuis 2020, plus de 115 000 arbres ont été plantés, dont 7 000 dans les forêts urbaines, 31 000 dans les bois, 2 000 dans les rues, 2 500 dans les nouveaux espaces verts, 4 000 dans les jardins et cimetières. Les sujets sont des plants forestiers, des baliveaux ou des arbres de haute tige.

À noter : la courbe est constituée de périodes alternatives de paliers et d'ascensions. En effet, les plantations se font par saison, comprise entre novembre et mars de chaque année, et la saisie des données intervient en fin de chaque saison de plantation, soit au printemps de chaque année.



En 2024, la transformation de la Porte Maillot et de la rue de la Chapelle

Repensée pour faciliter la sortie et l'entrée dans Paris en optimisant la fluidité automobile, la **Porte Maillot** se pare d'une nouvelle couverture végétale qui en fait un espace plus accueillant pour les piétons et cyclistes. L'agrandissement du square Parodi a permis de reconnecter le bois de Boulogne à la Porte Maillot et de faire "entrer" le bois de Boulogne dans la ville. Une seconde phase d'aménagement du square Parodi se poursuivra jusqu'au 1^{er} trimestre 2026. Aux arbres déjà plantés s'ajoutera une alternance de clairières et d'étendues arborées peuplées d'essences déjà présentes dans le bois de Boulogne.

Du côté de la **Porte de la Chapelle**, la transformation s'est accélérée avec l'accueil des Jeux Olympiques Paris 2024. Une promenade piétonne végétalisée de 23 850 m² et une meilleure place faite aux mobilités douces contribuent à faire du lieu un espace arboré agréable. 172 arbres ont ainsi été plantés rue de la Chapelle, 180 Porte de la Chapelle et de nombreux autres sur le parvis de l'Adidas Arena. À terme, près de 400 arbres couvriront l'axe et la Porte.



@Sonia Yassa

Signe de vitalité

L'indice de canopée mesure la couverture végétale de la Ville à 3 m de hauteur. Il est un signe de vitalité et de la maturité du parc planté, et de sa capacité à « rendre service » dans le cadre du réchauffement climatique, par l'ombre et l'évaporation naturelle qu'il procure. Les arbres sont de véritables climatiseurs naturels contre les îlots de chaleur urbains.

La mise à jour de l'indice de canopée réalisée pour l'année 2023 a permis de confirmer la **progression de 2 points** de l'indice à 3 m de hauteur par rapport à 2015. Cette progression est à la fois liée au vaste programme de plantation mené par la Ville, mais également au bon développement des arbres existants qui font l'objet d'un entretien constant.

Paris est une ville densément bâtie et l'importance de ses réseaux en sous-sol limite les capacités de plantation d'arbres en pleine terre. Augmenter davantage l'indice de canopée de Paris reste l'un des grands défis des années à venir.

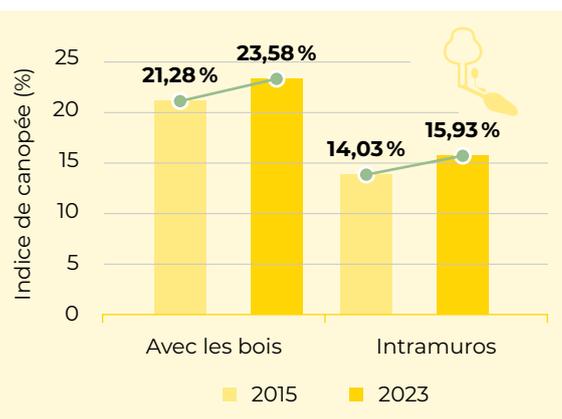
Indicateur **16** : indice de canopée

Plus de 1/5 de Paris

est arborée vue du ciel (hors surfaces bois de Boulogne et de Vincennes)

L'indice de canopée a significativement progressé entre 2015 et 2023, **passant de 14 à 16 %** intramuros, et de 21 à 23,58 % en incluant les bois de Boulogne et de Vincennes. Une progression liée à la fois à l'ambitieux « Plan arbre » de la Ville, mais également au bon développement du parc existant.

Depuis 2023, en partenariat avec le Centre National d'Études Spatiales (CNES), la Ville de Paris teste le calcul de son indice de canopée par prises de vue satellites.



Plus d'espaces verts pour une ville plus agréable

La végétation est essentielle à la qualité de vie en ville et contribue au développement de la biodiversité. Elle est également essentielle à la lutte contre les effets du changement climatique en permettant d'amener fraîcheur et humidité dans un environnement minéral sujet aux pics de chaleur. Autant de motifs qui en font un axe clé des engagements de la Ville.

Du végétal partout où c'est possible

Paris multiplie les projets de végétalisation depuis 2021. **10 hectares de nouveaux espaces verts** ont ainsi été livrés en 2024. Une tendance qui se poursuivra en 2025 pour atteindre près de 30 hectares de nouveaux espaces au printemps 2026, avec la livraison de nombreux projets en travaux : extensions du parc de Choisy (13^e) et du jardin du Chalet (10^e), ouverture au public d'un nouveau tronçon de petite Ceinture au niveau du parc Georges Brassens (15^e)...

Au-delà des 538 parcs, jardins et squares publics, la Ville et ses agents entretiennent plus de 30 hectares de végétalisation sur la voie publique.

On vous dit tout !

Se passer du phytosanitaire, c'est facile ?

Limiter l'usage des produits phytosanitaires nécessite de développer un savoir-faire spécifique que les 3 000 agents en charge des espaces verts s'emploient à appliquer :

- Gestion différenciée des espaces selon leur fréquentation, vocation, emplacement... ;
- Écopâturage pour réduire le recours aux machines et fertiliser le sol naturellement ;
- Paillage pour limiter la croissance de flore spontanée et préserver l'humidité du sol...

538

parcs, jardins et squares publics gérés par la Ville (janvier 2025) dont 492 labellisés EcoJardin



@Jean-Baptiste Gurliat

Indicateur **17** : surface d'espaces verts supplémentaires depuis 2020

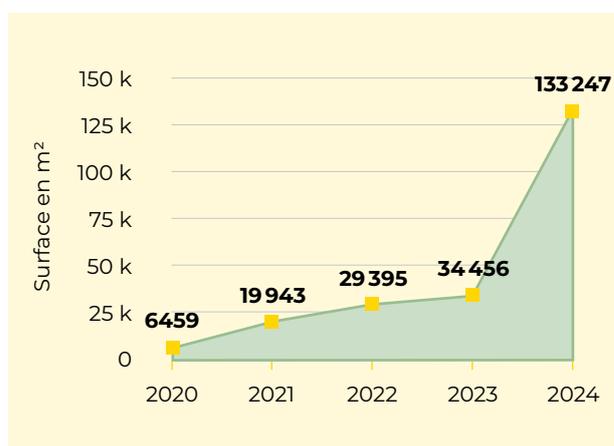
+13 ha

d'espaces verts supplémentaires depuis août 2020



Cet indicateur est constitué des surfaces d'espaces verts créées lors des livraisons de parcs et jardins, des renaturations d'espaces verts existants et des extensions et ouvertures au public d'espaces verts existants, y compris les tronçons de la Petite Ceinture.

133 247 m² ont été créés depuis l'été 2020, soit une surface équivalente à plus de 12 terrains de foot. Et la forte progression depuis 2023 (10 nouveaux hectares livrés en 2024) s'explique par les livraisons d'importants projets de végétalisation, parmi lesquels les jardins Aretha Franklin (20^e), dans le cadre de l'opération d'urbanisme Python-Duvernois, le bois de Charonne (20^e) ou encore le jardin Solange Faladé (12^e).



2024 a connu une accélération dans la création de nouveaux espaces verts

Avec plus de 7 500 arbres et plants forestiers plantés, un nouveau tronçon de la petite ceinture a repris vie dans le 20^e : **le bois de Charonne**. Acquis par la Ville en 2022, ce projet hors norme a bénéficié d'un financement via le Budget Participatif. Un grand bosquet, des clairières et des prairies permettent aux Parisiennes et Parisiens de s'y détendre pour profiter de la nature et du frais le long d'une promenade boisée de 600 m constituée de pins sylvestres, cormiers ou chênes-lièges. Grâce à cette densité de plantations, un rafraîchissement de la température ambiante allant jusqu'à 4 °C est attendu au sein de la forêt urbaine et dans ses alentours.

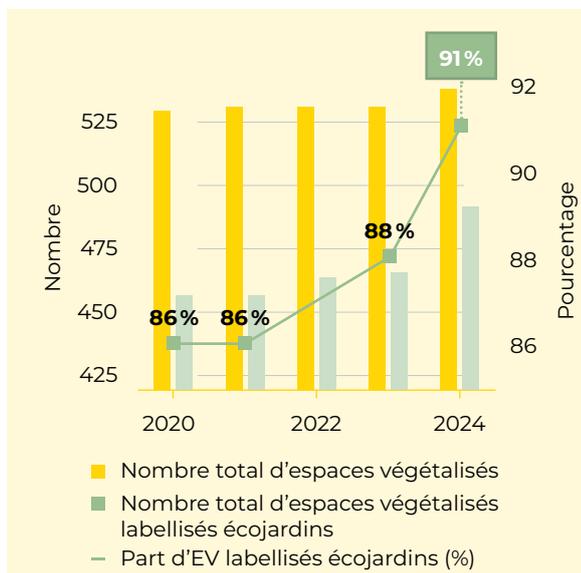
Élément central du projet d'aménagement du quartier Python-Duvernois, **le jardin Aretha Franklin** est une autre création 2024. Il se compose de grandes pelouses et prairies, d'espaces boisés et arbustifs, avec de nombreuses essences d'arbres (pins, épicéas, hêtres, chênes, tilleuls, érables), ainsi que d'un bassin écologique qui favorise l'accueil d'une biodiversité animale et végétale. En 2027-2028, ce poumon vert du quartier Python-Duvernois s'étendra sur 2,7 hectares et constituera un réservoir de biodiversité et un îlot de fraîcheur pour les habitants.

Indicateur **18** : nombre de jardins municipaux labellisés EcoJardin

91 % des parcs et jardins municipaux labellisés EcoJardin



En progression constante depuis 2020, le nombre de parcs et jardins labellisés est passé de 457 à 492 entre 2020 et 2024. Une progression qui témoigne de l'engagement fort de la Ville à agir en faveur de la biodiversité.

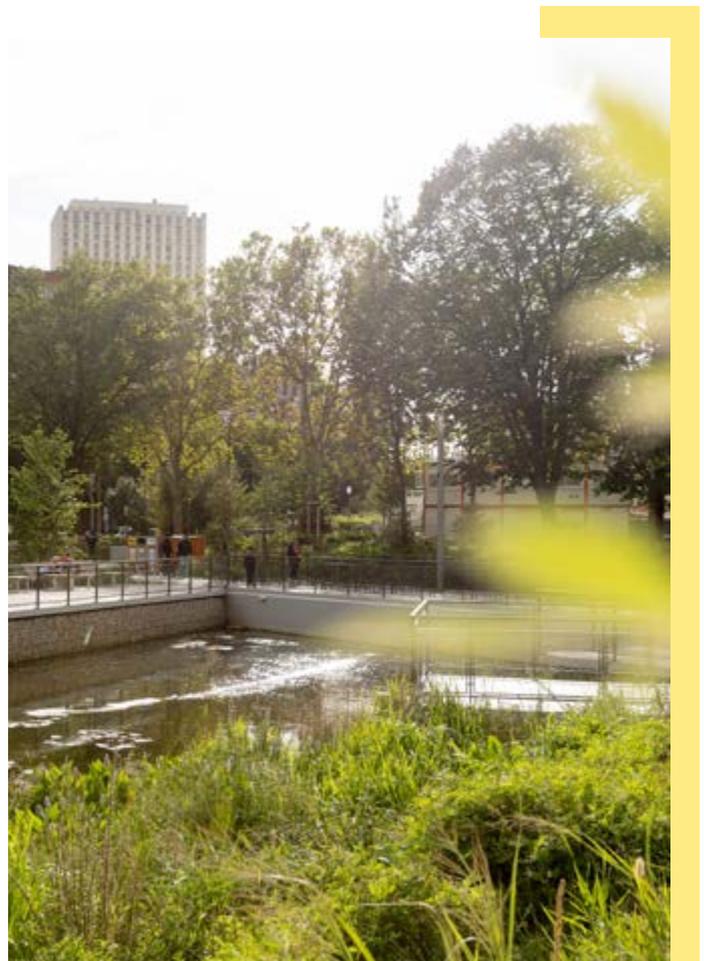


Une gestion écologique

Paris s'est engagée dans la **démarche zéro phyto** bien avant que les produits phytosanitaires chimiques ne soient interdits au niveau national dans la gestion des espaces verts municipaux. C'est donc naturellement que la Ville s'est inscrite dans la démarche du label national Ecojardin qui valorise la gestion écologique exemplaire des espaces verts (réemploi de 100 % des déchets verts produits, gestion écologique de la ressource en eau, interdiction de tout produit phytosanitaire chimique).

Les jardiniers de la Ville ont depuis généralisé des pratiques de gestion vertueuses pour la santé, l'environnement et la biodiversité. Des bonnes pratiques désormais inscrites dans une démarche d'amélioration continue avec la recherche de la labellisation pour les parcs et jardins parisiens : 91 % ont déjà atteint l'objectif (voir ci-contre).

L'année 2023 a d'ailleurs été marquée par de nombreux audits sur plus de 200 sites en prévision du renouvellement de leur labellisation pour 2024. Parmi les espaces à nouveau labellisés, les pelouses des Invalides (7^e), le Jardin Villemin-Mahsa Jina Amini (10^e), le jardin Tino Rossi (5^e), le Parc de Belleville (20^e), les jardins du Trocadéro (16^e).



Jardin Aretha Franklin / @Josephine Brueder

La biodiversité urbaine, un engagement collectif

Face à l'érosion de la biodiversité, l'urgence écologique nous impose de repenser notre relation aux écosystèmes. La biodiversité en ville est une nécessité et une réalité à Paris depuis plusieurs décennies. En intégrant plus de nature en ville, Paris offre de nouveaux écrans à la faune et la flore. Elle œuvre ainsi activement à la préservation du vivant en bâtissant une ville durable, attentive à une nature essentielle à la résilience de nos territoires.

Paris, ville exemplaire

La biodiversité est «citoyenne d'honneur» de la Ville depuis 2016. Elle est au cœur de sa politique.

Adopté en 2018, pour une période de 6 ans, le plan biodiversité est constitué d'une trentaine d'actions phares destinées à préserver et enrichir la biodiversité à Paris et engage la capitale dans un programme ambitieux sur le long terme : l'intégration de la nature en ville. Il a permis de créer de **nouveaux espaces favorables aux espèces sauvages** (création de mares, extension et création d'espaces verts, installation de gîtes et abris pour la faune sauvage...), de

limiter certaines pressions (réduction de la pollution lumineuse), de **renforcer les actions partenariales** (de l'implication citoyenne à la scène internationale) et de **préserver la biodiversité** existante (adoption du Plan Arbre et du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique).

Toutes ces actions sont favorables à la biodiversité dont l'observation nécessite de s'adapter au cycle de vie des espèces. Ainsi, pour la flore l'observation se fait essentiellement entre mars et septembre alors que, pour la faune, les périodes d'observations sont très variables selon les espèces et leur rythme de vie.

On vous dit tout !

Paris, carrefour biogéographique naturel

Le patrimoine naturel parisien est bien plus riche que ce que la plupart des habitants ne pourraient l'imaginer. Faucons, chouettes, renards, fouines, écureuils, hérissons, chauves-souris, écrevisses, anguilles, brochets, grenouilles, libellules, orchidées, fougères... évoluent dans un cadre urbain respectueux de leur développement. Le faible nombre de prédateurs invite ces espèces à s'installer. La grande diversité de milieux de vie est profitable à leur développement : bois de Boulogne et de Vincennes, plus de 500 parcs et jardins, 100 000 arbres d'alignement, de nombreux milieux aquatiques et humides avec Seine et rivières, 3 canaux et 80 mares.

Indicateur **19** : nombre d'espèces observées de 2010 à 2024

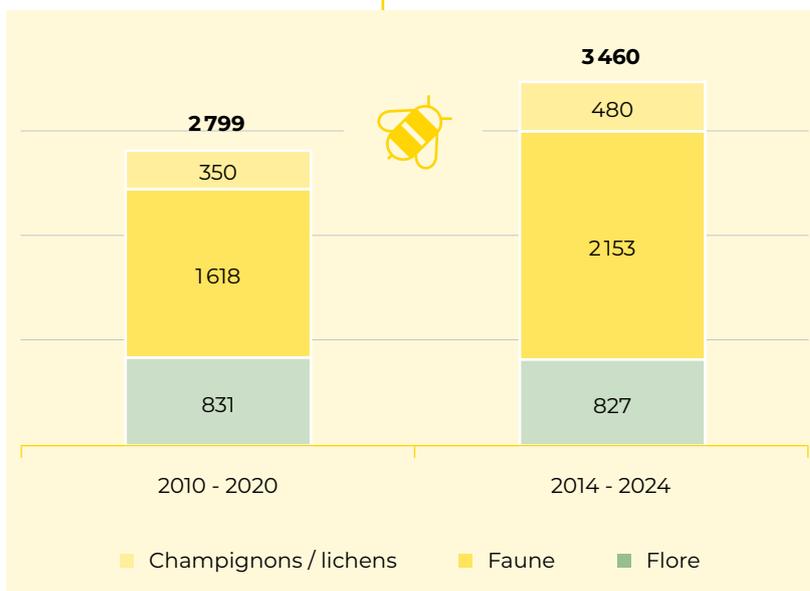
3 460 espèces sauvages observées

à Paris entre 2014 et 2024, dont :

- **2 153** espèces animales, dont 1 628 insectes et 142 oiseaux.
- **827** espèces végétales, dont 763 plantes à fleurs, 18 fougères et prêles, 1 conifère et 45 mousses et hépatiques.
- **480** espèces fongiques, dont 448 champignons et 32 lichens.

Une biodiversité en nette progression, avec 660 espèces sauvages observées supplémentaires que sur la précédente tranche décennale d'observation (2010-2020).

À noter : il s'agit des espèces observées et non des espèces réellement présentes. Il peut y avoir un biais d'observation. Sur la base de ces observations, nous constatons cependant un progrès.



De nouveaux objectifs pour 2030

Fin 2023, la Ville de Paris a lancé la révision de son plan Biodiversité pour construire les nouveaux objectifs 2030. Une approche partenariale a été menée, favorisant les échanges et le partage d'expérience.

Une large consultation publique a eu lieu durant cinq mois à l'hiver 2023-2024 : questionnaire en ligne, stands sur divers événements, marches exploratoires, visites guidées thématiques, réunions publiques et autres animations autour de la biodiversité... Cette consultation a réuni 870 contributions dont les résultats ont été rendus publics.

Le Comité parisien de la nature et de la biodiversité rassemblant associations, spécialistes de la biodiversité urbaine, institutions, acteurs économiques et sociaux, s'est également réuni à deux reprises pour contribuer à la définition des actions, indicateurs et cibles du nouveau plan.

En parallèle, les services de la Ville ont été mobilisés au travers de plus de 70 ateliers qui ont rassemblé élues et élus parisiens, cabinets d'adjointes et adjoints, Mairies d'arrondissement.

En outre, la deuxième promotion de l'Assemblée citoyenne de la Ville de Paris a mené durant huit mois un travail de réflexion autour du concept de "rue-jardin". Cette instance délibérative représentative de la population parisienne a auditionné les services de la Ville, des experts, des associations, des élues et élus, et réalisé des visites de terrain pour aboutir à un vœu relatif aux rues-jardins. Débattu et adopté par les élues et élus au Conseil de Paris de juillet 2024, il a été rappelé dans le nouveau Plan biodiversité 2025-2030.

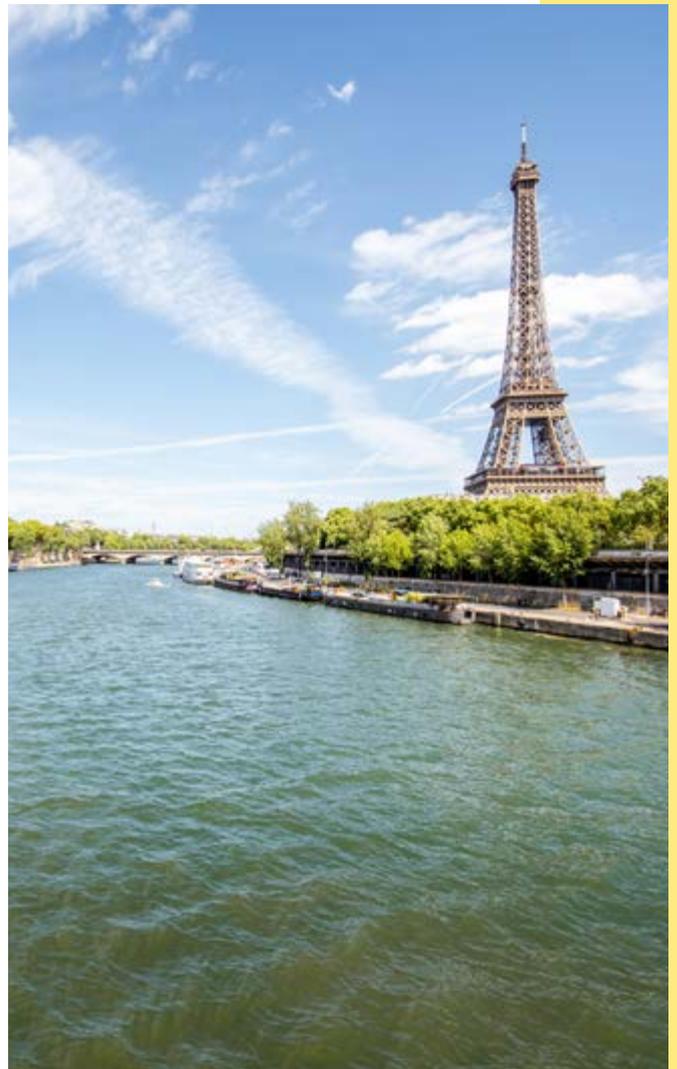
En 2024, plus de vie dans la Seine

La Seine ne s'est pas portée aussi bien depuis des décennies !

On y dénombre **dix fois plus d'espèces de poissons** en quatre décennies, soit une trentaine d'espèces. Certaines, comme les poissons migrateurs, sont de solides indicatrices de la biodiversité. C'est le cas de l'anguille et de la lamproie que l'on retrouve à Paris et en région parisienne : elles attestent d'une bonne qualité de l'eau et d'une relative continuité écologique (libre circulation entre l'amont et l'aval du fleuve, présence de zones favorables à leur évolution).

Cela n'a pas toujours été le cas. Les fédérations de pêche estiment qu'au plus fort de la pollution du fleuve (années 1970), trois espèces de poissons seulement peuplaient le fleuve à Paris et en petite couronne : la carpe, le gardon et la perche.

En janvier 2025, la trace de l'ADN de trois espèces de moules d'eau douce en voie de disparition a été découverte dans la Seine. Extrêmement sensibles à la qualité de l'eau, elles ne s'installent que dans des eaux peu polluées. Un signal aussi surprenant que réjouissant pour la biodiversité parisienne.



@Freepik

Des modes de production et de consommation plus responsables

04

Produire autrement, consommer durable



Agriculture urbaine sur les toits parisiens / @Frédéric Combeau

45 %

d'alimentation bio dans la restauration collective en 2024

+31,3 %

de surface d'agriculture urbaine en 2024, soit 37 ha

-13,8 %

de déchets ménagers et assimilés de 2010 à 2023

45

tonnes de plastique à usage unique évitées pendant les JOP 2024

La Ville s'engage activement pour des modes de production et de consommation responsables, en soutenant l'économie circulaire, les circuits courts et des pratiques durables.

Représentant 22 % de l'empreinte carbone de la Ville en 2021* et avec près de 30 millions de repas servis chaque année dans les 1 300 restaurants collectifs municipaux, **la restauration collective** est un levier majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Diminuer la part des viandes et poissons au profit de plats végétalisés a déjà permis de réduire de 11 % les émissions par repas entre 2010 et 2022*. Les Parisiennes et Parisiens profitent également d'une **restauration de plus en plus bio** et durable : 45 % des produits servis en restauration collective sont issus de l'agriculture biologique. Toujours dans un objectif de production et de consommation éclairées, la Ville, avec le programme **Parisculteurs**, développe depuis plus de 10 ans des projets d'agriculture urbaine, comme des fermes urbaines de plein champs, en toiture ou souterraines.

En parallèle, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets vise **100 000 tonnes de déchets en moins d'ici à 2030**. Des dispositifs comme « Immeuble zéro déchet » ou le label « Zéro plastique » incitent bailleurs et acteurs économiques à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Pour instaurer un cadre de vie plus harmonieux, où le développement économique et social s'accompagne d'une plus grande considération pour notre environnement.

* Source : Bilan Carbone® 2022 de la restauration collective gérée par la Ville de Paris, rapport d'étude complet, Eco2initiative

Indicateurs en action :

les avancées concrètes en 2024

Indicateur **20**
Agriculture urbaine



Avec **37** hectares en 2024 contre 25 en 2020, l'agriculture urbaine progresse. Ici au jardin des Traverses, la petite ceinture se transforme en promenade comestible pour les Parisiens et Parisiennes.

Indicateur **21**
Produits alimentaires BIO



En 2024, **45 %** des produits de l'alimentation servie dans les établissements de la Ville sont d'origine biologique. Paris est le premier acheteur public de bio en France.

Indicateur **22**
Déchets produits et triés



En 2023, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant est en baisse de **5,6 %** par rapport à l'année 2022. L'amélioration des pratiques de tri et de la valorisation demeure un défi majeur à venir.

Indicateur **23**
Plastique à usage unique supprimé

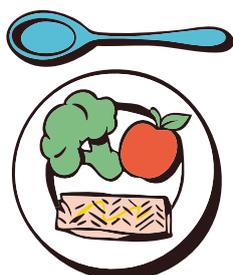


45 tonnes de contenants en plastique à usage unique évitées pour la boisson et la restauration à Paris durant l'été 2024.

Indicateur **24**
Disposition environnementale dans les marchés publics



La Ville prend en compte la protection de l'environnement à travers sa politique d'achats responsable : **83 %** des achats publics de la Ville comportent une disposition environnementale en 2023.



Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

L'agriculture urbaine

pour créer du lien

La surface d'agriculture urbaine dans Paris suit une courbe ascendante et régulière depuis 2020, passant de 25 hectares à 37 hectares en 2024. Sur les toitures, les murs, au sol ou en sous-sol, les projets agricoles se multiplient et offrent des bénéfices environnementaux et sociaux à toutes et tous.

Indicateur **20** : Surface d'agriculture urbaine dans Paris

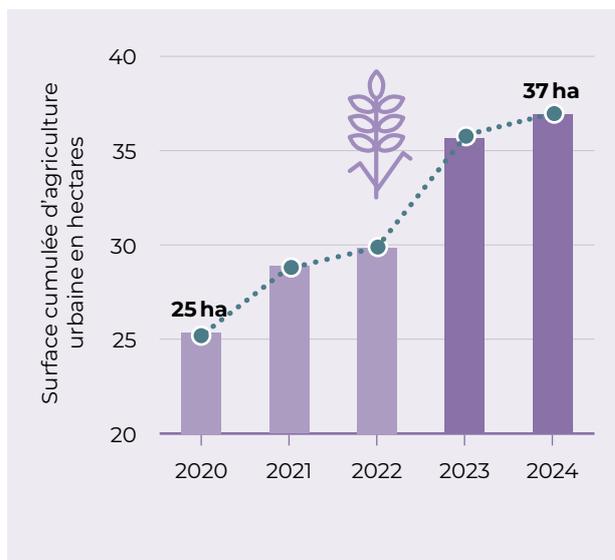
37

hectares en 2024

Depuis 2015, la ville de Paris met des sites à disposition de projets agricoles à travers l'appel à projets Parisculteurs. Elle accompagne les lauréats dans leur installation et le développement de leurs activités (dispositif Paris Sème qui soutient leur capacité d'investissement) et soutient les activités de formation agricole en lien avec ces projets (dispositif Paris Fertile).

Cette action se mesure à travers l'évolution de la surface d'agriculture urbaine dans Paris. Elle progresse régulièrement, passant de 25 hectares en 2020 à 37 hectares en 2024.

L'indicateur de surface d'agriculture urbaine dans Paris mesure la surface d'agriculture urbaine dans la ville sur des espaces de pleine terre, du bâti végétalisé ou des cultures indoor. En plus des sites Parisculteurs, il intègre les surfaces de la ferme de Paris, les projets d'agriculture urbaine d'initiative privée, les jardins partagés ou pédagogiques, etc.



Les Parisculteurs

Pour reconnecter les habitants aux enjeux agricoles actuels, encourager la production locale et répondre aux défis climatiques, Paris développe activement l'agriculture urbaine via son dispositif Parisculteurs. Depuis 2020, **70 sites ont vu le jour**, représentant **14 hectares** de cultures sur toitures à Paris intramuros (24 hectares à Paris et aux alentours), en pleine terre ou en sous-sol, mis à disposition par la Ville ou ses partenaires.

L'évolution de la surface d'agriculture urbaine dans Paris suit une courbe ascendante et régulière depuis 10 ans : 100 sites ont vu le jour, dont 80 aujourd'hui installés et 47 installés depuis 2020 (+31,3 % en 2024 vs 2020). Au-delà de la production alimentaire, la Ville de Paris, à travers son agriculture urbaine, s'inscrit dans une logique de durabilité et d'économie circulaire. Elle permet de sensibiliser les citoyens à une alimentation plus responsable,

de les rapprocher du cycle de production du vivant, et de contribuer à former de nouveaux agriculteurs.

Les retombées sont multiples pour la Ville de Paris et ses habitants :

- Développement des circuits courts (fruits, légumes, aromates, champignons, houblon, safran, thé, tisanes, fleurs...);
- Création d'emplois et de vocations ;
- Renforcement du lien social (activités pédagogiques, sensibilisation, formation) ;
- Gestion écologique des eaux de pluie et des déchets organiques ;
- Promotion et développement de la biodiversité ;
- Réduction des îlots de chaleur et amélioration du confort thermique des bâtiments.

80

sites Parisculteurs installés à Paris en 2024

+ 31,3 %

de surface d'agriculture urbaine en 2024 (vs 2020)

En 2024, de nouveaux sites Parisculteurs

Six projets ont été inaugurés en 2024. Parmi eux :

- **Le Jardin des Traverses** (porté par l'association du Jardin des Traverses), installé sur la petite ceinture entre les portes de Clignancourt et d'Aubervilliers (18^e), propose sur près d'un hectare une promenade comestible ouverte au public 5 jours sur 7. Il permet aussi, à travers des activités et ateliers, de sensibiliser les habitants aux enjeux de l'agriculture urbaine, de la préservation et de la valorisation de la biodiversité. À terme, le projet sera également un lieu de formation en insertion autour de l'agriculture urbaine.
- **Le Jardin du campus Necker** (porté par l'association Les Invasifs), à proximité de l'hôpital Necker (15^e), présente un jardin permacole de 2 000 m², avec une activité nourricière (potager perpétuel, cour aromatique) et la production de fleurs cou-

pées. Il propose également de nombreux ateliers et animations sur les thématiques de l'alimentation durable, du recyclage, de l'économie circulaire, du jardinage, des alternatives vertes... accessibles à tous, et en particulier aux patients et soignants de l'hôpital Necker. Les productions seront proposées à la vente aux étudiants, au personnel du campus et hospitalier, aux habitants du quartier et aux restaurateurs.

En parallèle, la 3^e édition de l'appel à projets Paris Sème a permis d'attribuer en 2024 une subvention d'investissement à 12 associations et entreprises pour un montant total de près de 180 000€, afin de les accompagner dans le développement de leur projet d'agriculture urbaine. Depuis sa création en 2021, 42 projets ont été soutenus pour un montant total de plus de 835 000€.



Site du paysan urbain / @Clément Dorval

Plus de produits bio pour une alimentation durable

En 2024, 45 % des produits de l'alimentation servie dans les établissements de la Ville sont bio. Un chiffre en augmentation qui devrait passer à 75 % d'ici 2027.

Un plan ambitieux

Chaque année, les 1 300 restaurants collectifs parisiens servent près de **30 millions de repas**. Pour réduire l'empreinte carbone de l'alimentation (22 % des émissions de la Ville en 2021), Paris agit : entre 2010 et 2022, les émissions par repas ont baissé de **11 %**, notamment grâce à un approvisionnement en produits de saison, à la baisse du gaspillage alimentaire et à une réduction des produits d'origine animale (-39 % de viande et -19 % de poisson sur la même période).

Depuis septembre 2023, deux repas entièrement végétariens par semaine sont servis dans les cantines scolaires, et depuis janvier 2025, une alternative

végétarienne est proposée chaque jour, au-delà des exigences légales.

Le **Plan Alimentation Durable** vise une restauration collective 100 % durable d'ici 2027, avec 75 % de produits bio et 50 % issus de filières locales (moins de 250 km). En 2024, 45 % des achats étaient bio, grâce à l'engagement des gestionnaires, soutenus par la Ville. Le surcoût lié à ces achats a été partiellement compensé par la lutte contre le gaspillage, la hausse du cuisiné maison et l'augmentation des dotations, malgré les tensions dues à l'inflation. Le tarif de 13 centimes par repas est resté inchangé pour les ménages les plus modestes.

On vous dit tout !

Le contenu de l'assiette au centre de l'enjeu lié à l'alimentaire

Les actions sur la végétalisation des assiettes permettraient de diminuer l'intensité carbone des repas servis à hauteur de 220 g de CO₂ à horizon 2027. Le second levier de réduction concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui permettrait de réduire de 130 g de CO₂ par repas l'indicateur d'intensité carbone.

+ de 60 % des émissions de GES sont liées aux produits d'origine animale alors que ces denrées ne représentent que 23 % des achats en poids

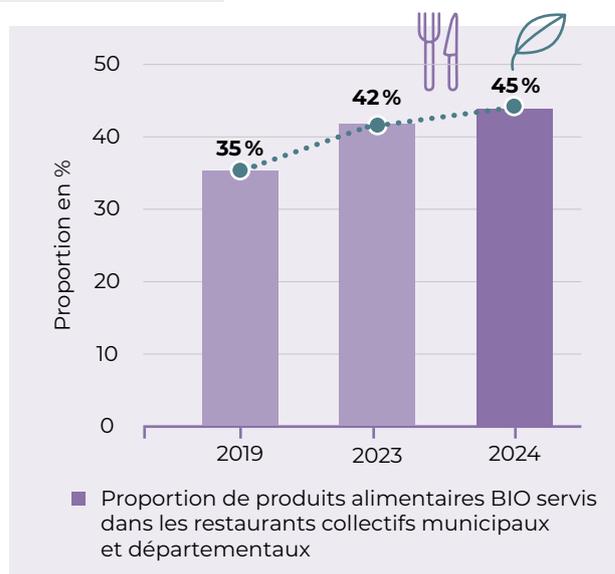
Indicateur **21** : Proportion de produits alimentaires biologiques servis dans les restaurants collectifs municipaux et départementaux

45 % d'alimentation bio dans la restauration collective en 2024

Cet indicateur mesure la proportion des achats labellisés biologiques dans la valeur d'achat hors taxes des repas servis dans les restaurants collectifs de la Ville de Paris. Le calcul est basé sur les données transmises par les gestionnaires de restauration collective : crèches, écoles, collèges, restaurants du personnel de la Ville de Paris, EHPAD, restaurants solidaires et Emeraude, établissements d'aide sociale à l'enfance.

La part de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective parisienne est ainsi passée de 35 % en 2019 à 45 % en 2024 (en valeur hors taxes). L'objectif est d'atteindre 75 % de produits bio en 2027.

Nota : pas de collecte de données en 2020 et 2021 en raison de la situation sanitaire. Données 2022 inexploitables (moins de 50 % des gestionnaires représentés)



En 2024, un partenariat avec le Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France

Depuis 2022, le groupement des agriculteurs biologiques (GAB) d'Île-de-France accompagne la quasi-totalité des gestionnaires de restauration collective parisienne sur l'agriculture et l'alimentation durable (Caisse des écoles Paris Centre, 6^e, 7^e, 9^e, 10^e, 11^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, ASPP, DSOL). Cet accompagnement porte sur différents volets : sensibilisation des agents et des usagers à l'alimentation durable et notamment biologique, formation des chefs de cuisine au fait maison et à la cuisine végétarienne.

Cette démarche, très appréciée par les agents de la restauration collective et les enfants, permet d'améliorer et de diffuser la reconnaissance des bienfaits d'une alimentation durable pour toutes et tous.

Grâce à des formations, les agents de restauration peuvent mettre en pratique les recommandations sur la végétalisation des assiettes ou du cuisiné maison. L'accompagnement du GAB participe ainsi à l'amélioration de la qualité des repas servis, à l'augmentation de la part de produits biologiques, à la fierté et au bien-être au travail en restauration collective.

Pour les enfants, cela contribue à une meilleure appréciation des repas et un moindre gaspillage alimentaire.



@Guillaume Bontemps

Mieux trier pour mieux valoriser

Extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée lors du recyclage. Grâce au réemploi et à la circularité, Paris poursuit ses efforts pour réduire son empreinte carbone. L'une des priorités : améliorer le geste de tri pour permettre une meilleure revalorisation matière.

Indicateur **22** : quantité de déchets produits et triés par habitant et par an

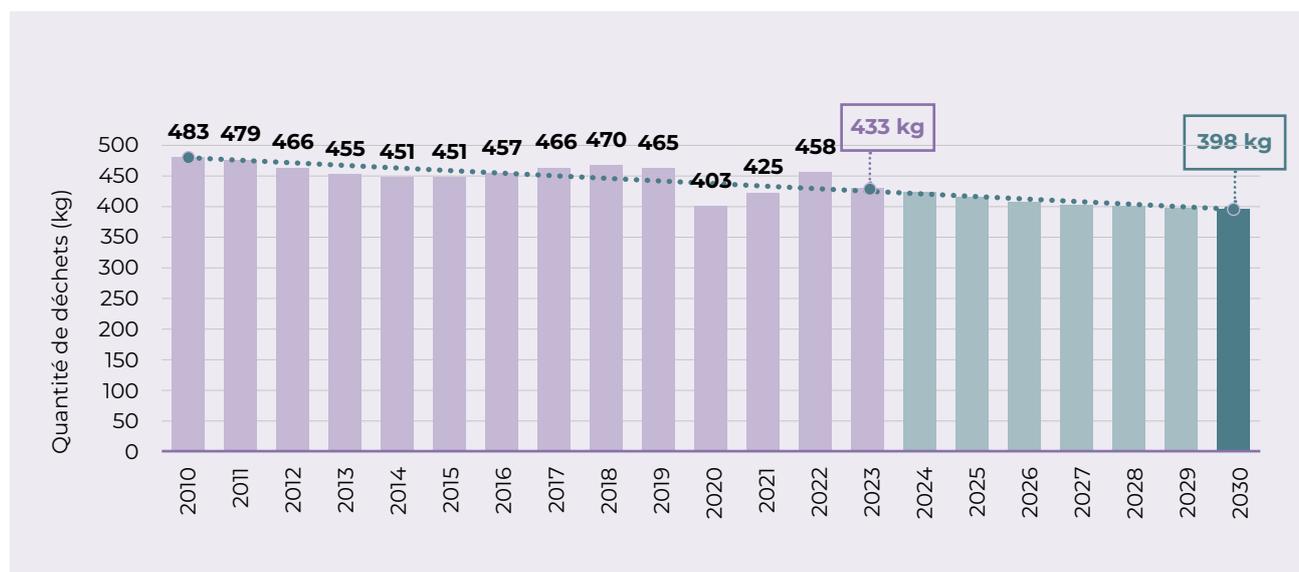


433 kg en 2023, soit 5,6 % de moins qu'en 2022

L'indicateur présente la quantité annuelle, ramenée au nombre d'habitantes et d'habitants, de déchets ménagers et assimilés produits par Parisienne et par Parisien. Ceux-ci sont collectés par le service public de gestion des déchets. Cette quantité concerne les ordures ménagères résiduelles (déchets non triés) et les collectes sélectives : biodéchets, multimatériaux (papiers, cartons, plastiques...), emballages en verre et déchets occasionnels (encombrants, petits appareils ménagers...).

Depuis 2018, **la production de déchets ménagers et assimilés totale** (déchets générés par les habi-

tants) **est en baisse régulière** (hors crise sanitaire de 2020 - 2021). En 2023, chaque habitant de Paris a produit **5,6 % de déchets ménagers et assimilés de moins qu'en 2022**. La quantité d'ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) a diminué de 3 % tandis que les déchets multimatériaux ont augmenté de 1 %. Les déchets pris en charge par les collectes sélectives représentent 29 % des déchets collectés par la Ville. Les Parisiennes et Parisiens jettent moins, reste à mieux trier afin de valoriser davantage les déchets par le recyclage, le réemploi ou la transformation en matières utiles.



Sobriété, tri et valorisation

Avec 433 kg de déchets globaux produits par an et par habitant (611 kg à l'échelle nationale), Paris est plutôt bon élève en matière de sobriété et de production de déchets. En revanche, le territoire peut encore **améliorer ses pratiques de tri** : 29 % des déchets sont triés, 20 % sont recyclés (tous les déchets triés ne sont pas recyclés en raison d'anomalies de tri et de leur recyclabilité), 71 % sont valorisés énergétiquement et 9 % enfouis. Ce retard dans l'adoption du geste de tri par rapport aux performances nationales peut s'expliquer par la densité d'habitants, le poids du tourisme et le type d'habitat majoritairement collectif qui rend inefficaces les mesures de régulation (comme la taxation sur le surplus de déchets non triés).

-9 kg d'ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) par an et par habitant par rapport à 2022

Sur **307 kg** d'ordures ménagères par an et par habitant, 269 kg pourraient encore être triés et valorisés.

Objectifs : - 100 000 tonnes de déchets produits et 60 % de valorisation

Dès 2006, Paris était pionnière en lançant son premier Programme de Prévention des Déchets, avant même que la loi n'en fasse une obligation légale en 2012. Désormais, avec son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté en décembre 2024, la Ville renouvelle son engagement de sobriété : réduire la production de déchets et accroître le recours au réemploi en améliorant considérablement le tri et le recyclage.

Les objectifs 2030 sont conséquents : **diminuer de 100 000 tonnes** les déchets produits par rapport à 2023 (-10 %) et surtout **tripler le taux de valorisation pour atteindre 60 %**. Ces ambitions, supérieures aux exigences nationales, s'inscrivent dans le Plan Climat et le PLU bioclimatique votés en 2024.

Ce programme transforme les habitudes des Parisiennes et Parisiens à l'aide d'actions concrètes centrées sur le réemploi :

- Généraliser les collectes permettant le réemploi ;
- Déployer la consigne pour réemploi du verre afin de limiter les emballages jetables ;
- Impliquer les bailleurs et copropriétés dans un dispositif Immeuble Zéro Déchet ;
- Étendre l'offre de réemploi solidaire, accessible à toutes et tous ;
- Promouvoir le compostage et la collecte des biodéchets ;
- Encourager le réemploi dans le secteur du bâtiment ;
- Faire de la Ville une administration exemplaire en matière de tri et de réemploi.

Ce plan, écologique et social, favorise des alternatives économiques (réemploi, réparation), tout en créant des emplois locaux via les ressourceries et les circuits courts.

La Ville soutient le réemploi solidaire pour donner une seconde vie aux objets

La plupart du volume de déchets produit par chaque Parisienne ou Parisien pourrait être réemployé ou réutilisé. C'est pourquoi, depuis le début de la mandature, la municipalité a soutenu le développement de structures du **réemploi solidaire à Paris**. En plus d'avoir permis la collecte de 4 000 tonnes de textiles et de biens en 2023, ces structures sont bénéfiques à plusieurs titres :

- Préservation des ressources en évitant la production de nouveaux biens ;
- Économies pour le portefeuille des ménages ;
- Création d'emplois pérennes dans l'ESS et d'emplois d'insertion non délocalisables.

Cette politique en faveur du réemploi solidaire, la Ville la décline à travers ses documents stratégiques : le Plan Économie Circulaire et le plan de réduction des déchets.

En 2024, Paris comptait **76 lieux de réemploi actif sur le territoire, dont 34 ressourceries et recycleries** soutenues par la Ville de Paris, parmi elles la ressourcerie Le Chamodix. Les Parisiennes et les Parisiens qui le souhaitent peuvent consulter la liste des ressourceries du territoire et trouver celles spécialisées dans certaines ressources ou la plus proche de chez eux en consultant la cartographie éditée par la Ville.

La municipalité entend poursuivre son engagement. Dans sa nouvelle stratégie (PLPDMA), elle s'est notamment fixé comme objectif d'ouvrir, à horizon 2030, **12 nouveaux lieux de réemploi solidaire** par rapport à 2024**, afin d'atteindre, en moyenne, un lieu de réemploi solidaire pour 50 000 habitantes et habitants, et à 15 minutes de chaque Parisienne ou Parisien.



@Clément Dorval

* Ville de Paris, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris (RPQS), 2023. À titre de comparaison, chaque Français a produit en moyenne 528 kg de déchets ménagers en 2023 (Rapport public annuel 2023 de la Cour des comptes). - ** Fiche-action n°3, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030, 2024



@Clement Dorval

On vous dit tout !

Réemploi ou réutilisation, c'est pareil ?

S'il s'agit dans les deux cas de donner une seconde vie aux objets, la réutilisation se distingue du réemploi en intervenant une fois l'objet ayant atteint le statut de déchet, ce qui nécessite un travail de remise en état ou de réallocation. Le réemploi est la nouvelle vie que l'on donne à un objet avant qu'il ne soit un déchet ou hors service. Cela inclut le don, la mise en ressourcerie...

En 2024, une nouvelle ressourcerie : « Le Chamôdix » (10^e)

La rentabilité économique des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire est structurellement faible. C'est vrai partout. Mais sans doute plus encore dans une ville comme Paris où les prix du foncier sont peu accessibles et où l'offre de locaux adaptés (rez-de-chaussée, avec quai de déchargement, assez grand et bien achalandé) est rare. C'est pourquoi la Ville les accompagne et agit depuis plus de 10 ans.

Projet lauréat du budget participatif parisien, la ressourcerie « Le Chamôdix » (541 m²) a ouvert ses portes en septembre 2024 au 20 rue Philippe de Girard. Implantée en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements sociaux, les spécificités liées à ses activités ont pu être intégrées dès la conception architecturale du bâtiment.

Ressourcerie généraliste, elle prévoit de collecter 80 tonnes de biens dès 2025, la création de quatre emplois dès 2024, qui devraient être portés à sept par la suite, ainsi qu'une vaste programmation de sensibilisation au réemploi et à la réparation.



@Clément Dorval

Zéro plastique à usage unique, les JOP comme accélérateur

En 2019, la Ville s'est fixé un objectif ambitieux : zéro plastique à usage unique pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques. Plus qu'un défi, une opportunité pour changer les usages. À la clé, 45 tonnes de plastique à usage unique évitées durant l'été 2024.

Une politique active contre la pollution plastique

Dans la perspective de l'accueil et de l'héritage des JOP 2024, Paris a posé une ambition phare : zéro plastique à usage unique, pour des Jeux plus durables et plus sobres sur le territoire parisien. Cette ambition menée depuis 2020 se décline sur trois niveaux d'actions : l'administration municipale, le territoire parisien et l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

Trois usages ont été ciblés de manière prioritaire : la **boisson**, la **restauration** et les **objets promotionnels** avec un objectif de réduction de la consommation grâce à la suppression des usages inutiles, au développement du vrac, de grands formats et de contenants en réemploi.

Cette politique a été menée avec l'ensemble des services de la Ville de Paris pour un héritage durable auprès des agents municipaux, des usagers et des organisateurs d'événements sur le territoire parisien.



Course des 10 km du 14^e arrondissement / @Jean-Baptiste Gurliat

En 2024, les courses sur route zéro plastique

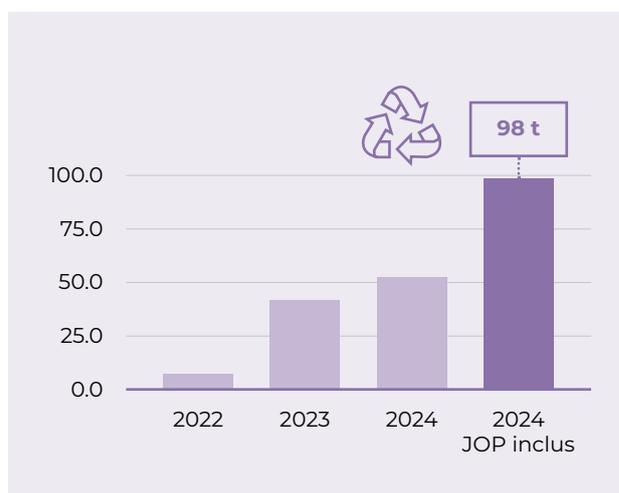
Depuis le 1^{er} septembre 2024, les courses sur route à Paris ont pour obligation de prévoir des points de ravitaillement sans bouteilles ni gobelets jetables. Cette transition, qui bénéficie à près de 650 000 coureuses et coureurs, permet d'éviter le dépôt de 1,9 million de bouteilles PET sur la chaussée, soit près de 20 tonnes de plastique à usage unique.

Indicateur **23** : Quantité supprimée de plastique à usage unique

98 t de plastique à usage unique évitées en 2024

Depuis 2020, Paris mène une stratégie « zéro plastique à usage unique », portée notamment par les Jeux Olympiques et Paralympiques. En 2024, les **mesures prises ont permis de supprimer au total 98 tonnes de contenants en plastique à usage unique** sur le territoire, dans l'administration ou lors des JOP. Durant l'été 2024, les Jeux ont mobilisé l'ensemble des partenaires afin de réduire les déchets, évitant à eux seuls 45 tonnes de plastique à usage unique liées à la boisson et à la restauration.

Au-delà des Jeux, la réduction se poursuit à Paris avec des actions concrètes : fin du plastique dans les cantines et crèches, retour de la consigne, installation de fontaines « Mât source », organisation d'événements sans plastique et accompagnement des entreprises via le label « zéro plastique »...



Une politique d'achat responsable et ambitieuse

Avec près de 2 430 marchés passés par an, la commande publique parisienne représente un levier important pour favoriser l'insertion sociale, l'économie sociale et solidaire et inscrire cette démarche au regard des engagements de transition écologique tel que le prévoit le Plan Climat de la Ville.



Un engagement partenarial entre la Ville et les opérateurs

La Ville s'engage à intégrer la protection de l'environnement dans ses achats. Les objectifs et actions relatifs à la commande publique responsable sont présentés dans le **Schéma parisien de la commande publique responsable** (SPASER). En intégrant des sujets environnementaux dans les marchés publics, la ville assure la cohérence entre les actions menées en interne par les agents, et celles menées par les fournisseurs qui assurent des missions pour le compte de la Ville. La prise en compte de l'environnement dans les marchés se traduit par plusieurs possibilités juridiques :

- des exigences prévues dans les cahiers des charges imposant un socle de conformité aux opérateurs ;
- des critères de choix permettant de valoriser les offres performantes sur les questions environnementales notamment ;
- l'objet du marché en lui-même.

Les thématiques couvertes par ces dispositions environnementales sont variées (économie d'énergie, réemploi, santé environnementale, écolabels, biodiversité...) et adaptées à chaque marché.

Un exemple emblématique est celui des véhicules propres : depuis 2020, les critères d'achats de la Ville imposent l'utilisation de véhicules Vignette Crit'air 1. Seuls quelques appels d'offres, touchant à des utilisations techniques particulières, en sont exemptés. L'indicateur présenté plus bas ne prend pas en compte cette clause relative aux motorisations.

En savoir plus

Mettre en place des achats responsables implique d'identifier les enjeux environnementaux prioritaires pour la Ville et de les intégrer dans les marchés publics. Cela suppose de bien connaître les capacités et le niveau de maturité des opérateurs économiques susceptibles de répondre, afin de rédiger des clauses environnementales et sociales pertinentes, mais accessibles. Par exemple, dans le domaine du numérique, il faut se demander quel est l'impact principal à réduire : la fabrication ou l'usage des équipements ? Quels fournisseurs peuvent proposer des ordinateurs reconditionnés en grand nombre ? Et comment rédiger les marchés pour ne pas exclure des opérateurs à cause de clauses trop complexes ?

Pour cela, la Ville de Paris a mis en place une procédure structurée. Elle comprend une phase de sourcing en amont pour mieux connaître le marché, une définition adaptée des clauses et critères environnementaux, et une logique d'amélioration continue à chaque renouvellement de marché.

La prise en compte de l'environnement dans les marchés est déclinée en 3 axes prioritaires présentés dans le SPASER : se protéger face aux risques sanitaires, structurer les achats autour de l'économie circulaire, et inciter aux écomportements et à une consommation responsable.



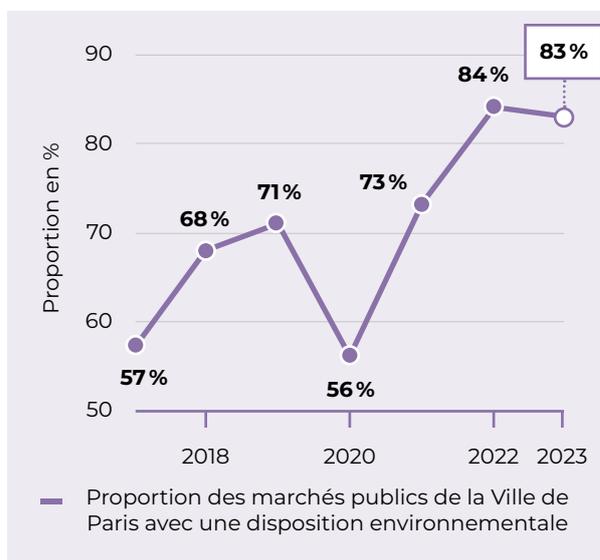
@Guillaume Bontemps

Indicateur **24** : Proportion des marchés publics de la Ville de Paris avec une disposition environnementale

83 % des marchés passés par la sous-direction des achats comportent une disposition environnementale en 2023

L'objectif de la Ville de Paris, dans le cadre de sa politique d'achats responsables, est de **généraliser les dispositions environnementales dans l'ensemble des marchés**. Cet objectif est cohérent avec celui de la loi Climat et résilience qui vise 100 % des marchés comportant une disposition environnementale en 2026. L'ensemble des marchés passés par les services achats centralisés devra prendre en compte la préservation de l'environnement sur les enjeux les plus pertinents pour les services.

Depuis 2017, le nombre de marchés avec disposition environnementale progresse, passant de 57 % à 83 % en 2023. À noter, une diminution évidente lors de la crise sanitaire et une légère inflexion depuis 2022.



Les Parisiennes et les Parisiens s'engagent

05

Penser et faire ensemble le Paris de demain



Volontaires pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques / @Guillaume Bontemps

1 Parisien(ne)
sur **13** de plus de 7 ans
a voté au Budget Participatif
sur la plateforme Décider
pour Paris en 2024

87 787
Volontaires de Paris inscrits
en 2024 (+23 % / 2023 avec
les JOP)

Près de **80 000**
associations actives en 2024
à Paris

Prendre soin de sa ville, la faire évoluer, la rendre meilleure... les Parisiennes et les Parisiens sont de plus en plus nombreux à s'engager dans la vie de leur quartier ou pour Paris. Cette effervescence s'inscrit dans un contexte où les enjeux environnementaux, sociaux et économiques exigent une mobilisation collective.

Pour penser et faire le Paris de demain, la ville encourage activement l'implication de ses habitantes et habitants dans la prise de décision et la co-construction des politiques publiques. Elle organise des **votations citoyennes** essentielles pour l'avenir de la Ville : pour ou contre les trottinettes en libre-service, la tarification des SUV, la végétalisation et la piétonnisation des rues. Au centre de cette dynamique également, l'**Assemblée citoyenne** qui participe à la construction de l'action politique municipale et le **Budget Participatif**, outil de démocratie participative qui concrétise depuis plus de 10 ans la volonté politique d'impliquer la population dans le fonctionnement de leur Ville. Un quart des investissements de la Ville est ainsi construit et décidé avec les Parisiennes et les Parisiens.

Pour agir ensemble, **les Volontaires de Paris** s'engagent en nombre. Elles et ils agissent pour leur ville et leurs concitoyennes et concitoyens. Paris compte également **plus de 700 000 bénévoles** engagés dans près de **80 000 associations**. Un dynamisme, marqueur fort de l'engagement et de la participation citoyenne, qui permet à chacun de s'impliquer dans les enjeux de la ville et du monde.

Indicateurs en action :

les avancées concrètes en 2024

Indicateur **25**
Volontaires de Paris



23 % de Volontaires de Paris supplémentaire en 2024, dont **5 000** volontaires pour les Jeux. Un effet JOP 2024 qui renforce la vitalité de l'engagement collectif.

Indicateur **26a**
Budget participatif



1 Parisienne ou Parisien sur 13 a voté pour cette 10^e édition du Budget Participatif de la Ville pour penser et faire le Paris de demain.

Indicateur **26b**
Projets du Budget Participatif



Depuis 2014, c'est **1 345** projets lauréats et plus de **3 537** chantiers réalisés via le Budget Participatif.

Indicateur **27a**
Nombre d'associations subventionnées



Plus de **2800** associations subventionnées en 2024.

Indicateur **27b**
Montant des subventions



297 millions € de subventions aux associations votés en 2024.



La participation citoyenne au centre des politiques publiques de la capitale

Les Volontaires de Paris, de plus en plus engagés

Être Volontaire de Paris, c'est œuvrer pour sa ville et ses concitoyennes et concitoyens. À fin juin 2024, près de 88 000 personnes étaient inscrites comme Volontaires de Paris. Un chiffre en constante augmentation depuis 2020.

Le booster « JOP24 »

Les Volontaires de Paris suivent des formations et réalisent des missions d'intérêt général, sur une diversité de sujets et de causes :

- Climat et environnement (végétalisation, actions de sensibilisation au tri, formations aux écogestes...);
- Solidarité, santé et vivre-ensemble ;
- Grands événements culturels et sportifs ;
- Démocratie et citoyenneté.

Ils et elles se forment également aux risques de crise, et notamment de crue de la Seine. Une communauté de « référents-crue » de plus de 400 personnes formées aux risques de crue a été créée, et a ensuite participé à la création d'une Fresque de la crue.

Les Volontaires interviennent dans le cadre de grands événements organisés par la Ville pour renforcer l'inclusivité (accompagnement de per-

sonnes en situation de handicap, aide aux allophones...) et améliorer l'expérience usager dans sa globalité. **Plus de 5 000 Volontaires** de Paris ont ainsi été mobilisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, essentiellement pour des missions d'accueil-accompagnement-orientation et de médiation auprès de milliers de visiteurs.

Ils ont pu bénéficier d'un accès privilégié aux inscriptions pour devenir Volontaires des JOP24, et des missions d'encadrement de grandes missions leur ont été confiées en 2022 et 2023 afin de les préparer aux JOP24. Ces missions d'accueil et d'accompagnement ont également été déployées lors des Festivités du 14 juillet 2022 et 2023, de la Nuit Blanche en 2022, 2023 et 2024 ou encore du Carnaval Tropical de 2022, 2023, et 2024.

+23 %

de Volontaires
entre 2023 et 2024

+ de **4 000**
Volontaires ont participé
à la 8^e Nuit de la Solidarité
en 2025

Indicateur **25** : Nombre de Volontaires de Paris

87 787

volontaires inscrits en 2024

La communauté des Volontaires de Paris est en constante augmentation depuis 2020. Le triplement des inscriptions constatées entre mars 2022 et mars 2023 s'explique par l'attrait des Jeux Olympiques et Paralympiques et la volonté de participer à la réussite du plus grand événement sportif au monde.

Cette hausse s'explique également par le couplage de la distribution des Pass Jeunes (Pass donnant accès à une offre culturelle à prix réduit pour les jeunes) avec l'offre de rejoindre la communauté des Volontaires de Paris.





@Guillaume Bontemps

Le budget participatif, une participation en hausse

Un quart des investissements de la Ville de Paris est construit et décidé avec les Parisiennes et les Parisiens. Le Budget Participatif est l'un des outils qui permettent de penser et faire le Paris de demain.

Une participation record en 2024

À Paris, le Budget Participatif incarne une démocratie vivante, où le pouvoir de décider est partagé entre élu-e-s et citoyen-ne-s engagé-e-s. Mis en place en 2014, il permet à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, dès 7 ans et sans condition de nationalité, de proposer et voter des projets d'intérêt général, contribuant ainsi à ce que **25 % du budget d'investissement** de la Ville soit soumis à un processus participatif.

Rénovation thermique de bâtiments, végétalisation, création de cours "Oasis", ... en 2024, plus de 15 % des projets lauréats au Budget Participatif ont concerné directement la transition écologique pour un montant de plus de 16 millions d'euros (soit environ 20 %

du montant global du Budget Participatif de cette 10^e édition).

Année après année, la participation progresse. En 2024, **142 938 votants** ont été recensés, soit quasi autant qu'en 2019. Pendant trois semaines chaque mois de septembre, chacun peut contribuer via le site decider.paris ou dans l'un des **300 points de vote** répartis dans la capitale.

L'objectif : faire de ce rendez-vous citoyen un moment fort de mobilisation collective. En 2024, le Budget Participatif signe sa **deuxième meilleure édition**, juste après celle de 2019. Chaque édition est une invitation à imaginer et construire le Paris de demain, ensemble.

1 sur 13

Parisienne ou Parisien a voté sur la plateforme *Décider pour Paris* en 2024 (hors vote physique)

121

projets lauréats 2024 financés et à réaliser par la Ville

+ de 21 000

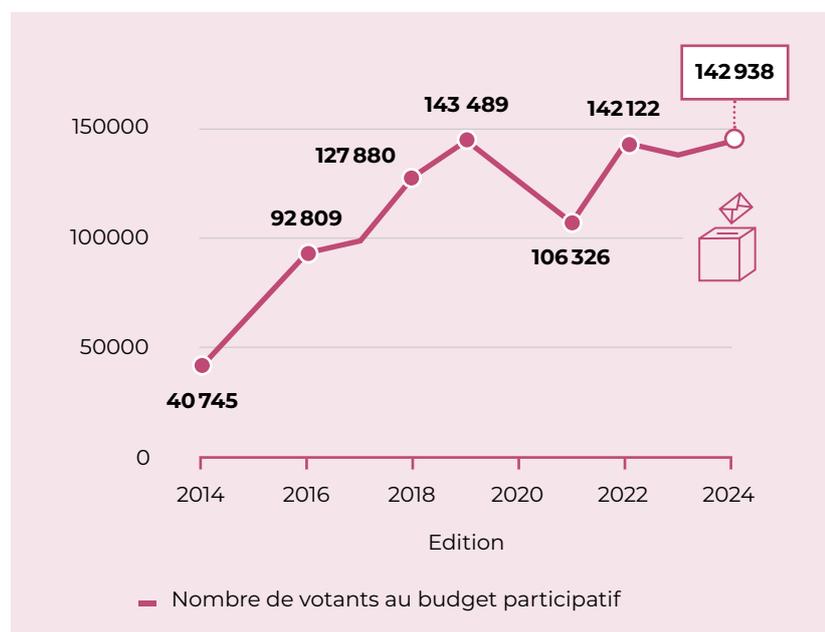
idées déposées en 10 ans

Indicateur **26a** : Nombre de votants au budget participatif

142 938

participants sur environ 1 816 200 Parisiennes et Parisiens de plus de 7 ans

En forte hausse depuis 2014, la participation citoyenne a connu une inflexion en 2021, la tenue d'élections n'ayant pas permis d'organiser de session en 2020. En 2024, elle regagne presque son plus haut niveau de 2019.



@Joséphine Brueder

De l'idée à la concrétisation

Depuis 10 ans, le Budget Participatif permet à chacun de voir ses idées prendre vie à Paris. Les projets lauréats du vote des habitantes et des habitants sont réalisés ou financés par la Ville de Paris. Un projet peut donner lieu à la réalisation de plusieurs chantiers.

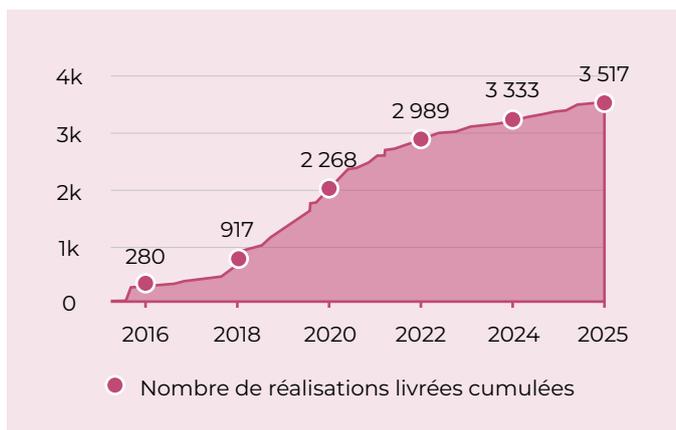
Les services de Ville sont chargés de mettre en œuvre les projets lauréats et d'informer les mairies d'arrondissement de leur état d'avancement. Les mairies d'arrondissement s'impliquent de plus en plus dans le suivi

des chantiers, notamment dans le cadre de la politique de territorialisation visant à renforcer leurs actions de proximité. Cet avancement est également partagé en continu sur Paris.fr à destination de tous les Parisiens et Parisiennes. En avril 2025, **3 537 chantiers lauréats** du Budget Participatif ont été livrés depuis 2015 pour un investissement de près de 768 millions d'euros, dont 263 en quartiers populaires (34 %).

Indicateur **26b** : Nombre de chantiers par édition du Budget participatif

3 517 chantiers réalisés entre décembre 2016 et décembre 2024

Près de 3 520 chantiers du Budget Participatif ont déjà été réalisés et livrés en 2024, sur un total de 5 027 chantiers approuvés depuis 2015 soit une transformation de plus de 70 %. Seuls 232 chantiers ont été abandonnés (sur justification auprès des Parisiennes et Parisiens) pour divers motifs, notamment techniques, soit 4,6 % du total.



@Thomas O'Brien

En 2024, des projets lauréats en faveur de la transition écologique

Projet Tout Paris : "Des bâtiments, des toits, des bois adaptés au dérèglement climatique"

Ce projet de 3 millions d'euros vise à favoriser les énergies renouvelables, à transformer des toits et espaces verts, à renforcer la résilience en intervenant sur des bâtiments et sur l'espace public :

- Bois de Boulogne et de Vincennes : chauffage des bâtiments par géothermie et production d'énergie électrique, végétalisation de voies non utilisées par les transports en commun, nouveaux cheminements et parcours à vélo.
- Sur les toits : installation de panneaux solaires et de générateurs d'électricité, application de peinture blanche et végétalisation.

- Dans des établissements d'accueil de la petite enfance : création d'espaces végétalisés, d'îlots de fraîcheur, de points d'eau.

Plusieurs sites sont concernés par ce projet, notamment dans le 9^e, le 10^e et le 15^e.

Projet d'arrondissement : "De l'ombre et de la fraîcheur pour nos places" (19^e)

Ce projet prévoit d'installer des ombrières estivales sur la Place des Fêtes pour créer des îlots de fraîcheur. L'installation de jardinières hors-sol sur le parvis de la Gare Rosa-Parks est aussi prévue pour diminuer la minéralité. 290 000 € seront consacrés à ces actions en faveur de la transition écologique.

Une vie associative dynamique, soutenue et accompagnée par la Ville

La vitalité démocratique de Paris se mesure aussi au nombre de ses associations : près de 80 000 associations sont actives à Paris aujourd'hui. Et la Ville a subventionné et soutenu 2 819 d'entre elles en 2024 pour un montant global de 297 millions d'euros.

Davantage d'associations subventionnées

Paris se distingue par un tissu associatif dense et dynamique, avec près de **80 000 associations actives**. Cet engagement associatif considérable s'illustre également par la diversité des thématiques couvertes avec plus de 22 secteurs d'intervention.

En matière de transition écologique, il faut distinguer les associations qui agissent directement sur ces enjeux (réduction des déchets ou développement des espaces verts) et celles qui y concourent (soutien aux mobilités douces, participation citoyenne, insertion par l'emploi dans le secteur de la

transition écologique, prévention en santé environnementale).

La Ville de Paris propose **3 types de soutiens financiers** aux associations :

- Des subventions pour des projets spécifiques ;
- Des subventions de fonctionnement qui permettent aux associations de poursuivre les objectifs qu'elles se sont donnés ;
- Des subventions d'investissement pour acheter du matériel ou réaliser des travaux.

30 %

des subventions signées sous forme de Conventions pluriannuelles d'objectifs

5 000 €

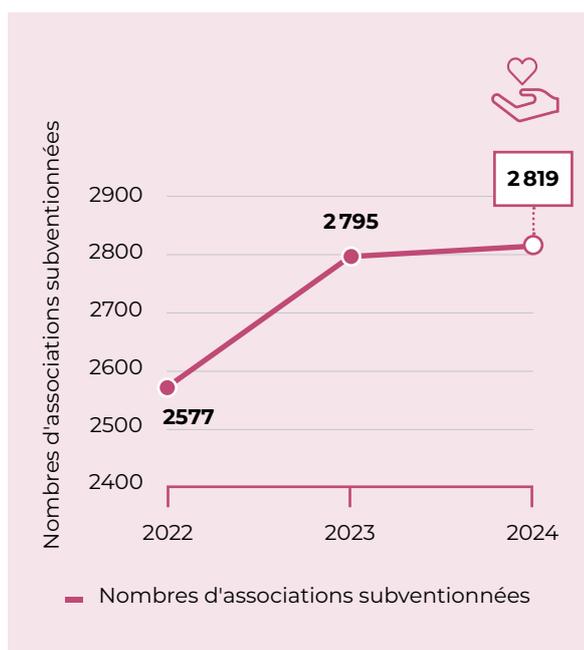
montant médian de subvention accordé par association en 2024

Indicateur **27a** : Nombre d'associations subventionnées par la Ville de Paris

2 819

associations subventionnées en 2024

En 2024, la Ville de Paris a apporté son soutien financier à 2 819 associations afin d'accompagner la mise en place de leurs activités d'intérêt général. Un chiffre relativement stable par rapport à 2023.



Association les jeunes ambitieux / @Clément Dorval

Des montants de subventions votés plus importants

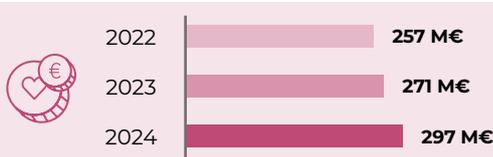
Malgré les choix budgétaires de l'État et leur impact majeur sur les finances des collectivités territoriales, la Ville de Paris maintient son soutien aux associations. Elle consacre en moyenne **10 % de son budget** à sa politique de subventions. Parmi les subventions attribuées, 30 % sont signées sous forme de Convention pluriannuelles d'objectifs, garantissant ainsi aux associations une visibilité dans leurs financements. Ce soutien passe également par l'accompagnement des associations grâce aux espaces ressources que sont les **Maisons de la vie associative et citoyenne** (près d'une par arrondissement) et le **Carrefour des associations parisiennes**. La Ville de Paris développe en outre une action volontariste en matière de mise à disposition de ses locaux, de manière

pérenne ou intercalaire, sous la forme du multiusage. Dans le cadre du renforcement de l'action territoriale et des Jeux olympiques et paralympiques, les Mairies d'arrondissement ont bénéficié de leviers supplémentaires pour renforcer la vie associative locale. Cela s'est traduit par des appels à projets pour animer les zones festives estivales. Cette modalité de soutien aux associations pour des actions de proximité sera encore renforcée en 2025 avec la création de 3 nouveaux fonds d'animation locaux : culture, solidarités et héritage des Jeux olympiques, qui viendront s'ajouter au traditionnel fond d'animation locale qui porte sur la vie associative en arrondissement.

Indicateur **27b** : montant global de subventions versées aux associations

297 millions € de subventions votés en 2024, dont 10 millions accordés à des associations d'écologie et de protection de l'environnement

Comme le nombre d'associations subventionnées en 2024, le montant des subventions votées a également augmenté en 2024. Il s'est élevé à 297 millions d'euros, soit une hausse de 9 % par rapport à 2023.



Forum des associations / @Joséphine Brueder

En 2024, une action associative pour les femmes dans le cadre des jeux

La Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique visant à **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de genre**, et à lutter contre les stéréotypes et discriminations, facteurs d'exclusion. L'emblème des jeux représentait d'ailleurs une femme en même temps qu'une flamme olympique.

Durant ces jeux, la Ville de Paris a choisi la Cité Audacieuse comme lieu totemique dédié au rayonnement des droits des femmes, lieu que Paris soutient financièrement et par la mise à disposition de locaux. Y a été exposé le Passeport des droits des femmes, nouvel outil à l'usage du public conçu pour l'occasion par la Ville de Paris. Il a pour finalité de per-

mettre à toutes, Françaises comme étrangères, de se renseigner sur les droits des femmes existants en France et sur comment en bénéficier concrètement à Paris. La Ville a aussi accueilli une Maison des fiertés, endroit sûr et inclusif, pour soutenir et célébrer la communauté LGBTI+ et la Pride House de la Fondation FierPlay. Durant les Jeux, la Ville de Paris a également financé l'installation de "safe places", lieux d'écoute et de mise en sécurité des femmes pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, sur le parvis de l'Hôtel de Ville et dans des sites de festivités. Près de 350 commerces ont aussi été labellisés « Safe places », grâce au partenariat de la Ville de Paris avec l'application mobile de lutte contre le harcèlement de rue "Umay".

La solidarité et la cohésion sociale se renforcent

06

Mieux vivre ensemble



La rue des Tourelles (20^e), en partie piétonnisée / @Clément Dorval

23,1 %

de logements sociaux en 2024

30,6 %

du budget dédié à l'investissement dans les quartiers populaires



17

quartiers hyper accessibles en 2024

Engager la transition écologique, c'est aussi répondre à des enjeux sociaux fondamentaux. Face à l'urgence climatique, la Ville fait le choix d'une transition juste, où justice environnementale et justice sociale sont construites de pair.

Paris, **ville résiliente et solidaire**, place l'**égalité territoriale** au cœur de ses politiques afin de réduire les écarts socio-économiques et améliorer les conditions de vie. La question du logement social, de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers populaires, occupe une place centrale dans la politique de la Ville.

En 2024, près de **25 % du parc immobilier parisien est à loyer modéré**, permettant à un habitant sur quatre d'accéder à un logement abordable. Mais garantir un logement ne suffit pas : la **rénovation énergétique du parc** social est une priorité pour améliorer le confort des habitants, alléger leur facture énergétique, lutter contre la précarité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Ville.

Agir pour une transition écologique juste implique de lutter contre les inégalités et discriminations qui fragilisent la cohésion sociale : inégalités liées à l'âge, au handicap ou à l'origine sociale, inégalités face au travail... Cette démarche s'inscrit dans une politique de solidarité active, qui accorde une attention particulière aux plus vulnérables : personnes éloignées de l'emploi, seniors en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap. Car la transition ne peut être réussie que si elle est **inclusive**, en permettant à chacune et chacun de prendre part à la société et au projet collectif.

Indicateurs en action :

les avancées concrètes en 2024

Indicateur **28**

Pourcentage de logements sociaux



L'inauguration du Projet Paris Tech, bel exemple de mixité sociale ! Familles, étudiants, chercheurs se mêlent dans des espaces végétalisés, flambants neufs.

Indicateur **29**

Quartiers populaires



L'objectif de **25 %** d'investissement du budget municipal pour les quartiers populaires a été dépassé en 2023, avec un taux d'investissement dans ces quartiers de **30,6 %**.

Indicateur **30**

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A



114 390 demandeurs d'emploi de catégorie A à Paris, avec une baisse de 10 % enregistrée sur les 5 dernières années. La Ville de Paris participe aussi à l'insertion économique de personnes en recherche d'emploi.

Indicateur **31**

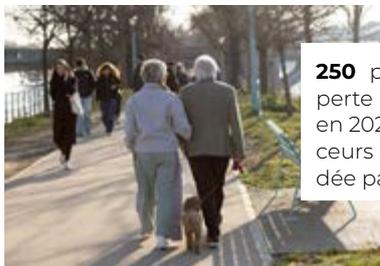
Sans-abrisme



3 491 personnes sans-abri ont été dénombrées lors de La nuit de la solidarité 2024. La mobilisation se poursuit.

Indicateur **32**

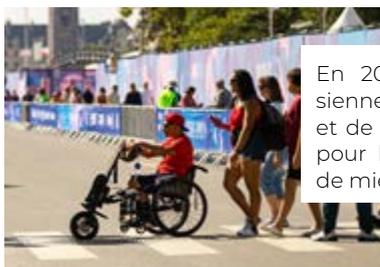
Séniers



250 projets destinés à prévenir la perte d'autonomie ont été financés en 2024 par la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie présidée par la Ville de Paris.

Indicateur **33**

Handicap



En 2024, les Premières Assises parisiennes de l'accessibilité du commerce et de l'artisanat. Plus qu'une obligation pour les commerçants, une possibilité de mieux vivre ensemble.

La mixité sociale

au cœur des politiques municipales

Augmenter la part des logements sociaux permet à de nombreux Parisiens et Parisiennes de rester dans Paris intra-muros et de vivre dans des logements décents et régulièrement rénovés. Si les disparités restent fortes entre l'est et l'ouest de la capitale, elles se réduisent au fil des opérations d'acquisition menées par la Ville et les bailleurs sociaux pour renforcer la mixité sociale du territoire.

Davantage de logements sociaux sur l'ensemble du territoire

Depuis 2001, la Ville de Paris a fait du développement du logement social une priorité de la politique municipale. Développer une offre de logement social en faveur des ménages les plus modestes, mais également de la classe moyenne, fait de Paris une ville plus inclusive, solidaire et mixte. Cette volonté est incarnée dans ses choix budgétaires : le logement constitue depuis de nombreuses années le **premier budget d'investissement**.

Trois objectifs guident cette politique municipale :

- Développer plus de logements sociaux ;
- Diversifier l'offre de logements ;
- Mieux les répartir sur le territoire.

Pour développer l'offre de logements sociaux, la Ville a activé différentes filières lors des 20 dernières années :

- La **construction** neuve, notam-

ment dans les nouveaux quartiers (ZAC) (en baisse compte tenu de la rareté du foncier) ;

- L'**acquisition** d'immeubles de logements, filière devenue essentielle pour atteindre les objectifs ;
- La **transformation** de bureaux, garages, hôtels... en hausse constante.

En 2022, la Ville a défini une "Stratégie de développement et d'amélioration de l'offre de logement" qui vise 40 % de logements publics (30 % de logements locatifs sociaux et 10 % de logements abordables) à horizon 2035. Cet objectif a été intégré au **PLU bioclimatique** qui définit les règles d'aménagement de la capitale, notamment celles concernant le développement du logement public (servitude de mixité sociale, emplacements réservés aux logements sociaux et aux baux réels solidaires, servitude de mixité fonctionnelle...).

Davantage de protection pour les habitants des quartiers

Au-delà d'un loyer modéré, les logements sociaux garantissent une meilleure protection à leurs habitants : les bailleurs sociaux, acteurs experts et engagés aux côtés de la Ville dans la transition environnementale, réalisent la rénovation énergétique de milliers de logements chaque année, leur modernisation, le verdissement de leurs espaces extérieurs pour offrir davantage de confort à une population parfois fragile.

Au regard du renchérissement du coût de l'énergie, la **baisse de la précarité énergétique** est une priorité parisienne. Elle passe avant tout par une baisse du besoin de chauffage et donc par la réalisation de travaux d'isolation. L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a effectué en 2024 une étude sans

précéder sur les consommations énergétiques réelles du parc social sur les immeubles ayant fait l'objet de travaux : sur plus de 9 000 logements rénovés, on observe une baisse de 34 % des consommations énergétiques réelles, tous modes de chauffage confondus.

L'amélioration du confort des habitants pendant les vagues de chaleur est également devenue une priorité parisienne, encore plus indispensable dans les quartiers populaires qui restent très peuplés l'été. La Ville cofinance ainsi avec les bailleurs sociaux des îlots de fraîcheur sur leurs parcelles pour rafraîchir les abords immédiats des logements, et a rendu obligatoires les poses d'occultations dans toutes les opérations de rénovation énergétique.

On vous dit tout !

La programmation de logement social de 2024

Elle reflète la stratégie de la Ville, les nouveaux équilibres en termes de modes de production ainsi que les enjeux de qualité environnementale.

Elle comprend :

- **24 %** de construction neuve et plus de 70 % d'acquisition améliorée ;
- **1/3** de logements spécifiques (résidences étudiantes, résidences sociales...) pour les plus précaires ;
- **40 %** de production dans des arrondissements déficitaires en logement social afin de poursuivre l'effort de rééquilibrage du territoire ;
- Des projets de **bail réel solidaire** (nouveau dispositif d'accession à la propriété permettant à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement) et des logements aux loyers intermédiaires ;
- **100 %** de la construction neuve vise l'excellence environnementale (labels Effinergie, BBCA ...) et 1/4 des acquisitions vise le nouveau label BBC Effinergie et le label Bâtiment bas carbone.

269 080
logements sociaux SRU
en 2023

43 %

des logements sociaux
concentrés dans les 13^e, 19^e
et 20^e arrondissements

30 %

des logements sociaux
financés de 2001 à 2023 sont
situés dans les arrondisse-
ments du centre et de l'Ouest
parisien dans une logique de
rééquilibrage géographique
de l'offre globale

On vous dit tout !

*Un taux SRU à prendre avec
précaution du fait d'un chan-
gement méthodologique*

Jusqu'en 2023, le nombre de ré-
sidences principales utilisé dans
le calcul du taux SRU était établi
à partir du fichier de la taxe d'ha-
bitation. Celle-ci ayant disparu, le
nombre de résidences principales
est désormais issu d'une nouvelle
source fiscale : Gérer mes biens
immobiliers (GMBI). Cette source,
basée sur la seule déclaration des
propriétaires, est affectée par leur
choix de stratégie fiscale. La fia-
bilité du nombre de résidences
principales est ainsi impactée et
fait artificiellement baisser cette
année le taux SRU, alors même
que le parc social à Paris est crois-
sant, passant de 269 080 en 2023
à 271 906 en 2024.

Indicateur **28** : **Part de logements sociaux à Paris****23,1 %**

de logements sociaux en janvier 2024

La hausse significative de la part de logements sociaux à Paris depuis 2001 (de 13,4 % à 23,1 % en 2024) résulte d'une politique publique volontariste visant à développer une offre de logement social diversifiée et adaptée aux besoins de tous. En 2023, 3 035 logements ont ainsi été financés pour la construction.

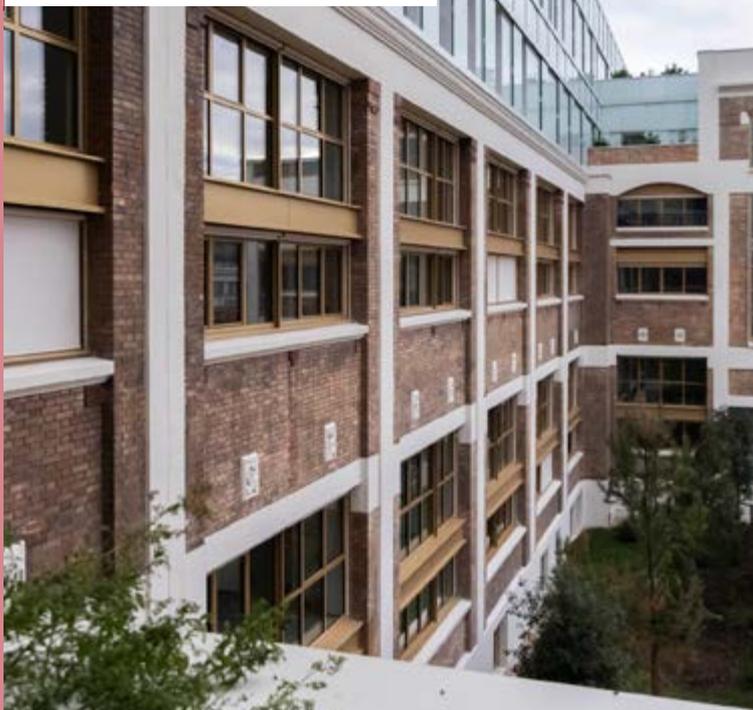
La Ville de Paris dispose de différents leviers lui permettant de développer des logements sociaux. Depuis 2005, elle est délégataire des aides à la pierre de l'État. Cela signifie qu'elle accorde les agréments et les subventions aux bailleurs sociaux, sur les crédits délégués par l'État et les crédits municipaux (qui accompagnent également les travaux de rénovation du patrimoine des bailleurs sociaux, au cœur de la transition environnementale du territoire).

En 2024, le projet Paris Tech de Tolbiac

Les travaux de réhabilitation auront duré trois ans. Le projet Paris Tech dans le quartier Tolbiac a vu le jour en 2024 sur l'ex-emplacement de l'école Télécom ParisTech. Ce site à l'ouest du 13^e arrondissement accueille désormais 343 logements étudiants, 95 logements sociaux, 24 logements intermédiaires et les locaux de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA). L'endroit mêle **familles, étudiants et chercheurs** au sein d'espaces flambants neufs. Constituée de trois bâtiments, cette parcelle d'un hectare, rachetée par la Ville à l'État, est désormais un lieu de **mixité sociale** aux nombreux usages.

L'ensemble du projet intègre les dispositions du Plan Climat de la Ville de Paris et les logements font l'objet d'une démarche de certification environnementale. La **végétalisation** y trouve également une place centrale. Au sommet du bâtiment hébergeant les logements sociaux, une toiture-terrasse dédiée à l'agriculture urbaine a été aménagée. La restructuration du lieu a permis de restituer 2 000 m² (20 % du total) à des surfaces de pleine terre, 100 % des toitures ont été végétalisées, plus de 43 arbres et 130 arbustes ont été plantés, et des dizaines de nichoirs à oiseaux et d'abris à insectes ont été installés afin de soutenir la biodiversité.

À ces logements sociaux et ces logements étudiants s'ajoutent d'autres **logements dits intermédiaires**. Ceux-ci bénéficient de loyers plafonnés à des prix inférieurs à ceux du marché et sont à destination des Parisiennes et des Parisiens qui ne sont pas éligibles au parc social.



@Vincent Isore / IP3

Une politique forte de réduction des inégalités

La politique de la Ville œuvre pour assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers populaires. Paris s'est dotée en 2024 d'un "Pacte parisien pour les quartiers populaires", d'une nouvelle carte des quartiers populaires et d'un nouveau "Contrat de ville". Le Pacte a été présenté au Conseil de Paris de juillet 2024. Il fixe l'engagement de l'exécutif municipal à « faire plus, faire mieux, et faire ensemble » dans les quartiers populaires.

427 425 Parisiennes et Parisiens vivent dans les quartiers populaires, soit **20 % de la population parisienne** répartie dans 10 arrondissements (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e). Dans ces quartiers, qui concentrent les populations les plus fragiles, la Ville poursuit sa politique d'équité territoriale. Elle consacre davantage de moyens et adapte ses services publics municipaux afin qu'ils bénéficient aux habitants qui en sont les plus éloignés.

Cette politique d'équité territoriale dans les quartiers populaires parisiens se traduit par :

- **Plus d'investissement** → l'objectif de taux d'investissement de 25 % du budget pour les quartiers populaires fixé sur la durée de la mandature (rénovation des bâtiments et équipements publics, espaces publics, logements, équipements sportifs et culturels, etc.) est rempli : il est de 26,7 % de 2021 à 2024 et atteint même 30,6 % sur l'exercice 2023.
- **Plus de présence humaine** → les équipes de développement local du service politique de la Ville, plus de services publics municipaux implantés dans les quartiers, tout le tissu associatif de proximité soutenu par la Ville.
- **L'adaptation des services publics** → le développement de méthodes pour « aller vers » les personnes pour faciliter l'accès aux droits sociaux et juridiques.

On vous dit tout !

Prioritaires ou populaires ?

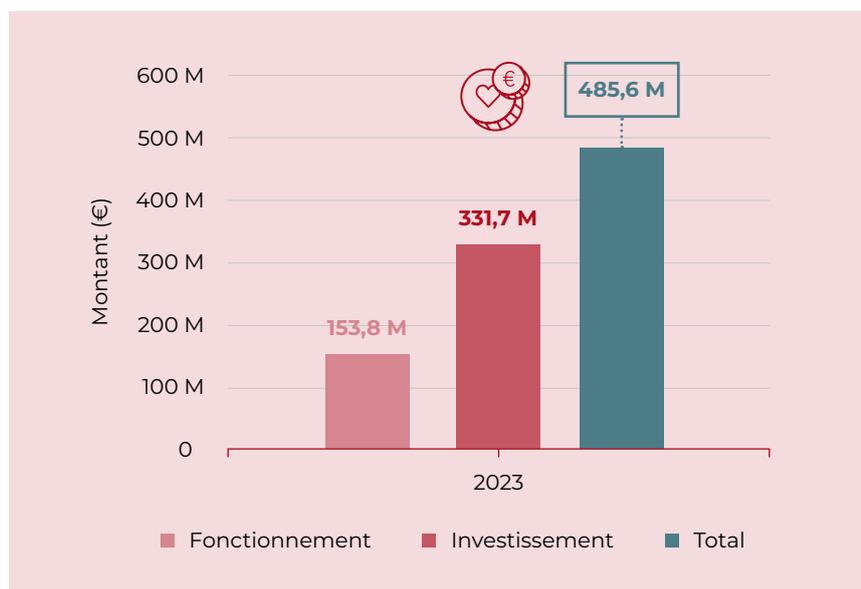
La Ville défend une vision plus juste des quartiers populaires qui ne se limite pas aux 21 quartiers prioritaires définis par l'État. En effet, la géographie des quartiers prioritaires, établie sur la base du seul critère de revenu médian, ne reflète pas la réalité et la complexité des difficultés observées dans les quartiers parisiens.

Les quartiers populaires ont été définis en tenant compte de toutes les vulnérabilités qui touchent les personnes (sociales, économiques, familiales, scolaires, insertion professionnelle, etc.) et de l'expérience des Mairies d'arrondissement des fragilités rencontrées dans certains quartiers.

Indicateur **29** : budget consacré aux quartiers populaires

485,6 M€ en 2023

En 2023, le montant total du budget consacré par la Ville de Paris aux quartiers populaires s'est élevé à 485,6 M€ : 153,8 M€ en fonctionnement et 331,7 M€ en investissement. Des chiffres relativement stables en 2024. Il représente 30,6 % du budget d'investissement et dépasse donc l'objectif de 25 % fixé par la Ville.



20 %

de la population parisienne en quartiers populaires

35

quartiers populaires

21

quartiers prioritaires



@Francois Grunberg

Jusqu'à **25 %**
de loyer en moins grâce
à la Ville de Paris

162 €/ mois
récupérés en moyenne
grâce à l'action de la Ville

En 2024, de nombreuses initiatives pour aider les Parisiennes et Parisiens à se loger de manière abordable

Durcissement de la réglementation sur les meublés touristiques

2024 a été une année particulièrement riche en évolutions législatives pour la régulation des meublés de tourisme. **Trois textes fondamentaux**, fruits de plusieurs années de travail, ont été adoptés :

- Le Règlement européen « concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de courte durée » ;
- La loi « Sécuriser et Réguler l'Espace Numérique » ;
- La loi « visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale ».

Ces textes, auxquels la Ville a activement contribué, permettront d'améliorer l'efficacité des contrôles et de rendre à Paris de nombreux logements illégalement transformés.

Encadrement des loyers

L'encadrement des loyers mis en place à Paris depuis le 1^{er} juillet 2019 permettait à la Ville d'agir pour mieux informer les locataires. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Ville de Paris a également obtenu une délégation de compétence du Préfet permettant d'instruire les **signalements de dépassement de loyers plafonds** déposés par les locataires. Lorsqu'un dépassement est avéré, et après échange contradictoire, la municipalité peut demander aux propriétaires de rembourser le trop-perçu aux locataires et, le cas échéant, de régulariser le bail.

En deux ans, près de 3 000 signalements ont été reçus, dont 82 % concernent des T1 et T2 (dépassement moyen constaté au moment de la mise en demeure 162 €/mois et montant moyen remboursé, 2 958 €).

Foncière Logement Abordable

2023 a connu une forte baisse du nombre de logements à louer sur le marché privé et des difficultés grandissantes pour les ménages de la classe moyenne à trouver des offres immobilières adaptées à leurs besoins et capacités financières. L'écart entre les niveaux de loyer du logement social et du logement privé n'a jamais été aussi grand.

La Ville de Paris s'est fixé un objectif de développement du logement abordable et intermédiaire pour redresser ce segment de marché pour lequel la demande est très forte. Elle a ainsi autorisé en Conseil de Paris de novembre 2024 la création d'une nouvelle société publique locale (SPL), la **Foncière du Logement Abordable**. Cette structure sera chargée d'intervenir sur le marché immobilier pour acheter des immeubles et les confier à des bailleurs sociaux pour en faire des logements destinés aux classes moyennes parisiennes.

Ces logements seront loués 25 % en dessous des prix du marché, ou aux conditions du logement intermédiaire ou du logement social. Grâce à cet outil d'action, la Ville souhaite produire des logements abordables pérennes, qui resteront dans le patrimoine de la SPL, et permettre aux ménages de continuer à se loger à Paris à des tarifs abordables.

Le retour à l'emploi pour retisser le lien social

L'insertion professionnelle ne se limite pas à la simple recherche d'un emploi. La Ville agit pour un accompagnement global, prenant en compte les dimensions sociales, familiales et personnelles de chaque individu.

Baisse des demandeurs d'emploi de catégorie A depuis 2019

L'Autorité de la statistique publique a labellisé en 2021, et pour une durée de 5 ans, les statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail qui se subdivisent en 3 catégories (A, B et C) et qui doivent faire des actes positifs de recherche d'emploi.

- **La catégorie A correspond à des demandeurs sans emploi,**
- La catégorie B à des demandeurs ayant exercé une activité réduite courte
- La catégorie C à des demandeurs ayant exercé une activité réduite longue.

L'attribution, à ces demandeurs d'emploi, du RSA donne lieu à un accompagnement social et professionnel assu-

ré, selon les cas, par les travailleurs sociaux de la Ville de Paris, les services de France Travail ou des organismes spécialisés.

De plus, pour aider les bénéficiaires du RSA, la Ville de Paris finance des structures d'insertion par l'activité économique. Celles-ci comprennent des entreprises, des ateliers et chantiers d'insertion, des entreprises de travail temporaire d'insertion (qui fonctionnent comme des agences de travail temporaire), des associations intermédiaires qui ont aussi pour mission de proposer les services du demandeur d'emploi à destination de particuliers, d'organismes non marchands ou d'entreprises, en lui proposant un contrat de travail.

Indicateur **30** : Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A

Cet indicateur doit être compris comme une donnée contextuelle. Il permet d'observer la baisse sur le moyen terme des demandeurs d'emploi de catégorie A. En décembre 2024, ils étaient 114 390 à Paris. C'est 12 660 de moins en 5 ans depuis 2019 (soit une baisse de 10 %).

Cette baisse était de 3,2 % sur l'Île-de-France et 10 % à l'échelle nationale (Source France Travail).



L'engagement de la Ville de Paris pour l'insertion des plus fragiles

La Ville développe de nombreux dispositifs afin de favoriser l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens, en particulier de celles ou ceux qui en sont le plus éloignés.

Elle subventionne, en plus de l'État, **les structures d'insertion par l'activité économique (IAE)** qui permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail. Pour les personnes dans des situations encore plus précaires, qui sont à la rue, ou qui ont connu un parcours de rue, la Ville a développé le dispositif **"Premières Heures"** qui permet une reprise progressive d'une activité allant d'une à 72 heures par mois, adaptée aux besoins et aux capacités de chaque salarié.

Entre 2019 et 2023, le nombre de salariés en insertion employés à Paris est passé de 6 000 à 7 000, soit une **hausse de 17 %**. Afin de faire converger les enjeux sociaux et environnementaux, la Ville a par ailleurs encouragé la diversification du secteur de l'IAE, en soutenant la création et le développement d'entreprises relevant de la transition écologique, en particulier dans le domaine de l'économie circulaire et de l'alimentation durable : ressourceries, activités de réparation de vélos, reconditionnement de gros et petit électroménager, restauration durable, transformation d'invendus alimentaires, entretien d'espaces verts et agriculture urbaine.

En 2024, des formations pour les plus éloignés de l'emploi

La Ville cofinance, en complémentarité avec l'État et de la Région, des places dans des programmes de formation professionnelle vers des métiers en tension ou d'avenir, par exemple dans les domaines de l'agriculture, de l'économie circulaire, des mobilités douces ou du bâtiment durable, afin de permettre un accès gratuit, ou à très faible coût, de personnes les plus éloignées de l'emploi à ces formations. En 2024, ce sont 3 700 places qui ont pu être proposées. 75 % des stagiaires trouvent une issue positive, majoritairement en emploi, à l'issue des formations.



Forum Paris pour l'Emploi / @Clément Dorval

Combattre le mal-logement, une priorité constante

La Ville de Paris s'est engagée depuis de nombreuses années à favoriser l'accès au logement des personnes mal logées ou sans-abri. Malgré tout, 3 491 personnes sans-abri ont été dénombrées lors de la Nuit de la Solidarité.

Un chiffre toujours élevé

La collectivité parisienne lutte contre le sans-abrisme et le sans-domicilisme.

Au cœur de ses actions, trois piliers :

La prévention. La Ville déploie d'importants moyens pour prévenir les expulsions locatives et éviter les « sorties sèches » d'institutions : charte parisienne de prévention des expulsions, création en 2021 d'une équipe mobile intervenant auprès de ménages inconnus d'un service social, mobilisation massive du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de Paris.

"L'aller-vers" (démarche par laquelle les travailleurs sociaux sont amenés à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations isolées) et l'hébergement d'urgence. La collectivité participe activement au déploiement des accueils de jour et des Espaces Solidarité Insertion (ESI) pour les personnes sans-abri, ainsi qu'au développement des maraudes d'intervention sociale. En matière d'hébergement, elle apporte un soutien important aux réhabilitations et aux créations de centres d'hébergement, y compris en mobilisant le patrimoine de la Ville (Halte pour les femmes à l'Hôtel de Ville). Enfin, elle déploie des dispositifs à destination de publics spécifiques, tels que les familles à la rue et les femmes, dans des lieux de mise à l'abri.

L'accès au logement avec le dispositif « Le logement d'abord » qui accélère l'accès au logement des personnes sans domicile grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire.

Cette politique volontariste d'accompagnement des personnes sans-abri est réaffirmée dans le Pacte parisien de lutte contre l'exclusion 2022-2026. C'est dans le cadre de ce Pacte qu'ont été mises en œuvre des actions emblématiques, comme la Nuit de la Solidarité depuis 2018 et la Nuit de la Solidarité estivale en 2024, qui ont amélioré les connaissances des personnes sans-abri et a participé à l'adaptation de la politique publique.

Cette opération consiste à recenser, en une nuit, les personnes sans-abri présentes sur le territoire parisien (355 secteurs) et dans le Grand Paris (375 secteurs répartis dans 32 communes). Seules sont comptées les personnes sans solution d'hébergement pour la nuit, dormant dans la rue ou dans un lieu inadapté au sommeil.

En 2024, le décompte a révélé **une augmentation de 16 % du nombre de personnes sans-abri** par rapport à 2023. Comme les années précédentes, ce chiffre reste élevé, malgré un recours maximal aux capacités d'hébergement et une augmentation du nombre de places disponibles.

Indicateur **31** : Nombre de personnes sans-abri recensées durant la nuit de la solidarité

3 491

personnes sans-abri
(décompte Nuit de la Solidarité - 2024)

Le décompte de la 7^e Nuit de la Solidarité s'établit à 3 491 personnes sans-abri la nuit du 25 au 26 janvier 2024 à Paris, ce qui représente une hausse de 476 personnes par rapport à l'édition de janvier 2023 (+16 %). La baisse observée du nombre de personnes sans-abri décomptées au cours de la crise sanitaire s'explique par la hausse du nombre de places d'hébergement ouvertes durant cette période en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles.

La donnée doit être interprétée avec précautions. Selon les organisateurs de la Nuit de la Solidarité, il s'agit d'un décompte a minima, indiquant davantage des tendances plutôt qu'une évolution fixe.



L'ampleur des réponses apportées

La Ville de Paris poursuit son engagement en faveur de l'ouverture de nouvelles places d'hébergement sur l'ensemble du territoire. Elle mobilise toutes ses ressources et propose régulièrement des locaux à l'État, notamment pour activer le plan "Grand froid" (actions à mettre en œuvre pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables).

Pour lutter contre le sans-abrisme, **47 416 places ont été financées par l'État en 2023, dont 25 379 pour le public parisien** et 18 406 pour les départements limitrophes. En parallèle, **29 069 personnes ont été hébergées à l'hôtel** dans le Grand Paris, dont 7 129 à Paris et 21 940 en petite couronne. En complément, la Ville a mis à l'abri 292 personnes dans deux gymnases et l'annexe d'un collège, ainsi que 120 dans le lycée Suzanne-Valadon (18^e), inoccupé depuis juin 2023. Dans le cadre du plan "Grand Froid" et du Plan d'urgence municipale, plus de 660 places supplémentaires ont été ouvertes en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine. Depuis février 2022, le Centre d'Hébergement d'Urgence Agnodice, géré par le CASVP, accueille des femmes enceintes ou sortant de maternité et leurs familles. Sur place, des travailleurs sociaux assurent l'évaluation et l'orientation des personnes accueillies vers les services adaptés.

La Ville, via son Plan parisien de lutte contre l'exclusion, accompagne durablement les personnes en situation de précarité dans leur insertion sociale et professionnelle. En dehors de l'hiver, cet engagement se poursuit grâce à des structures ouvertes toute l'année, comme les Espaces solidarité insertion (ESI) et les Permanences sociales d'accueil (PSA).

En 2024, 1 160 repas servis chaque soir aux plus démunis

Avoir accès à une alimentation saine et équilibrée tous les jours est un besoin fondamental. La Ville de Paris et de nombreuses associations ont mis en place des structures pour s'adapter aux besoins et difficultés des plus fragiles.

12 restaurants "Émeraude", qui accueillent le midi des personnes âgées, se transforment le soir en restaurants solidaires dédiés aux personnes en grande précarité. Pendant l'hiver, un restaurant solidaire supplémentaire est ouvert (Saint-Blaise, 20^e). Plus de 1 160 repas ont été ainsi servis chaque soir aux plus démunis. L'accueil y est inconditionnel.

Les actions réalisées depuis la première nuit de la solidarité

12 %

de femmes à la rue

- Création de 6 haltes de nuit
- Maraudes dédiées aux femmes
- Distribution de protections hygiéniques gratuites
- Aide à la création d'adresses administratives pour les femmes victimes de violences intrafamiliales

5 %

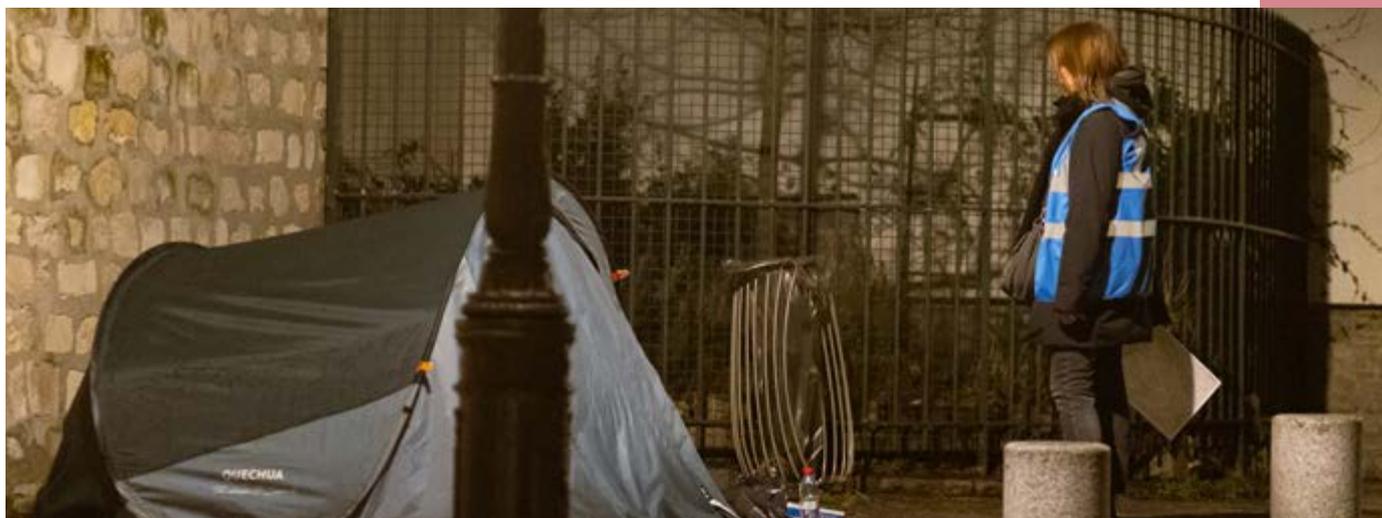
de familles à la rue

- Création d'un accueil de jour dédié aux familles (femmes enceintes et femmes avec enfants)
- Transformation de 4 sites de la Ville en dispositifs de mise à l'abri pour les familles

14 %

de personnes âgées à la rue

- Création d'un partenariat avec une équipe d'aller-vers du Samu social dédiée aux personnes âgées
- Augmentation du nombre de personnes âgées accueillies par la Ville dans le cadre du Plan hiver



@Guillaume Bontemps

Séniors, personnes en situation de handicap : un Paris plus accessible et inclusif

Afin de bien vieillir à Paris, et mieux vivre son handicap, Paris s'engage pour accompagner et renforcer l'accessibilité pour les personnes les plus fragiles et vulnérables. Paris, en tant que département, assure également des compétences spécifiques à l'égard des personnes âgées.

L'accompagnement des séniors

Près d'un quart des Parisiennes et Parisiens (22 %) ont 60 ans ou plus, une part en constante augmentation. Face à ce vieillissement, la Ville de Paris mène une politique volontariste pour accompagner le **maintien à domicile** et anticiper les besoins liés à l'avancée en âge.

Le **Schéma Séniors Paris 2022-2026** structure cette stratégie autour de trois priorités :

- Permettre aux séniors de s'investir pleinement dans la vie culturelle, associative, sportive, citoyenne et politique de la Ville.
- Accompagner les séniors vulnérables, l'accès aux droits et lutter contre l'isolement (via l'insertion numérique notamment).
- Adapter l'habitat (domicile ou résidence ou établissement), afin d'offrir le libre choix du lieu d'habitation.

La priorité est donnée au maintien à domicile et à la recherche d'habitats alternatifs, tout en consolidant le modèle de l'EHPAD nécessaire à la prise en charge de la dépendance.

L'**Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile** permet aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie de financer des services comme l'aide à domicile, la téléassistance, le portage de repas, les fournitures d'hygiène ou encore l'accueil temporaire. Cette aide est attribuée après une évaluation médico-sociale menée par la Ville. Le renforcement des équipes médico-sociales APA permet une réévaluation régulière des besoins, une simplification du parcours des personnes accompagnées grâce à des partenariats renforcés (notamment avec la CNAV), y compris pour prévenir les situations de maltraitance.

On vous dit tout !

Un Territoria de Bronze pour « Paris domicile chez vous »

Les prix Territoria, remis par l'Observatoire national de l'innovation publique, récompensent les initiatives des collectivités pour en faire des bonnes pratiques à essayer. En novembre 2024, le dispositif « Paris domicile chez vous » a reçu le prix de bronze. Ce programme accompagne la perte d'autonomie à domicile, lutte contre l'isolement des plus de 60 ans ou en situation de handicap, et soutient les aidants. En proposant des services principalement à domicile, il offre une véritable alternative à l'EHPAD.

Indicateur **32a** : Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

17 000

bénéficiaires chaque année

Sous conditions de résidence et de perte d'autonomie, l'APA est une prestation versée aux 60 ans et plus par le Département de Paris. Elle permet de compenser la perte d'autonomie en facilitant le maintien à domicile (APA domicile) ou en payant une partie du forfait dépendance en maison de retraite (APA en établissement). Depuis la fin de la crise COVID qui a vu le nombre de bénéficiaires de l'APA diminuer de façon conséquente en 2020-2021, le nombre de bénéficiaires ayant un droit ouvert à l'APA domicile à Paris se stabilise aux alentours de 17 000 bénéficiaires.

APA Dom - Nombre de bénéficiaires avec des droits ouverts



De 20,9 %

en 2013, à 22,6 % en 2022
Part des 60 ans et + dans la population parisienne

1 personne sur 10 a 75 ans ou + dans les 6^e, 7^e et 16^e arrondissements

17 %

des habitants des quartiers prioritaires ont 60 ans et +

(Source : Schéma séniors à Paris 2022-2026)

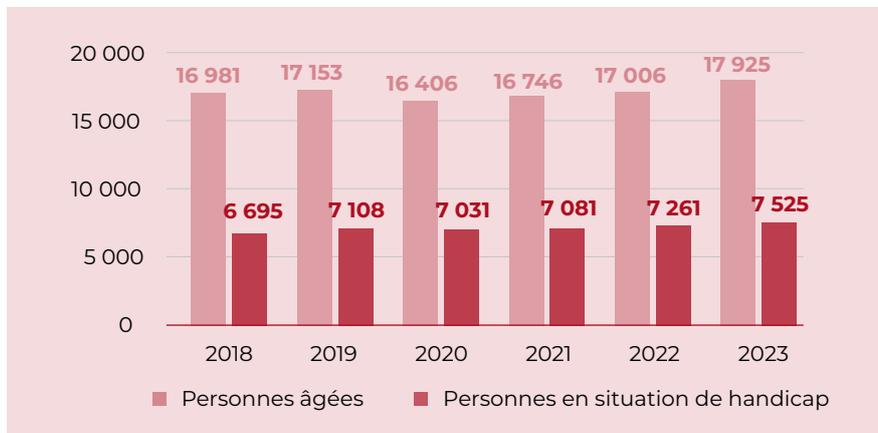
Indicateur **32b** : Nombre de bénéficiaires de l'aide "Paris Solidarités" (PSOL)

+9 %

en 2023 (vs 2020)

L'aide Paris Solidarité (PSOL) est un complément de ressources mensuel créé par la Ville de Paris à destination des personnes âgées ou en situation de handicap disposant de faibles revenus et percevant tous les avantages légaux auxquels elles peuvent prétendre. Le montant de l'aide "PSOL" est égal à la différence entre un plafond et les ressources du demandeur.

Depuis 2020, le nombre de bénéficiaires de cette aide est en hausse : près de 16 400 bénéficiaires en 2020, contre près de 18 000 en 2023 (+9 %). La répartition des bénéficiaires reste stable : une grande majorité est accordée aux personnes âgées.



Les 17 Espaces parisiens des solidarités accueillent, orientent et accompagnent les seniors en besoin d'aide ponctuelle ou de suivi plus approfondi. Ils facilitent l'accès aux aides municipales, comme la PSOL (complément de ressources pour les personnes âgées ou en situation de handicap à faibles revenus), ainsi qu'aux loisirs et services spécifiques : clubs seniors, restaurants émeraude, résidences autonomie ou EHPAD.

La Ville développe aussi une **stratégie de prévention de la perte d'autonomie**. Tout au long de l'année, des ateliers variés sont proposés : santé, activité physique, mémoire, nutrition, numérique, logement, mais aussi loisirs et accompagnement des nouveaux retraités, favorisant un vieillissement actif et autonome.

En 2024, la commission des financeurs de la perte d'autonomie

La commission des financeurs, créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015, coordonne une offre de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes de 60 ans et plus. Présidée par la Ville de Paris, en partenariat avec la CNSA, l'ARS, la CNAV, la CPAM, l'Agirc-Arrco, elle s'appuie sur un diagnostic territorial pour recenser les initiatives locales et lancer des appels à projets. Depuis 2016, la CDFPA mobilise les acteurs publics, associatifs et privés autour de thématiques variées : numérique, santé, logement, accès aux droits, lutte contre l'isolement... Chaque année, plus de 250 projets sont financés, pour un total de plus de 6 millions d'euros.



@Emilie Chaix

L'accompagnement des personnes en situation de handicap

Près de 7 % des Parisiennes et Parisiens sont en situation de handicap. Pour bâtir une ville plus inclusive et accessible, Paris a adopté en octobre 2022 la Stratégie handicap & accessibilité universelle 2022-2026, articulée autour de trois priorités :

- **Renforcer** l'information et la participation active des personnes en situation de handicap à la vie de la cité.
- **Élargir** la palette de solutions médico-sociales et de droit commun pour donner plus de choix aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.
- **Encourager** l'innovation (technique, technologique et sociale) au service de l'accessibilité et de la conception universelle.

Face à un besoin accru d'information et d'accompagnement, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) joue un rôle central. Elle est le guichet unique des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap et représente le point central de la politique d'accompagnement du handicap. Grâce à une réelle prise en compte du projet de vie de chacun et à une évaluation fine des besoins par une équipe pluridisciplinaire, elle assure la reconnaissance de ses droits à la compensation par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Parmi les aides versées par la Ville, la **Prestation de compensation du handicap (PCH)** permet de financer des aides humaines, techniques, ou aménagements du logement et du véhicule. D'autres aides et services sont proposés par la MDPH afin de faciliter la vie quotidienne : logement, mobilité, restauration, culture, loisirs... Chaque année, la MDPH traite environ 50 000 dossiers.

Pour renforcer la proximité des services publics dans le cadre de la « Ville du quart d'heure », des permanences de la MDPH sont en cours de déploiement dans les arrondissements.

Parallèlement, la Ville de Paris et l'ARS ont lancé début 2024 un appel à manifestation d'intérêt pour créer de nouvelles places de services, d'accueil et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap. 189 places ont ainsi été ouvertes ou le seront en 2025, sous gestion municipale ou partagée avec l'ARS.



@Josephine Brueder

1 quartier hyper accessible par arrondissement, soit 17 au total

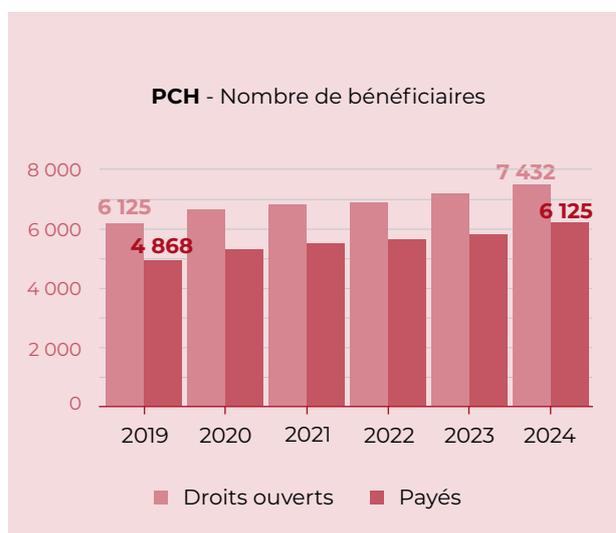
Indicateur **33a** : Nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)

7 432

bénéficiaires de la PCH en décembre 2024

La "prestation de compensation du handicap" (PCH) est une aide financière versée par la Ville après évaluation de la MDPH et décision de la Commission (CDAPH). Elle est personnalisée, modulable en fonction du handicap et des besoins de la personne. Elle peut être attribuée à un enfant ou un adulte vivant à domicile ou dans un établissement, sans condition de ressources, mais le montant de l'aide varie selon les ressources.

Le nombre de bénéficiaires de la PCH progresse depuis sa mise en œuvre en 2006. En 2024, 7 432 bénéficiaires disposaient de droits ouverts, une hausse par rapport à 2023.



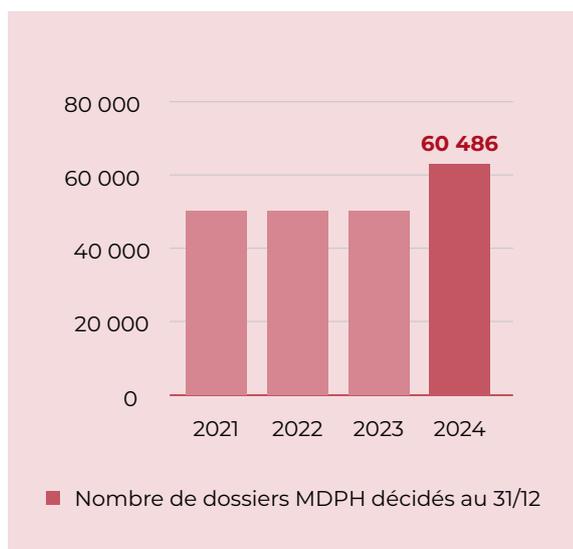
Indicateur **33b** : Nombre de dossiers MDPH décidés

+17,19 %

en 2024 (vs 2023)

Le nombre de dossiers décidés correspond au nombre de dossiers passés par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) et faisant l'objet d'une décision ou avis.

Avec 60 486 dossiers décidés en 2024, l'activité de la CDAPH enregistre une hausse notable (+21 %) par rapport à l'année précédente.



En 2024, , les Premières Assises parisiennes de l'accessibilité du commerce et de l'artisanat

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'accessibilité des commerces aux personnes en situation de handicap est une obligation légale. Pour accompagner les commerçants dans cette mise en conformité, les premières Assises de l'accessibilité du commerce et de l'artisanat ont été organisées en novembre 2024, en partenariat avec la CCI Paris et la CMA Île-de-France.

Les participants ont pu découvrir les démarches à suivre, le "fonds territorial d'accessibilité" et un « lab solutions » composé de 22 stands présentant des outils concrets, dont celui de la Ville de Paris dédié aux quartiers hyper accessibles et à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Présents dans tous les arrondissements, **ces quartiers exemplaires hyper accessibles** facilitent les déplacements pour tous — familles, personnes âgées ou en situation de handicap — et garantissent un meilleur accès aux services et commerces de proximité.

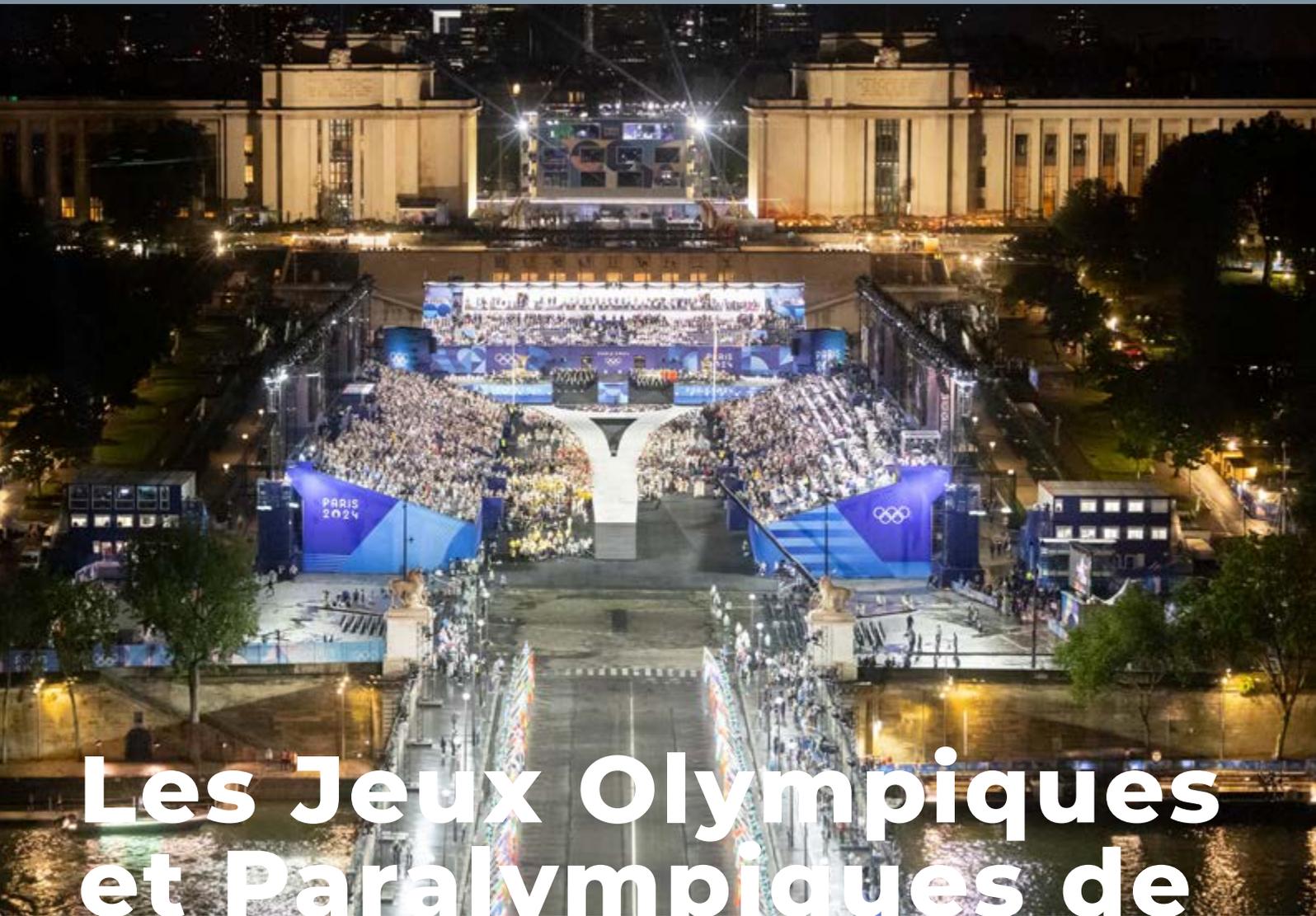
En 2024, l'ouverture de la ressourcerie "Juste et Utile"

Ouverte en septembre 2024 dans le 19^e, la ressourcerie Juste et Utile, financée en partie par le Budget Participatif, allie vente d'objets de seconde main et accueil de jeunes en situation de handicap. À sa tête, Anne-Claire, ancienne architecte reconvertie et maman d'un enfant en situation de handicap, a imaginé un lieu d'inclusion pour les 14-25 ans en situation de handicap, souvent sans solution d'accueil les mercredis. Elle choisit le modèle de la ressourcerie pour sa dimension citoyenne, écologique et accessible.

Des partenariats ont été noués avec des établissements médico-sociaux. Le jeudi, des jeunes de l'Institut Médico-pédagogique de Belleville viennent participer : tri, étiquetage, gestion des ventes... Ils s'impliquent pleinement. La structure accueille aussi des stagiaires ou bénévoles issus d'écoles spécialisées, encadrés et accompagnés dans des activités adaptées.



@Clément Dorval - Ville de Paris



Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un héritage durable

-55 %

d'émissions de CO₂
par rapport aux JOP
Londres 2012

« Depuis les prémices du projet, il y a bientôt dix ans, Paris 2024 a porté une ambition forte : proposer des Jeux à la fois spectaculaires, magnifiant le sport et les athlètes, mais aussi des Jeux plus ouverts, plus responsables et plus engagés. »

Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des JOP

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont constitué le plus grand événement sportif jamais organisé en France. Mais pendant que la France et le monde entier vibraient au rythme des records et exploits des athlètes et para-athlètes, la Ville de Paris accomplissait une autre course de fond.

Car dès la phase de candidature, les Jeux ont été pensés comme une formidable opportunité d'accélérer les politiques publiques de transformation écologique de la ville.

Ces Jeux se sont notamment distingués des éditions précédentes en privilégiant l'utilisation des infrastructures dont la Ville bénéficie déjà en nombre important et la construction d'infrastructures les plus vertueuses possibles sur le plan écologique lorsque cela était possible. Un choix qui a permis aux jeux de Paris de générer 55 % d'émissions carbone en moins que ceux de Londres en 2012, faisant des JOP Paris 2024 les plus écologiques de l'histoire.

Et pourtant, une transformation profonde de la ville a bien eu lieu et a laissé un héritage durable qui profitera longtemps aux Parisiennes et aux Parisiens, parmi lesquels les cinq réalisations suivantes...

Photo : Cérémonie d'ouverture des JOP de Paris 2024 / @Jean-Baptiste Gurliat

01. La Seine rendue aux habitantes et habitants

Grande promesse des JOP, **la reconquête des berges de la Seine et l'amélioration de la qualité de ses eaux** ont été rendues possibles grâce à des investissements et des chantiers hors normes lancés dès 2015 dans le cadre du Plan Baignade, suivant quatre axes :

- Amélioration du traitement bactériologique des eaux usées en sortie de station d'épuration ;
- Résorption des mauvais branchements, notamment au niveau des habitations riveraines des cours d'eau, pour réduire la contamination des eaux de pluie par les eaux usées ;
- Réduction des rejets d'eaux non traitées lors des pluies, grâce à la construction d'ouvrages majeurs, comme le bassin d'Austerlitz et à la désimperméabilisation des sols ;
- Raccordement des bateaux au réseau d'assainissement.

Dix ans plus tard, l'organisation des épreuves de triathlon, paratriathlon et natation marathon en 2024 a matérialisé cette transformation qui se poursuivra avec l'ouverture de trois sites de baignade à Paris dès 2025.



@Jean-Baptiste Gurliat

« Livrer une eau de qualité suffisante pour permettre la baignade était un enjeu politique majeur, auquel personne ne croyait au départ. Cela a marqué une transformation profonde de notre service d'assainissement, non seulement pour les Jeux, mais aussi pour l'avenir de Paris. »

Benjamin Raigneau, Directeur de la Propreté et de l'Environnement pendant les Jeux



@Josephine Brueder

02. L'accélération des mobilités douces et décarbonées

Le vélo, petite reine des Jeux

L'ascension de la rue Lepic par les coureurs cyclistes le 3 août 2024 restera comme une image forte des Jeux. À l'instar d'un Montmartre conquis par les athlètes, la Ville a souhaité que 100 % des sites olympiques de Paris et de la petite ceinture soient accessibles à vélo, créant 77,7 km d'itinéraires supplémentaires via son Plan Vélo. 10 000 places de stationnement étaient installées près des sites des Jeux pour encourager les automobilistes à préférer les mobilités douces pendant que 3 000 nouveaux Vélib' enrichissaient la flotte de vélos en libre-service. 500 vélos Bridgestone étaient prêtés aux athlètes pour leur mobilité et ont depuis été donnés à des associations de quartiers populaires et des centres de loisirs pour favoriser l'accès au vélo pour toutes et tous.

Une voie dédiée sur le boulevard périphérique

Les « voies olympiques » réservées au staff olympique et aux véhicules d'urgence sur le périphérique et dans Paris intramuros ont été pérennisées. La voie la plus à gauche du périphérique est désormais réservée aux transports en commun, véhicules d'urgence, taxis et covoitureurs, afin de favoriser les déplacements moins polluants.

1 565 km
de pistes cyclables à
Paris (+5,2 % / 2023)



@Jean-Baptiste Gurliat

-45,7 tonnes de plastique sur l'ensemble des sites olympiques, dont 9 tonnes sur les sites gérés directement par la Ville de Paris

20 tonnes de déchets plastiques évitées chaque année grâce à l'arrêt depuis 2024 de l'utilisation de bouteilles en plastique pendant les courses parisiennes (Marathon de Paris, etc.)

43 tonnes de plastique économisées depuis 2020 grâce à la démarche pour une Administration exemplaire

03 Des événements sans plastique à usage unique

La Ville de Paris s'est engagée dès 2019 dans une démarche d'élimination du plastique à usage unique qui figurait en **mesure n°1** du programme Transformations Olympiques.

Crèches, écoles, restauration collective et événements grand public ont figuré parmi les premiers secteurs sensibilisés. Puis les efforts ont porté sur la restauration, les boissons et les objets promotionnels, avec des alternatives concrètes, comme des fontaines à soda, des bouteilles réemployables et 120 nouvelles fontaines à eau, portant le total à plus de 1 200 points d'eau accessibles au moment des Jeux de Paris 2024.

La dynamique se prolonge désormais avec une nouvelle charte écoresponsable qui imposera dès 2025 des pratiques durables pour tous les événements parisiens. Depuis février, les organisateurs d'événements récurrents à Paris doivent adopter des pratiques exemplaires dont :

- L'installation de points d'eau temporaires ;
- La promotion de gourdes et contenants réutilisables ;
- La mise en place d'un tri efficace des déchets.

« L'objectif était de limiter au maximum l'utilisation de plastique à usage unique, que ce soit pour la restauration, les boissons ou les objets promotionnels. On voulait que chaque site incarne cette ambition de durabilité. »

Hélène Boileau, Responsable Durabilité, DGJOPGE

04 L'Adidas Arena, fer de lance de la rénovation de la porte de la Chapelle

L'Adidas Arena est une salle polyvalente et modulable située dans le quartier de la Chapelle à Paris. Dès la phase de chantier, la Ville a souhaité faire de cet espace un modèle en termes d'écoresponsabilité et d'inclusivité sociale :

- Plus de 100 000 heures d'insertion réalisées dans le cadre du chantier ;
- 30 % du béton utilisé issu de filières bas carbone (station à béton installée sur site pour limiter les déplacements) ;
- 100 % des besoins en chauffage et climatisation couverts par les EnR&R ;
- 6 900 m² de toiture végétalisée et 1 700 m² de terrasses plantées.

Unique équipement construit à Paris intramuros, l'Adidas Arena contribue à la transformation du quartier de la porte de la Chapelle, avec la rénovation complète de la rue de la Chapelle, des dessous du périphérique et des abords du futur campus Condorcet. La Porte, lien entre Paris et la Seine-Saint-Denis, est désormais plus végétalisée, plus sécurisée, plus apaisée.



@Josephine Brueder

« Ce projet, aux ambitions environnementales fortes, a vocation à devenir un modèle pour nos futures constructions. Il s'inscrit pleinement dans le programme héritage des Jeux, pour améliorer la qualité de vie des habitants après 2024. »

Paul Guillou, Chef de Projet Arena



@Valentin Chesneau

06 Une ville toujours plus accessible

Paris 2024 a encore renforcé l'engagement de la Ville vers une accessibilité universelle :

- 17 Quartiers Hyper Accessibles (QHA) créés ;
- 100 % du réseau de bus et tramways accessible ;
- 91 % des équipements municipaux adaptés ouverts au public ;
- Formation des agents et volontaires ;
- 45 sections sportives para-accueillantes créées.

Elle a également créé « La Résidence », un espace dédié à l'accessibilité et à l'économie sociale et solidaire, organisé des initiatives comme « Bouge & Partage » qui réunissent les personnes en situation de handicap et leurs aidants autour de pratiques sportives, et organisé de grands événements parasportifs internationaux. Un engagement volontariste qui a permis à Paris de devenir une référence mondiale en matière d'accessibilité et d'inclusion.

05 Le développement du sport pour toutes et tous

C'est une conviction forte des équipes de la Ville : le sport est un moteur fort d'inclusion, de solidarité et d'insertion. La municipalité a œuvré pour un meilleur partage des équipements, les terrains en accès libre étant à 90 % fréquentés par des hommes*. Plusieurs actions fortes ont été déployées avant et pendant les Jeux, et ont vocation à se poursuivre :

- Lancement du programme Paris Sportives, pour favoriser l'accès des femmes à l'espace public sportif ;
- Déploiement d'une campagne de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles pendant les Jeux ;
- Création des premières « safe places » de l'histoire des Jeux, sur les sites sportifs ;
- Activités sportives offertes aux publics vulnérables via la mobilisation associative :
 - **Tous en Piste** (activités cyclistes gratuites, avec une forte participation féminine) ;
 - **1,2,3 Nagez** (264 personnes initiées à la natation en 2023-2024) ;
 - **Billetterie solidaire** (2 200 billets distribués à des publics en situation d'exclusion ou d'exil) ;
 - **Terrains d'Avenir** (programme d'intégration pour les jeunes déplacés, en partenariat avec l'Olympic Refugee Foundation).

* Selon la géographe Édith Maruéjols.

Doublement

des licenciés parasportifs depuis 2019!

Sous l'impulsion des Jeux, Paris a accéléré la mise en accessibilité des équipements sportifs, la prise en compte de l'accessibilité universelle pour les nouveaux équipements ou le développement des activités parasportives.

« Entre 2017 et aujourd'hui, Paris a accompli plus de progrès en matière d'accessibilité que n'importe quelle autre ville hôte des Jeux Paralympiques. Aujourd'hui, Paris est plus inclusive que jamais, au bénéfice de ses 185 000 habitants en situation de handicap et des millions de visiteurs. »

Andrew Parsons, Président du Comité Paralympique International

